



Étude sur l'appui aux engagements de la diaspora malienne en France

*Regards croisés sur les
dispositifs PRA/OSIM
et PMMD du FORIM*

Février 2021



*Cette étude a été réalisée par le cabinet Innogence Consulting et commanditée par le
FORIM avec le soutien de l'AFD et du CODEV MALI*

Sommaire

Introduction	4
I. Le FORIM	6
II. Le programme PMMD	8
III. Le programme PRA/OSIM	13
IV. L'objectif de l'étude	16
V. La méthodologie d'étude	17
Partie 1 : Profils des OSIM et projets	20
I. Les profils des OSIM et projets du PMMD	21
II. Les profils des OSIM et projets du PRA/OSIM	29
Partie 2 : Modèles d'intervention des OSIM dans les deux programmes	45
I. Le rôle de l'OSIM et du porteur de projet dans le PMMD	46
II. Le rôle de l'OSIM et de son partenaire dans le PRA/OSIM	61
Partie 3 : Analyse des actions d'accompagnement fournies aux OSIM dans les deux dispositifs	77
I. L'accompagnement fourni aux OSIM dans le cadre du PMMD	78
II. L'accompagnement fourni aux OSIM dans le cadre du PRA/OSIM	82
Partie 4 : Comparaison des deux dispositifs	92
I. Les deux dispositifs	93
II. Les profils OSIM et projets réalisés	95
III. Le rôle des OSIM et des acteurs locaux dans les deux dispositifs	98
IV. L'accompagnement fourni dans les deux dispositifs	101
Partie 5 : Recommandations et actions de capitalisation	103
I. Recommandations pour les 2 programmes	104
II. Recommandations PMMD	105
III. Recommandations PRA/OSIM	106
IV. Pistes de capitalisation	108
Partie 6 : Conclusion	110
Annexes	114

Introduction



Acronymes

AFD : Agence Française de Développement

BIC : Bureau d'Instruction et de capitalisation

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CEP : Comité d'examen paritaire du Forim

CRF : Cellule Relais France

CTC : Cellule Technique du Co-développement

FORIM : Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

FOSIM : Fédération des organisations de solidarité internationale issues des migrations

HCMF : Haut-Conseil des Maliens de France

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPAP : Opérateur d'Appui Labellisé du PRA/OSIM (par le FORIM)

OSIM : Organisation de solidarité internationale issue des migrations (également appelé organisation de solidarité internationale issue de l'immigration)

PRA/OSIM : Programme d'Appui aux projets des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration

PMMD : Programme Migration Mobilité pour le Développement

UE : Union européenne

I. Le FORIM

Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM), est une plateforme nationale qui réunit des réseaux, des fédérations et des regroupements d'Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM). Le FORIM représente environ 1 000 associations intervenant en Afrique, en Asie, aux Caraïbes, en Amérique Latine et dans l'Océan Indien.

A. Les missions du FORIM

Les missions assurées par le FORIM sont les suivantes :

- Être un espace d'échange et d'information pour les OSIM en même temps qu'un centre de ressources fournissant à ses membres tout appui ou conseil nécessaire au renforcement de leurs capacités d'action ;
- Favoriser l'accès des OSIM aux dispositifs de cofinancement et renforcer les capacités d'intervention des OSIM ;
- Favoriser la coopération entre les Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (OSIM), et les Organisations de Solidarité Internationale/OSI, les autres acteurs de la société civile, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics ;
- Faire connaître, reconnaître et promouvoir l'apport des OSIM à l'enrichissement de la société d'accueil et au développement des pays d'origine.

B. L'organisation institutionnelle interne

Le FORIM regroupe : des fédérations d'OSIM (les FOSIM, regroupées autour d'un pays d'origine de migrations ou d'une thématique de travail commune), des collectifs régionaux d'OSIM (les COSIM) et de certaines OSIM (critère inclusif lors de l'AG constitutive en 2002). Son Assemblée Générale se réunit tous les ans. Cette dernière procède au

renouvellement des instances du FORIM tous les trois ans, conformément aux statuts.

Le Conseil d'Administration du FORIM quant à lui est composé de 20 organisations membres. Il se réunit en moyenne tous les deux mois.

Le Bureau composé de six personnes élues par le Conseil d'Administration (un Président, trois Vice-présidents, un Trésorier, un Secrétaire général) se réunit en moyenne une fois par mois.

L'équipe salariée est aujourd'hui composée d'onze salariés (équivalent 11 temps plein) et la mise en oeuvre des activités est assurée par des espaces collectifs de travail.

Ces espaces sont co-animés par des membres du Conseil d'Administration volontaires et engagé(e)s et par un membre de l'équipe technique. Ces espaces travaillent au déroulement du plan d'actions et des priorités validés par le Conseil d'Administration et le Bureau en lien avec l'équipe technique salariée. Ces pôles sont composés de bénévoles volontaires issus du réseau du FORIM, auxquels sont associé(e)s des partenaires et des personnes ressources.

C. L'appui du FORIM aux initiatives de la diaspora malienne

Historiquement engagée dans des actions de solidarité internationale en direction de son pays d'origine, la diaspora malienne en France compte un grand nombre d'associations aux buts divers et variés dont les membres sont particulièrement connus pour être actifs et ancrés au sein de leur communauté.

Depuis la table-ronde de Kayes en 1997 et la signature de la Convention Franco-Malienne sur le Co-développement en 2000, le Mali fait figure d'exemple sur l'engagement des diasporas dans le développement. Les politiques publiques maliennes encouragent la diaspora malienne à investir et à mener des projets productifs et/ou structurants permettant un meilleur accès aux services de base (eau, santé,

agriculture, éducation, etc.).

Le FORIM a depuis sa création en 2002 accompagné la diaspora malienne dans sa structuration et dans ses actions, en France et en direction du Mali. Le Haut-Conseil des Maliens de France (HCMF) en est membre fondateur. Les OSIM maliennes sont également présentes au sein de réseaux multi-pays et thématiques membres du FORIM, ainsi que dans les collectifs régionaux sur tout le territoire français.

L'appui du FORIM aux initiatives de la diaspora malienne se fait via deux programmes :

1. Le Programme Migration Mobilité pour le Développement / Co-développement Mali

Issu de la première convention Franco-Malienne sur le Co-développement de 2000, le programme Co-développement Mali, a connu plusieurs phases (FSP Mali, CODEV Mali, PAC Mali). Tout au long de son existence, le CODEV Mali a visé à soutenir des projets portés par des associations ou collectivités maliennes, réalisés en partenariat avec des associations de la diaspora, qui doivent notamment s'engager à co-financer les actions. Dans sa phase actuelle, le programme a réalisé 2 appels à projets, en 2017 et 2019, pour un total de 43 initiatives financées. Un troisième appel a été réalisé en 2020.

Depuis 2013, le FORIM est Cellule Relais France du Programme Mobilité, Migration pour le Développement (PMMD). À ce titre, le FORIM relaie les informations au sein de ses réseaux de la diaspora malienne et à travers son réseau de structures d'accompagnement, appuie les OSIM dans le montage de projet et le dépôt du dossier.

2. Le Programme d'appui aux Organisations de Solidarité Issues des Migrations (PRA/OSIM)

Le Programme d'Appui aux projets des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (PRA/OSIM) est un dispositif national d'accompagnement, de cofinancement et de capitalisation des projets de développement local portés par les OSIM.

Les objectifs spécifiques du PRA/OSIM sont :

- Renforcer les capacités d'intervention des OSIM et de leurs fédérations, au niveau national, afin de permettre un changement d'échelle de l'impact positif du Co-développement ;
- Cofinancer des projets de développement local portés par les OSIM ;
- Mettre en évidence les effets de la migration sur le développement des pays d'origine et tout particulièrement l'apport des migrants par la valorisation et la capitalisation de leurs pratiques;
- Renforcer la communication institutionnelle du dispositif et sa gouvernance.

II. Le programme PMMD

A. Le programme

La mobilisation de la diaspora malienne pour le développement constitue l'une des priorités du gouvernement malien pour la reconstruction et le développement du Mali. La diaspora joue en effet un rôle actif dans le développement du Mali par le montant significatif des revenus qu'elle transfère et les initiatives de développement qu'elle mène sur le territoire malien. Dans cette démarche de valorisation de la contribution de la diaspora au développement du pays, le Programme Mobilité Migrations pour le Développement – CODEV Mali a été rendu opérationnel en 2014 avec le soutien de l'Agence Française de Développement. Le dispositif a connu plusieurs cohortes (FSP Mali, CODEV Mali, PAC Mali) et vise un double objectif :

- Renforcer les capacités du Mali et des collectivités territoriales maliennes à intégrer la migration dans leur stratégie de développement ;
- Mobiliser et soutenir le potentiel de solidarité et d'entrepreneuriat des migrants au service du développement du Mali.

Ainsi, dans le cadre de la première composante du programme, la Cellule Technique du Co-développement (CTC) subventionne les collectivités territoriales, les associations et ONG maliennes pour la réalisation de projets impliquant la diaspora malienne installée dans les pays de l'Union européenne, l'espace CEDEAO¹ ou encore la zone CEMAC², en appui au développement économique territorial au Mali.

Le PMMD-CODEV Mali a donc pour spécificité de positionner l'organisation de la diaspora non comme porteur de projet (fonction assurée par l'organisation locale), mais plutôt en qualité de partenaire.

Il cible les projets intégrant une dimension productive, pouvant se traduire par :

- La consolidation ou la création d'emplois durables ;
- La génération de revenus ;
- La construction ou réhabilitation d'infrastructures facilitant l'activité (socio)économique.

Ces derniers ont ainsi été pensés sur la base des pratiques d'interventions déjà connues de la diaspora, à la fois multiformes et multisectorielles (agriculture, hydraulique, activités génératrices de revenus, santé, éducation, culture, logement...), ayant pour vocation de favoriser l'amélioration du cadre de vie des populations au Mali tout en s'inscrivant dans une démarche d'intervention innovante, où la diaspora malienne est un vecteur de financement, de transfert de compétences, de dialogue entre acteurs, mais aussi de mobilisation d'autres compétences techniques et financières à l'extérieur (ONG, collectivités locales, fondations, etc.).

Les subventions octroyées dans le cadre du dispositif vont de 15% à 70% du total estimé des coûts éligibles de l'action, pour des montants compris entre 22 500 euros et 45 000 euros maximum par projet. Par ailleurs, les partenaires de la diaspora doivent cofinancer l'action à hauteur minimum de 10% du total des coûts éligibles de l'action, sur fonds propres ou par des financements additionnels obtenus auprès d'autres partenaires.

Dans sa phase actuelle, le dispositif a émis trois appels à projets. Entre 2017 et 2019, un total de 43 initiatives soutenues par les associations de la diaspora malienne de l'UE, la CEDEAO ou encore la CEMAC ont été financées. Un troisième appel a été mené en 2020.

¹ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, composée du Benin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Cote d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo

² Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, composée du Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée-Équatoriale et le Tchad

B. Les principaux organes du dispositif

Le dispositif PMMD est composé de quatre organes principaux que sont la Cellule Technique du Co-développement, le Bureau d'Instruction et de Capitalisation, la Cellule Relais France ainsi que le Comité d'évaluation des Projets. Ces derniers, situés entre la France et le Mali, remplissent des fonctions complémentaires.

1. La Cellule Technique du Co-développement (CTC)

Basée à Bamako, la Cellule Technique dépend du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. Elle est le maître d'ouvrage et l'acteur central du PMMD-CODEV Mali, étant en charge du pilotage, de l'animation, ainsi que du financement des projets.

Le point central de la démarche promue par le programme est d'envisager le Co-développement sur le double espace, auprès de la diaspora malienne dans les pays d'accueil et auprès des acteurs et populations locales au Mali, à la fois bénéficiaires des projets et responsables de leur exécution. C'est dans ce cadre qu'interviennent le Bureau d'Instruction et de capitalisation (BIC) et la Cellule Relais France (CRF) sous la supervision de la Cellule Technique du Co-développement.

2. Le Bureau d'instruction et de capitalisation (BIC)

Présent à Kayes, le bureau est prestataire dans le cadre du programme. Il a pour missions :

- L'animation d'un guichet d'accueil et d'orientation des associations et des collectivités ;
- L'instruction des projets présélectionnés par le Comité d'examen ;
- La capitalisation des procédures de soumission, d'expérience en terme d'ouvrages réalisés et méthodes d'accompagnement.

3. La Cellule relais France (CRF)

Située à Paris, la cellule a pour missions :

- l'information, l'accueil, et l'orientation des organisations de la diaspora quant au dispositif ;
- l'accompagnement des OSIM dans le cadre de l'accueil double espace.

4. Le Comité d'évaluation des projets

Basé au Mali, le comité est en charge d'évaluer et de sélectionner les dossiers éligibles à la subvention. Il est présidé par le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et composé d'un secrétaire (CTC), de trois évaluateurs (2 CTC/1DGME) et de trois observateurs : AFD, UE, HCME.

C. Le processus de financement des projets

Le processus de sélection des dossiers jusqu'à leur financement s'effectue en 5 étapes clés :

1. L'accueil et l'information double espace

La CTC et/ou le BIC accueillent et informent les porteurs de projets au Mali et la cellule Relais France. Les structures d'accompagnement quant à elles communiquent auprès des OSIM sur le dispositif et le cahier de procédure en France.

2. Le dépôt des dossiers de projet

Les porteurs de projet (Collectivités Territoriales, Associations locales ou ONG maliennes) soumettent en français leur dossier de candidature à la CTC pour présélection.

3. L'instruction double espace des dossiers pré-sectionnés

Après la présélection des dossiers par le Comité d'évaluation, une instruction « double espace » est réalisée auprès des porteurs de projet

au Mali (par le BIC), et en France par la Cellule Relais France du FORIM et ses structures d'accompagnement auprès des partenaires diaspora.

Au Mali, la mise en place d'un mandat d'instruction est partie du constat de la faible appropriation du projet par les bénéficiaires notamment lors des précédents projets de Co-développement. En effet, il a été observé que les ONG ou associations, résidant à Bamako ou ailleurs, saisissaient l'opportunité des appels à projets mais n'impliquaient pas suffisamment les populations, empêchant de fait la bonne réalisation des projets. Il fallait donc trouver un mécanisme pour vérifier la faisabilité du projet, rencontrer les populations, confirmer le besoin et l'effective participation et appropriation du projet par les bénéficiaires. Ainsi, le mandat d'instruction du BIC sur le terrain vise à :

- Rencontrer les acteurs du projet (porteurs de projets, structures bénéficiaires...) pour s'assurer de la pertinence, la faisabilité technique et financière, le montage institutionnel ainsi que le rôle de chaque acteur ;
- S'assurer que le projet répond au besoin des groupes cibles identifiés ;
- S'assurer que le projet bénéficie de l'acceptation des autorités communales, si ce dernier est porté par une ONG ou association. Lorsque le projet est porté par les autorités locales, le BIC s'assure que celui-ci est prévu dans le plan de développement de la commune ;
- S'assurer que le projet a le soutien des Services techniques de l'État ;
- S'assurer que le porteur de projet a le niveau requis pour assurer ses missions dans le cadre du projet.

Au cours de cette mission, le BIC apporte également un appui technique au candidat en lui donnant des conseils et pistes d'amélioration de la qualité du dossier, au vu notamment des

insuffisances relevées dans le dossier par le Comité d'évaluation. Une fois la mission terminée, le BIC transmet un rapport d'instruction de la mission exploité par la CTC pour la sélection définitive.

L'accueil double espace est quant à lui né de l'observation que le partenaire de la diaspora n'était généralement pas au fait du projet. L'OSIM envoyait seulement le récépissé de l'association, son engagement n'était pas assez significatif et elle n'était dans certains cas pas clairement informée qu'elle devait contribuer financièrement à la réalisation du projet. Ainsi, l'objectif de cet accueil du partenaire est donc de vérifier la réalité du partenariat avec la collectivité territoriale, l'association ou l'ONG locale et s'assurer de sa connaissance du projet commun dont la mise en œuvre est proposée au financement. Il s'agit aussi de s'assurer de l'engagement financier du partenaire et de son implication dans la conception et le suivi de la réalisation du projet. L'entretien vise également à clarifier le volet productif du projet.

4. La sélection finale des projets :

Un délai d'un mois est accordé aux porteurs de projet pour corriger le dossier et le soumettre à nouveau à la CTC. La sélection finale des dossiers est effectuée par le comité d'évaluation du PMMD qui décide de l'attribution du financement. L'évaluation de la qualité des demandes, y compris le budget proposé et la capacité du porteur de projet et de ses partenaires, est réalisée sur la base des six critères d'évaluation suivants :

- Pertinence et cohérence du projet ;
- Faisabilité du projet ;
- Capacité du porteur de projet et de ses partenaires ;
- Cohérence du budget ;
- Définition des rôles de chaque acteur ;
- Qualité.

Après la sélection définitive, la Cellule Technique de Co-développement communique aux porteurs de projets le résultat de l'évaluation des projets, qui sont soit acceptés, acceptés sous conditions ou rejetés.

5. Le suivi des projets

La Cellule Technique de Co-développement signe avec le porteur de projet un contrat de subvention incluant les procédures d'accompagnement technique et de suivi administratif et financier du projet.

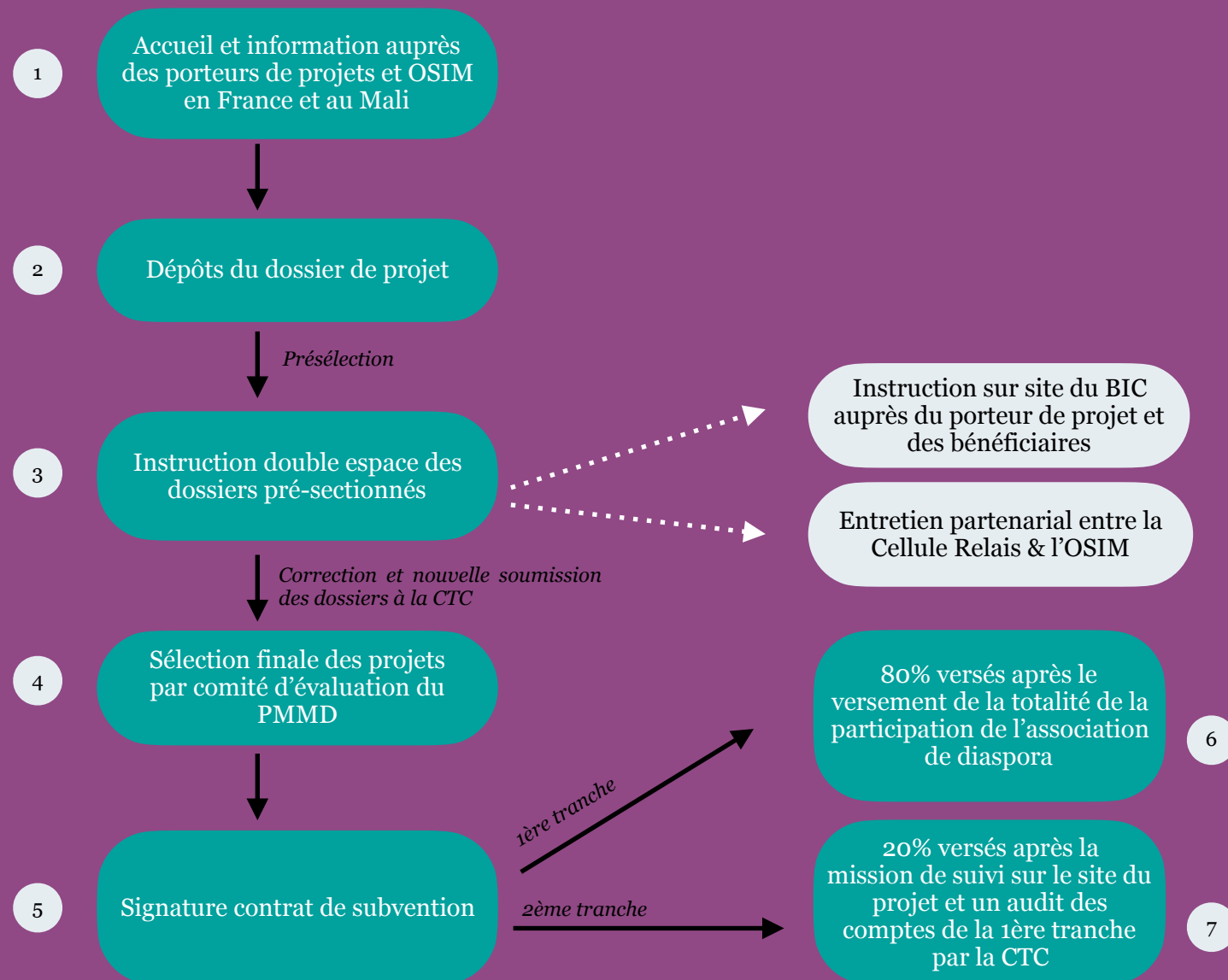
D. Le processus de décaissement

Suite à la signature du contrat de subvention, les comptes spécifiques projets sont ouverts :

- Pour les projets sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales, l'ouverture du compte doit être ordonnée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Le Maire et le percepteur de la localité sont cosignataires du compte ;
- Pour les projets sous la maîtrise d'ouvrage des associations et ONG, le président de l'association/ONG et le comptable de celle-ci sont cosignataires du compte

Dès l'ouverture du compte, la CTC verse la 1ère tranche de la subvention accordée (80%), après le versement de la totalité de la participation de l'association de diaspora. Le versement de la 2ème tranche (20% restants) intervient après la mission de suivi sur le site du projet et un audit des comptes de la 1ère tranche par la CTC. La clôture du projet peut faire l'objet d'une réception officielle des ouvrages ou du projet.

Le processus d'instruction des demandes de subvention du PMMD



III. Le programme PRA/OSIM

A. Le Programme

Le Programme d'Appui aux projets des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (PRA/OSIM) est un dispositif national d'accompagnement et de cofinancement, des projets de développement local portés par les OSIM, mis en place par le FORIM en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et est désormais soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD). Il présente une fonction de labellisation entraînant des synergies avec d'autres bailleurs notamment des abondements financiers.

Le PRA/OSIM est un dispositif d'accompagnement financier et technique ayant pour objectif de valoriser et renforcer la contribution des diasporas au développement des pays.

Créé en 2003, il a été mis en place par le FORIM en partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, l'AFD³ et SYCTOM⁴, avec pour vocation d'assurer le financement de projets de développement local dans les pays éligibles au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Depuis sa création, 555 projets ont ainsi bénéficié de cette facilité et les actions déployées couvrent 34 pays, y compris le Mali.

B. Les objectifs

Les objectifs spécifiques du PRA/OSIM sont :

- le renforcement des capacités d'intervention des OSIM et de leurs fédérations, au niveau national, afin de permettre un changement d'échelle de l'impact positif du Co-développement ;

- le cofinancement des projets de développement local portés par les OSIM ;
- la mise en évidence des effets de la migration sur le développement des pays d'origine et tout particulièrement l'apport des migrants par la valorisation et la capitalisation de leurs pratiques ;
- le renforcement de la communication institutionnelle du dispositif et sa gouvernance.

C. Les cibles et modalités de participation au PRA/OSIM

Les associations éligibles pour ce dispositif sont les Organisations françaises de Solidarité Internationale issues de l'Immigration à but non lucratif, dont les instances dirigeantes (bureau ou Conseil d'administration) sont en majorité composées de personnes issues de l'immigration. Ces associations ont la possibilité de soumettre leur candidature lors de l'appel d'offres annuel du PRA/OSIM. Pour ce faire elles doivent justifier d'un fonctionnement associatif évalué sur la base des principaux critères suivants : la tenue réglementaire d'assemblées générales, de conseils d'administration, de bureaux ou de comités directeurs, avec l'établissement annuel de rapport d'activités, bilan et compte d'exploitation. Le nombre de membres et de donateurs ainsi que la part des ressources privées.

Les associations candidates doivent non seulement correspondre aux critères ci-dessus mais également s'engager à co-financer leur projet à partir de leurs fonds privés à hauteur de 15% minimum du budget total du projet (parmi lesquels : un plancher de 10% de fonds propres soit un plafond de 5% de valorisation). Les fonds ainsi mobilisés ne doivent pas prévoir une seconde ressource prévisionnelle provenant d'un autre financement de l'AFD ou du MEAE⁵ (dont les Ambassades de France).

³ Agence Française de Développement

⁴ Syndicat mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères

⁵ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Dans tous les cas, la subvention apportée par le dispositif ne pourra représenter plus de 70% du montant total du projet. Le budget total du projet ne devant pas excéder 120 000 euros, la demande de subvention est plafonnée à 15 000 euros.

D. Les principaux organes du dispositif

Le dispositif est animé par trois organes principaux à savoir , le Comité d'examen Paritaire, le Secrétariat technique du FORIM et le Réseau d'Opérateurs d'appui labellisés (OPAP).

1. Le Comité d'examen paritaire du FORIM (CEP)

Présidé par le FORIM, il est constitué d'un panel de représentants des OSIM, des Organisations de la Solidarité (OSI), des collectivités territoriales, des bailleurs institutionnels du développement. Ses membres sont répartis en deux collèges paritaires, un collège « OSIM » et un collège « Partenaires ». Le CEP se réserve également la possibilité d'inviter d'autres observateurs. Le Comité d'Examen Paritaire a pour mission de délibérer et de statuer sur l'attribution des financements sollicités par les OSIM. Il est par ailleurs en charge de labelliser et de renouveler le label des Opérateurs d'Appui Labellisés (OPAP), qui sont des structures conventionnées pour accompagner les OSIM tout au long de leur projet. Les OPAP obtiennent le label en répondant à l'appel à candidatures du FORIM, et le conservent pour une durée de 3 ans renouvelable.

2. Le Secrétariat technique

Assuré par le FORIM en lien avec l'AFD, il a pour mission l'animation du programme, notamment l'information, le conseil et l'orientation des OSIM, la présélection des demandes de cofinancement à soumettre au CEP, ainsi que la programmation et la convocation des réunions du CEP. Le secrétariat technique occupe une place stratégique au sein du dispositif car il est en charge du suivi des projets financés, de la validation des comptes-rendus qui en résultent, ainsi que de l'élaboration des comptes-rendus annuels du programme.

3. Le Réseau d'opérateur d'appui labellisés (ou OPAP)

Les OPAP sont des fédérations d'associations membres du FORIM labellisées par le CEP sur dossier. Ils constituent un point de passage obligatoire lors du dépôt des candidatures qui doivent impérativement être validées par ces structures avant leur envoi au FORIM.

Dans le cadre de la convention avec le FORIM, les OPAP sont chargés d'assurer plusieurs missions, dont :

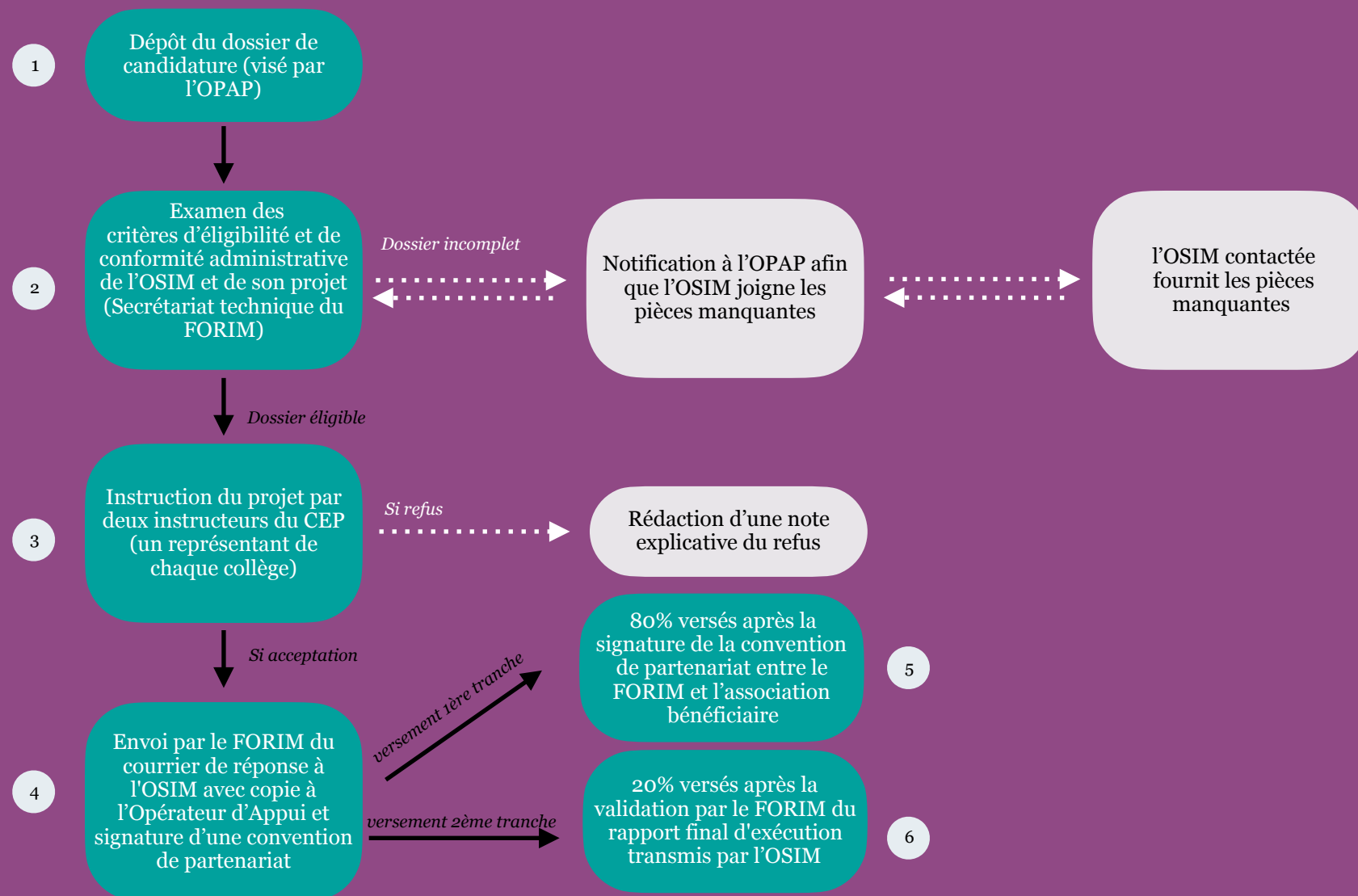
- le conseil et l'orientation du porteur de projet ;
- l'appui technique et méthodologique ;
- le contrôle de la qualité, de la pertinence et de l'éligibilité du projet ;
- l'appui à la recherche et la mobilisation de partenaires techniques et financiers ;
- l'aide au suivi financier et opérationnel du projet ;
- l'appui à la rédaction des comptes-rendus.

La mise en oeuvre du suivi des projets soutenus par le dispositif est assurée par l'OPAP en lien avec le Secrétariat technique du FORIM. Selon la convention unissant ce dernier aux structures d'accompagnement labellisées, les OPAP s'engagent à mobiliser les ressources humaines (les chargés d'appui) nécessaires au suivi de l'OSIM par l'OPAP, qui se poursuit pendant une durée de 12 mois. Durant cette période, l'OSIM lauréate pourra ainsi bénéficier d'un suivi individuel et collectif, réalisé par un chargé d'appui qui lui prodiguera :

- un appui à la recherche et la mobilisation de partenaires techniques et financiers ;
- une aide au suivi financier et opérationnel du projet ;
- un appui à la rédaction des comptes-rendus d'emplois de subvention.

L'appui et l'accompagnement individualisés et/ou collectifs des OSIM par les OPAP sont totalement gratuits dans le cadre du PRA/OSIM.

Le processus d'instruction des dossiers de demandes de subvention du PRA/OSIM



IV.L'objectif de l'étude

L'objectif général de l'étude est d'analyser les modalités d'action de la diaspora malienne en direction du Mali, notamment dans le cadre de micro-projets (de 15 000 euros à 40 000 euros) collectifs appuyés par des dispositifs techniques et financiers dont le FORIM est partie prenante. En particulier, trois axes seront ciblés au cours de l'étude :

Comparer deux modèles d'intervention : le PRA/OSIM et le PMMD

Le PRA/OSIM et le PMMD sont deux dispositifs qui, bien que présentant des similarités, proposent deux approches distinctes. Le PRA/OSIM soutient des porteurs de projets de la diaspora basés en France qui s'engagent à réaliser des actions en partenariat avec une association située sur le territoire d'intervention. L'OSIM est responsable de l'utilisation des fonds et de la conduite du projet. A l'opposé, le PMMD propose un soutien aux associations et collectivités locales maliennes, dont les projets doivent être menés en partenariat avec une association de la diaspora malienne, sans condition de localisation. Le FORIM, à travers cette étude, souhaite questionner ces deux modèles et leurs impacts. Qu'en est-il de la place de l'OSIM dans le montage, le suivi et l'évaluation du projet ? De sa contribution financière dans le projet ? De son appropriation du projet ? Le modèle partenarial a-t-il un impact sur la relation avec les autorités locales ? Sur la réussite globale du projet ? Comment ces différentes approches s'inscrivent-elles dans les réflexions et débats du milieu de la solidarité internationale sur le partenariat et la place des "acteurs du Nord" ?

Analyser les actions d'accompagnement auprès des OSIM maliennes

Les deux dispositifs proposent une offre d'accompagnement via des organisations qui bénéficient d'une expérience reconnue dans le montage de projets de solidarité internationale. Les Opérateurs d'Appui Labellisés (OPAP) du PRA/OSIM et les structures d'accompagnement du PMMD, membres du FORIM, appuient et orientent les OSIM maliennes qui souhaitent bénéficier d'un soutien.

Cet accompagnement a pour but d'aider les OSIM à monter des projets réalisables et durables, et à intégrer les contraintes des bailleurs de fonds, notamment dans l'écriture des projets. Toutefois, cet accompagnement peine à faire émerger de nouvelles associations, qui manquent parfois d'expérience et n'ont pas précédemment bénéficié de fonds externes. L'étude questionnera les modèles d'accompagnement des OSIM maliennes dans les deux dispositifs et fera émerger les obstacles et bonnes pratiques.

Comparer les dynamiques associatives de la diaspora malienne, vietnamienne et haïtienne en France

Cette étude entend servir de base pour une étude de plus large ampleur qui compare les dynamiques associatives des diasporas résidentes en France provenant des différents continents. A travers les deux dispositifs d'appui dont le FORIM est partie prenante (PMMD et PRA/OSIM), un grand nombre de projets portés ou réalisés en partenariat avec la diaspora malienne en France ont été exécutés. Sur la période 2016 – 2019, près de 70 initiatives ont été appuyées. De montants divers, menés par des OSIM expérimentées ou non, ces projets ont porté sur des thématiques variées (eau et assainissement, agriculture, éducation), le tout sur différents territoires au Mali.

Dans un premier temps, il sera demandé de réaliser une cartographie des OSIM lauréates du PRA/OSIM et du CODEV Mali selon leur distribution dans le territoire français et leurs réalisations dans les pays d'origine. Dans un deuxième temps, lors d'un Séminaire Regards croisés, les Fédérations des OSIM des pays sélectionnés pourront répondre et échanger sur leurs pratiques et expériences de co-développement, leur rôle en tant que tête de réseau et les dispositifs d'accompagnement technique et/ou de financement auxquels ils ont accès. Il est attendu que les échanges issus de ce séminaire servent de base pour la définition de pistes de recherche à approfondir ultérieurement.

V. La méthodologie d'étude

En vue de répondre aux questions posées par cette étude, nous avons opté pour une démarche couplant étude quantitative et qualitative. L'étude ciblait principalement les OSIM maliennes lauréates du PRA/OSIM et du PMMD durant la période 2016-2019.

La collecte des données a été réalisée du 26 octobre 2020 au 23 janvier 2021.

Les entretiens

Plusieurs entretiens ont été menés par notre équipe, dans le cadre de l'étude quantitative pour collecter les informations relatives aux OSIM et à leurs projets, et dans le cadre de l'étude qualitative avec les OSIM, les équipes des deux programmes, ainsi qu'avec les acteurs basés au Mali (partenaires ou porteur de projet dans le cadre de quelques projets).

Le type d'entretien choisi

La consultation de ces associations et acteurs clés s'est effectuée sous forme d'entretiens semi-structurés (réalisés par téléphone/visioconférence). Ceux-ci nous ont permis de recueillir des données concernant les OSIM (effectif, localisation, mission, etc.).

Nous avons également échangé sur l'appui dont les OSIM bénéficient dans le cadre des deux programmes (accompagnement dispensé par les OPAP, recherche de financement, etc.), ainsi que les projets réalisés (impact, secteurs d'activité, montants des budgets, montants des subventions, partenaires choisis, relations avec le partenaire local et les autorités locales, difficultés rencontrées).

Conduire ces entretiens semi-directifs nous a permis d'aborder des thématiques précises tout en conservant une flexibilité dans les échanges.

Le focus group

Le focus group est une méthode qualitative de collecte de données se basant sur les discussions d'un groupe de participants réunis autour d'un sujet prédéfini où ceux-ci s'expriment et échangent sur leurs idées, avis ou opinions.

La dynamique de l'interaction dans le groupe aide chaque participant à explorer, clarifier et construire son point de vue. Le focus groupe permet donc de recueillir en peu de temps des données généralement très riches.

Nous avons donc choisi d'organiser une session de focus group. L'objectif de celui-ci était de présenter les premiers constats issus des entretiens avec les OSIM et d'obtenir le retour des participants à ce sujet.

Par ailleurs les échanges avaient vocation à faire émerger les pistes d'amélioration et les actions de capitalisations envisageables dans le cadre du PMMD et du PRA/OSIM.

Ce focus group s'est déroulé sur la plateforme Google Meet le 22 décembre 2020, les équipes des deux programmes en France et au Mali ont pu y assister.

Les obstacles rencontrés lors de l'étude

Durant la collecte des données nous avons été confrontés à différents défis, notamment en ce qui concerne le questionnaire transmis par mail dans un premier temps, qui n'a pas été reçu par toutes les OSIM. Nous avons toutefois pu l'administrer par téléphone le cas échéant, afin de faciliter la collecte des réponses auprès de ces dernières.

Nous avons par ailleurs rencontré des difficultés à mobiliser certains acteurs pour les entretiens. Ces derniers ayant du mal à se libérer, notamment du fait d'impératifs professionnels ou d'autres contraintes liées à leur emploi du temps.

En ce qui concerne l'échantillon des lauréates PMMD, 39 projets pour lesquels les partenaires de la diaspora résidaient en France ont été répertoriés. Toutefois, 2 OSIM ont été répertoriées comme ayant

participé 2 fois, mais les entretiens avec ces dernières ont révélé qu'elles n'avaient été lauréates qu'une seule fois du PMMD au cours de la période étudiée (2017-2019). De plus, 2 autres OSIM interrogées ont affirmé n'avoir finalement pas obtenu le financement du PMMD Codev Mali. Ainsi, l'échantillon de projets n'est donc pas de 39 projets mais de 35 projets pour 34 associations (une OSIM a été multi lauréate).

À noter toutefois que sur les 34 associations maliennes lauréates, 8 d'entre elles étaient injoignables (numéro plus attribué, nouvelle personne détentrice de ligne téléphonique) réduisant donc l'échantillon disponible à 26 OSIM.

Ainsi, sur ces 26 associations, 18 ont répondu au questionnaire quantitatif, soit un taux de réponse de 69% (sur 26 OSIM) et 53% (sur 34 OSIM) et 9 ont été interrogées lors d'entretiens qualitatifs.

En ce qui concerne le PRA/OSIM, 20 OSIM sur les 24 de l'échantillon initial des lauréates ont effectivement répondu.

L'absence de données concernant les 4 OSIM restantes est due à l'inexactitude des coordonnées de la personne contact (1), à l'absence de réponses (2), ou encore à la difficulté de la personne contactée à fournir les informations précises et à jour concernant l'association et le projet (1). Quant à la phase qualitative, 8 OSIM ont été interrogées lors d'entretiens individuels.

Méthodologie de l'étude

Phase	Modalités de collecte de données	Outils utilisés	Cibles	Echantillon
1ère phase : Étude quantitative	Questionnaire en ligne Appels téléphoniques	Téléphone Visioconférence	34 OSIM maliennes lauréates du PMMD (2017 -2019) et 24 OSIM maliennes lauréates PRA/OSIM (2016 - 2019)	PMMD : 18 OSIM pour 19 projets PRA/OSIM : 20 OSIM pour 21 projets
2e phase : Étude qualitative	Entretiens téléphoniques Semi-directifs	Téléphone Visioconférence	34 OSIM maliennes lauréates du PMMD (2017 -2019) et 24 OSIM maliennes lauréates PRA/OSIM (2016 - 2019) Acteurs clés des dispositifs : Structures d'accompagnement des deux dispositifs, Responsables des deux dispositifs, Responsable du réseau OPAP, membres du Secrétariat technique et du Comité d'examen Paritaire du FORIM, Chargée de mission suivi de la mise en œuvre des projets du dispositif PRA/OSIM, Cellule technique du CODEV, Bureau d'instruction capitalisation.	PMMD : 9 OSIM PRA/OSIM : 8 OSIM Entretiens acteurs clés du dispositif : 17
	Focus group	Visioconférence	Structures d'accompagnement (3) Responsable de programme (1) Coordonateur du réseau OPAP (1) Responsable Capitalisation PRA/OSIM (1) Cellule Technique CODEV Mali (1) Membre du CEP (1)	8 participants
	Entretiens téléphoniques Semi-directifs	Téléphone Visioconférence	Porteurs de projet dans le cadre du PMMD Partenaires dans le cadre du PRA/OSIM	2 Porteurs de projet PMMD 1 Partenaire d'une OSIM PRA/OSIM
	Séminaire Regards croisés	Visioconférence	Plateforme des Associations Franco-Haïtiennes Union Générale des Vietnamiens de France Fédération Euro-Africaine de Solidarité	Panel de 4 participants

Partie 1 : Profils des OSIM et projets



I. Les profils des OSIM et projets du PMMD

Entre 2017 et 2019, le PMMD a permis de financer 34 porteurs de projets (collectivités locales, ONG ou encore associations maliennes) en partenariat avec des OSIM résidant en France.

A. Le profil des OSIM

Les OSIM dans le cadre du PMMD et du PRA/OSIM sont des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration. Il s'agit d'associations françaises de solidarité à but non lucratif (loi 1901), apolitique et non syndicale, membre ou pas d'un collectif ou réseau membre du FORIM.

Pour pouvoir être considérées comme OSIM, ces associations doivent être dirigées par une équipe composée en majorité de personnes immigrées ou issues de l'immigration agissant ici et là-bas.

L'étude a permis d'établir le profil des OSIM lauréates du PMMD entre 2017 et 2019, sur la base de caractéristiques telles que l'effectif de ces associations, leur ancienneté sur le territoire français, leur expérience en montage de projet, le nombre de subventions obtenues, et leur localisation géographique.

1. Des associations regroupées par territoire d'origine

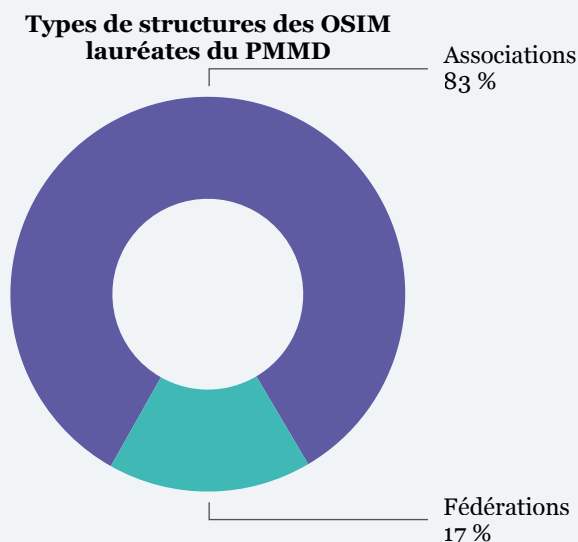
Les Maliens de France sont particulièrement connus pour être actifs et ancrés au sein de leur communauté. La diaspora compte ainsi un grand nombre d'associations aux buts divers et variés.

Dans le cadre du PMMD, les OSIM lauréates sont principalement des organisations qui fédèrent des ressortissants d'un même village (à l'instar de l'Association pour le développement du village de Oussoubidiagna), d'une même commune, d'un même cercle ou d'une même région du Mali (Association des Communes du Cercle de Nioro du Sahel en France, Coordination des Associations de Développement des Cercles de la Région de Kayes en France, etc.). Ces associations oeuvrent pour le développement de leur territoire d'origine à différents niveaux et par le biais de diverses initiatives souvent menées sur fonds

propres pour répondre aux besoins des populations locales. Les OSIM du programme sont principalement des associations, les fédérations d'associations quant à elles constituaient moins de 20% des OSIM lauréates.

Dans le cadre du PMMD, le profil de l'OSIM ne semble pas avoir d'impact majeur sur le type de projets menés par les lauréats. En effet, que l'OSIM partenaire soit une fédération (groupement d'associations) ou une association à titre individuel, aucune différence notable n'a été relevée par rapport à la nature des projets (adduction d'eau sommaire, maraîchage, construction de château d'eau...), ou au coût de financement.

Base : 18 OSIM

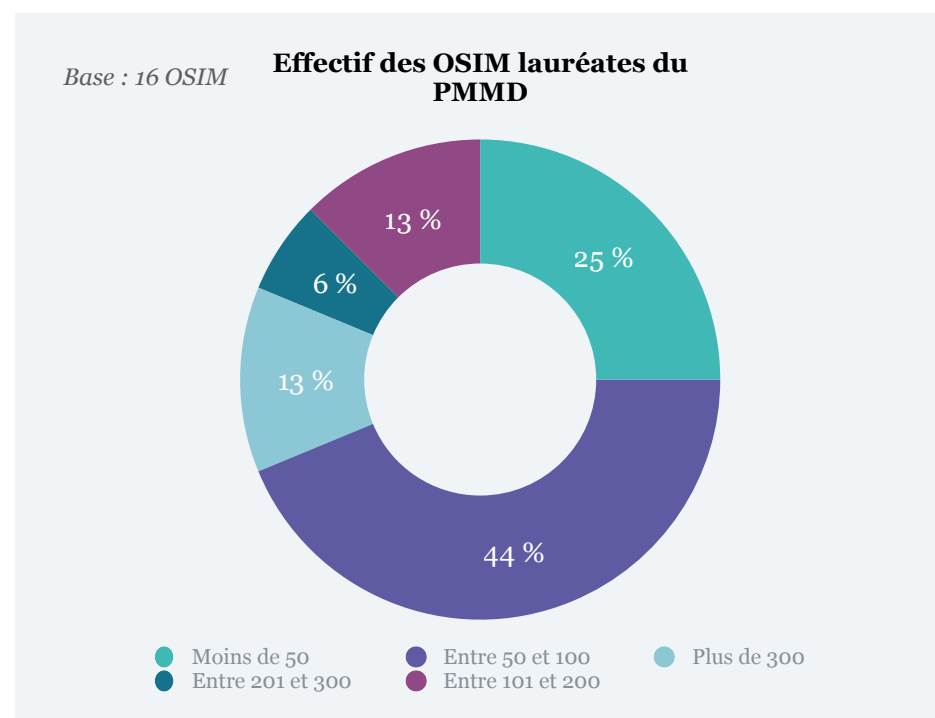


Cette observation pourrait notamment s'expliquer par le fait que dans le cadre du PMMD, l'OSIM est partenaire et non porteur de projet. En

effet, l'initiative de l'action à entreprendre vient la plupart du temps du porteur de projet au Mali qui conformément aux exigences du dispositif, doit solliciter la participation d'une association de la diaspora. L'OSIM est donc essentiellement dans une dynamique d'aide et d'appui pour la réalisation du projet.

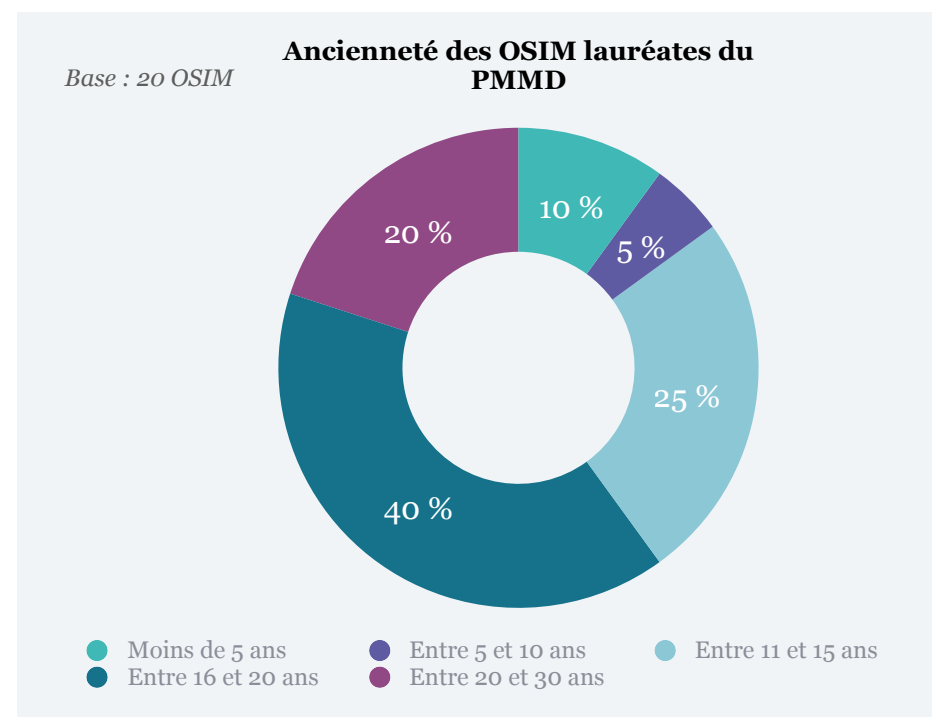
2. Des OSIM actives depuis plus d'une décennie

Les organisations de la diaspora malienne lauréates du PMMD comptent en général entre 50 et 100 membres. Les OSIM interrogées dans le cadre des entretiens individuels indiquaient par ailleurs avoir une proportion plus élevée de membres âgés de plus de 35 ans.



D'un point de vue de l'ancienneté, il apparaît que ces associations sont généralement créées depuis plus d'une décennie. Cependant, leurs

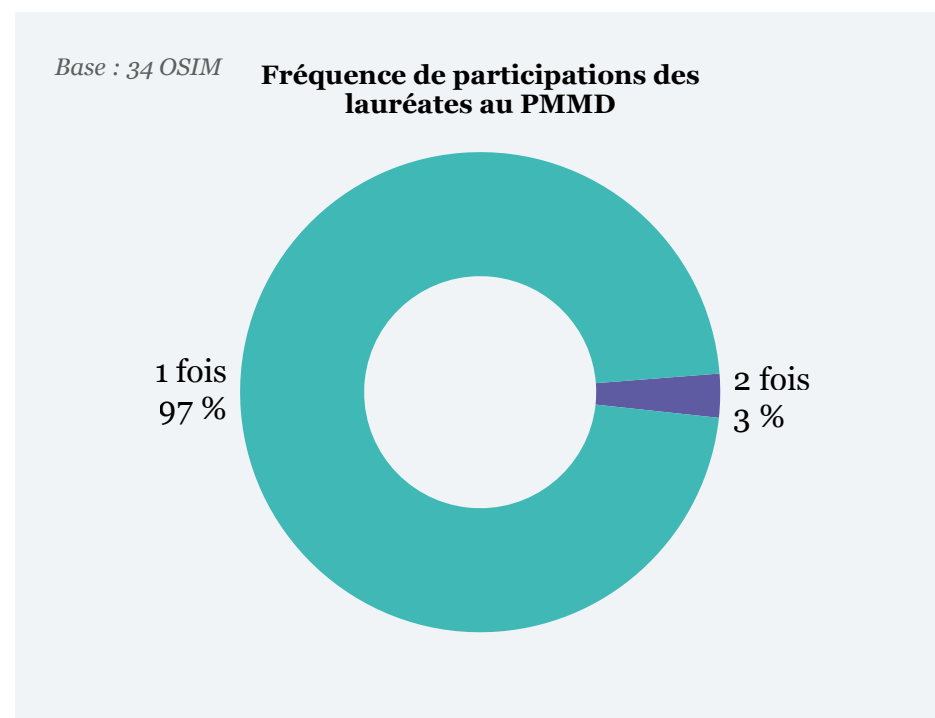
nombreuses années d'existence ne sont pas forcément synonyme d'une formalisation administrative, puisque certaines d'entre elles, bien qu'actives depuis de nombreuses années tendent à exercer leurs activités à destination du Mali de façon informelle.



Ce sont donc des associations qui ont au moins 10 ans de vie associative, qui ont acquis au fil des années une certaine pratique et expérience de projets, et qui sollicitent des financements pour réaliser des projets de plus grande envergure ou plus rapidement. Pour ce faire, une des solutions pour ces OSIM est de se tourner vers des dispositifs de financement et d'appui technique, à l'instar du PMMD. D'ailleurs, 53% des lauréats du PMMD, ont fait appel à un organisme autre que le FORIM pour bénéficier d'un appui technique ou financier pour mener à bien leur projet.

3. Une majorité de primo lauréates

La plupart des OSIM lauréates du PMMD n'ont obtenu qu'une seule fois la subvention au cours de la période observée (2017-2019). L'unique multi lauréate est une fédération d'associations, en activité depuis plus de 15 ans, avec une expérience et une expertise technique importantes. En effet, une de ses missions est d'aider au montage de dossiers techniques des projets de solidarité internationale et d'aider à la recherche de partenaires techniques et financiers. L'OSIM est d'ailleurs, Opérateur d'appui labellisé de l'YCID⁶.



Toutefois, les primo lauréates ne sont pas toujours des primo participantes aux dispositifs. En effet, certaines OSIM avaient déjà soumis des projets au Codev Mali, avant la phase actuelle du

programme PMMD. Ainsi, afin d'apprécier au mieux le renouvellement des OSIM sensibilisées, participantes et lauréates du dispositif, une analyse fréquente des actions de mobilisations des OSIM, pourrait être envisagée. En effet, chaque année les OSIM sont informées du dispositif par le biais des structures d'accompagnement et du FORIM, et ces dernières soumettent régulièrement des rapports de mobilisation au FORIM. S'appuyant sur ces rapports et sur la liste des participantes et lauréates du programme, l'analyse permettrait ainsi d'évaluer :

- Le pourcentage de nouvelles OSIM informées du dispositif par les structures d'accompagnement chaque année ;
- Le nombre d'OSIM répondant à l'appel d'offres avec le porteur de projet par rapport au nombre de nouvelles OSIM sensibilisées ;
- Le nombre de nouvelles OSIM lauréates, par rapport au nombre d'OSIM participantes et sensibilisées.

Ce croisement pourrait également être appliqué aux OSIM en général (qui ne sont pas forcément de nouvelles OSIM sensibilisées) et permettrait ainsi, d'apprécier le taux de renouvellement des OSIM et le pourcentage d'OSIM qui une fois sensibilisées, postulent au programme, puis sont effectivement retenues. Un questionnaire pourrait être diffusé par le biais des structures d'accompagnement auprès des OSIM non participantes pour identifier les raisons pour lesquelles ces dernières n'ont pas déposé de dossier de candidature en partenariat avec le porteur de projet. Les raisons alors évoquées serviront ainsi de base pour élaborer une stratégie de rétention de ces OSIM. Pour les OSIM dont les dossiers ne sont pas retenus, des ateliers animés par les structures d'accompagnement pourraient être mis en place comme sur le modèle du PRA/OSIM, pour leur expliquer les raisons du refus. La décision d'attribution de la subvention étant prise par le Comité d'évaluation des projets au Mali, la mise en place de ces ateliers requerrait un renforcement de la communication entre la CTC, le BIC et la Cellule Relais France. Les porteurs de projet au Mali

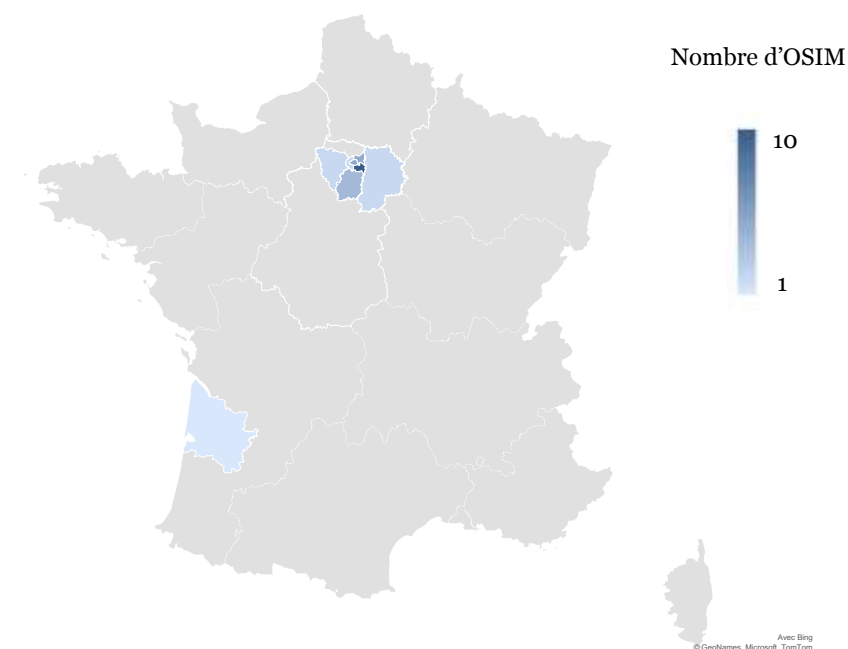
⁶ Le groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » est un dispositif du Département des Yvelines qui vise au soutien financier des initiatives de solidarité internationale des acteurs yvelinois, au suivi sur le terrain des actions cofinancées par YCID et à l'accompagnement technique des porteurs de projet.

bénéficieraient donc de séances de débriefing qui pourraient être animées par le BIC. Ces ateliers permettraient ainsi aux partenaires du projet de s'améliorer et de mieux se préparer en vue du prochain appel à projet du PMMD.

4. Une prépondérance d'OSIM situées en Île-de-France

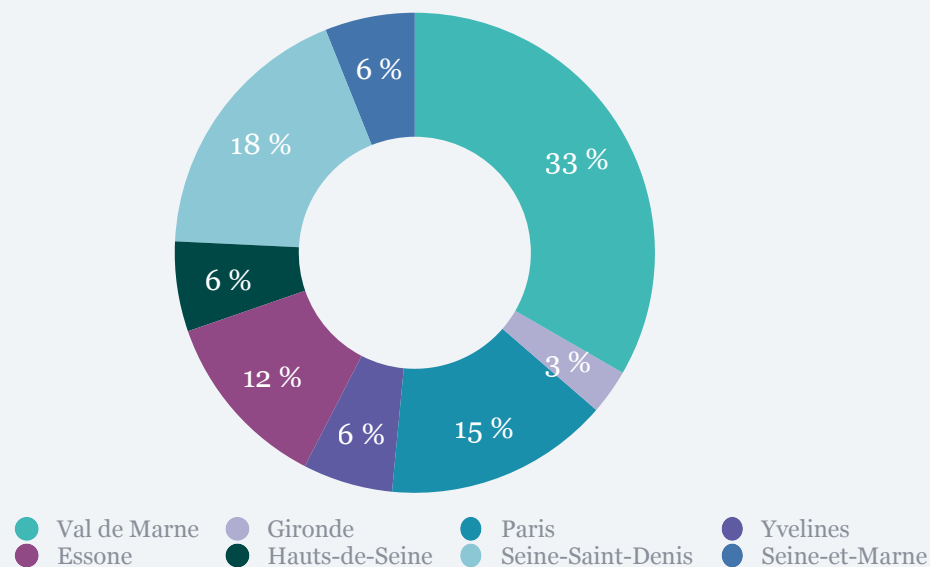
L'Île-de-France totalise une part très importante du total des OSIM lauréates du PMMD, la région comptant à elle seule 90% de ces dernières. Cette concentration s'explique tout d'abord par la localisation importante de la diaspora malienne ainsi que des OSIM dans cette région, mais également par le positionnement stratégique du FORIM dans la capitale française, dont l'impact se trouve naturellement concentré en priorité sur les acteurs des zones alentours.

Répartition régionale des OSIM du PMMD en France



Base : 33 OSIM

Répartition des OSIM du PMMD par département



Si les trois départements les plus représentés sont ceux du Val-de-Marne (33% des OSIM y sont situées), de la Seine-Saint-Denis (18%) et de Paris (15%), il apparaît cependant nécessaire pour le FORIM d'accroître la promotion du dispositif hors de la région parisienne afin d'étendre son périmètre d'intervention. Cela passe notamment par un élargissement du réseau de structures d'accompagnement qui sont souvent la première porte d'entrée pour les OSIM. Des partenariats avec les réseaux régionaux multi acteurs pourraient également être envisagés pour faire connaître le FORIM dans d'autres régions. Enfin, un renforcement de l'accompagnement par le biais de visioconférences, initié avec la situation sanitaire permettra également de pallier la distance entre le chargé d'appui et l'OSIM.

B. Les caractéristiques des projets réalisés

Entre 2017 et 2019, le PMMD a financé 35 projets menés par des acteurs locaux en partenariat avec des associations de la diaspora malienne résidant en France. La moitié des projets ont été subventionnés en 2019 et sont toujours en cours de réalisation. Si les projets retenus pour la subvention du PMMD-Codev Mali doivent être mis en œuvre sur une période maximale de 12 mois, le contexte sanitaire de l'année 2020 a eu un impact sur certains projets dont l'exécution s'est vue retardée.

Pour être éligibles au financement, les acteurs locaux en partenariat avec la diaspora malienne doivent présenter un des deux types de projets⁷ suivants, selon le cahier de procédure du Codev Mali :

- **Des projets productifs** s'articulant autour d'infrastructures réalisées et gérées collectivement, qui favorisent la mise en œuvre d'activités productives destinées à l'autoconsommation et/ou génératrices de revenus et qui visent à améliorer le cadre de vie des populations, dans les domaines de l'éducation (cas des écoles avec cantines) ; de la santé (avec prestations payantes) ; de l'hydraulique (avec le service de l'eau) et de l'assainissement (avec prestations payantes).
- **Des projets structurants**, créant les conditions nécessaires au développement économique local dans les domaines du désenclavement ; de l'environnement (assainissement et gestion des déchets) ; de la formation professionnelle adaptée aux potentialités économiques du territoire ; des aménagements économiques de surfaces en zone urbaine (marchés aptes à drainer producteurs et acheteurs) ou rurales (barrages hydro-agricoles, périmètres maraîchers, etc.).

En moyenne, les projets réalisés par les porteurs de projets avaient un coût de 72 000 euros, avec des enveloppes budgétaires allant de 44 000 euros environ à 144 000 euros.

⁷ NB : Même si ces activités économiques peuvent favoriser l'augmentation des revenus pour les bénéficiaires finaux de ces actions, les porteurs de projets ne peuvent tirer profit (augmentation de leurs ressources propres) de cette action.

⁸ Une Activité Génératrice de Revenu est une activité économique de production et/ou de commercialisation d'un bien ou d'un service qui procurent des revenus réguliers, généralement afin d'améliorer les conditions de vie.

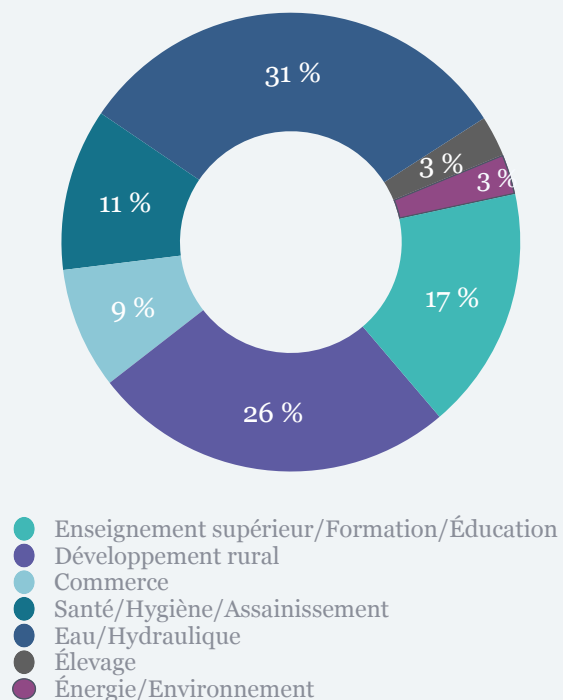
De manière générale, l'initiative des projets a émané des porteurs de projet au Mali qui ont identifié un besoin local (accès difficile à l'eau ou aux soins de santé pour les populations par exemple) et ont par la suite sollicité l'association de la diaspora pour être partenaire du projet.

1. Une majorité de projets dans le secteur de l'eau et du développement rural et agricole, la santé et l'éducation

Plus d'un tiers des projets était issu du domaine de l'hydraulique, plus d'un quart émanait du développement rural et agricole et un tiers intervenait dans les domaines de la santé et de l'éducation. Ainsi, plus de la moitié des actions réalisées couvrait la notion de projets productifs, visant à améliorer le cadre de vie des populations par la mise en place d'infrastructures telles que des adductions d'eau, des centres de santé communautaires ou encore des salles de classes avec cantine. Si la part des projets structurants est moins importante, elle représentait toutefois 40% des initiatives avec la mise en place de périmètres maraîchers, barrages hydro-agricoles ou encore de marchés et foires. À noter également que près de 40% des projets avait pour objectif la mise en place d'activité génératrice de revenus⁸, contribuant ainsi à l'autonomisation des bénéficiaires. En effet 37% des projets concernaient des projets de périmètre maraîcher, de commerce ou encore d'élevage.

Base : 35 projets

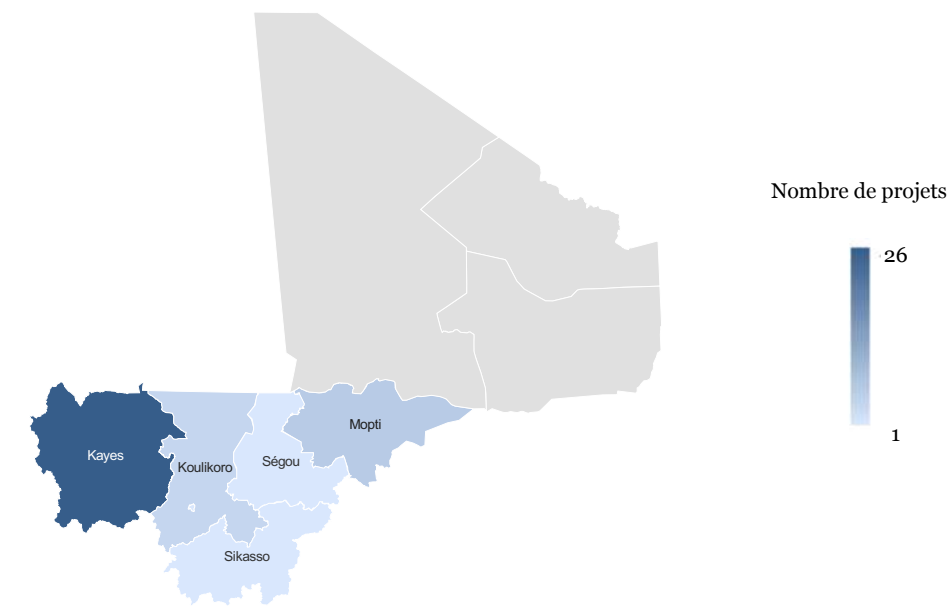
Secteurs d'activités des projets financés par le PMMD



2. Des projets d'envergure, essentiellement situés dans la région de Kayes

La région de Kayes s'est fortement distinguée en ce qu'elle a attiré près de 75% des projets, induisant ainsi qu'une grande majorité des membres des OSIM lauréates du programme sont originaires de ce territoire.

Répartition régionale des projets PMMD au Mali

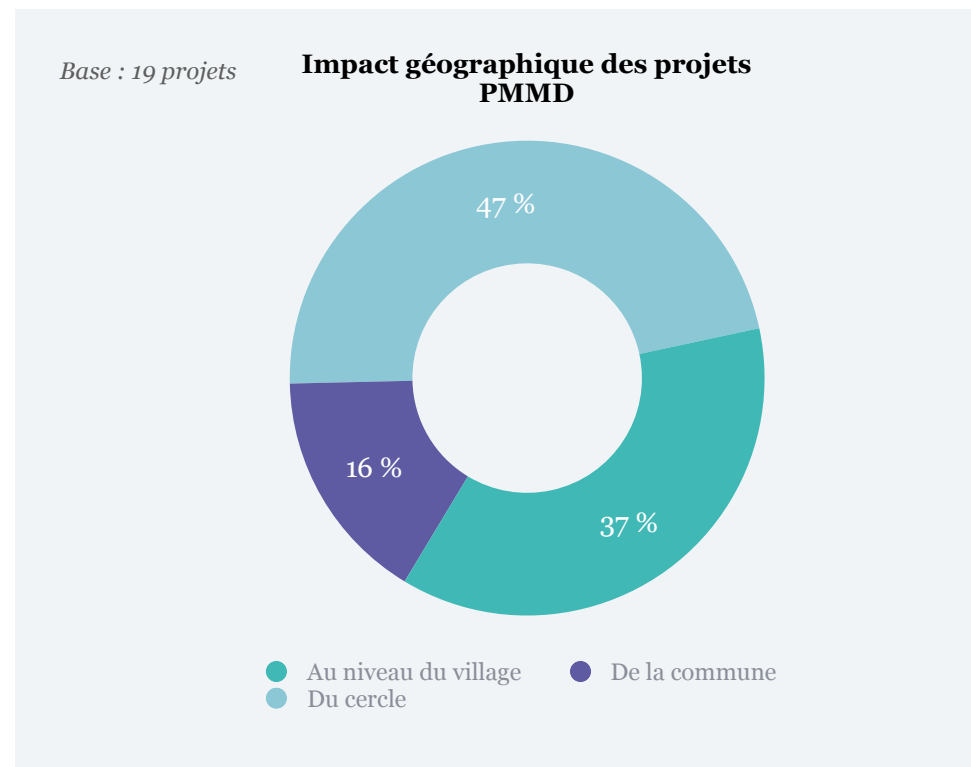
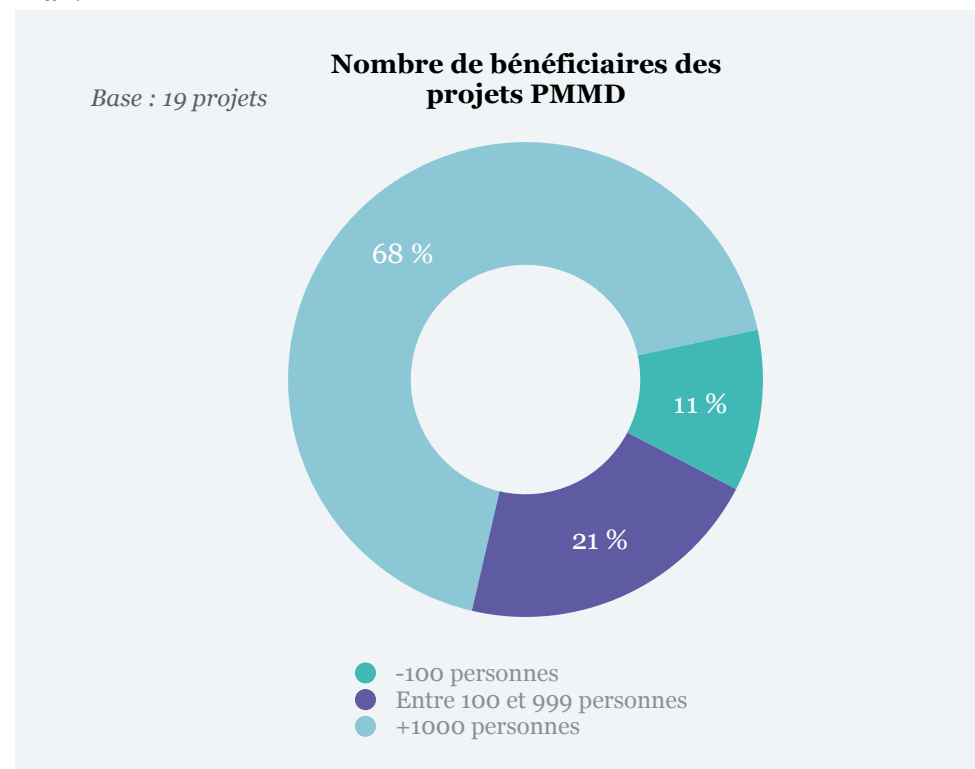


De fait, les OSIM sont principalement des associations oeuvrant pour le développement de leur territoire d'origine (village, commune, cercle, région). La diaspora venant de Kayes est d'ailleurs une des plus nombreuses au sein des Maliens de France. Sur place, les initiatives étaient essentiellement localisées dans les cercles de Nioro du Sahel, Kayes, Kita et Diéma.

Un peu plus de 10% des projets ont été réalisés dans la région de Mopti, notamment dans les cercles de Djenné, Douentza et Mopti. Koulikoro (6%) a été la troisième région concentrant le plus de projets, notamment dans les cercles de Banamba et Dioiloï. Bamako, Sikasso et Ségou ont également accueilli des projets mais dans une moindre mesure.

Ainsi, le PMMD pourrait étendre son périmètre géographique par le renforcement des actions de communication sur le dispositif à l'endroit

des porteurs de projets des régions qui n'ont quasiment pas bénéficié des fonds du programme, notamment celles du Nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni), des régions de Ségou et Sikasso (où l'agriculture, la pêche et l'artisanat sont bien développés), et des régions de Mopti et Koulikoro. Au niveau du FORIM, une cartographie permettant de localiser en France les OSIM maliennes en fonction de leur territoire d'origine au Mali pourrait être réalisée. En effet, les porteurs de projet devant s'associer à une OSIM de la diaspora, cette cartographie permettrait d'apprécier pour chaque région de France, le nombre total et la répartition des associations de la diaspora malienne en fonction de leur localité d'origine au Mali. L'élaboration de cette cartographie permettra d'orienter plus stratégiquement les actions de sensibilisation au dispositif afin d'élargir le périmètre géographique au Mali.



Enfin, en termes d'impact, près de 70% des projets devraient bénéficier à plusieurs milliers de personnes, selon les OSIM. Le coût de ces projets varient entre 60 000 et 144 000 euros. Plus de 20% des projets devraient avoir un impact limité à quelques centaines de personnes, des projets dont les coûts oscillent entre 45 000 et 97 000 euros. Un peu plus de 10% des initiatives auront moins de 100 bénéficiaires. Si ces estimations sont déclaratives et devraient être complétées par des études d'impact au Mali, elles semblent toutefois indiquer que les projets réalisés dans le cadre du PMMD, sont des projets d'envergure, principalement portés par des acteurs locaux, en collaboration avec des OSIM, créées en moyenne il y a 19 ans, donc potentiellement plus expérimentées pour mener ces types de projets.

De même, au niveau de l'impact géographique du projet, près de la moitié des initiatives auront un impact au niveau du cercle, contre 37% au niveau de la commune et 16% au niveau du village.

3. Les obstacles rencontrés dans la réalisation des projets

Pour mener à bien la réalisation des projets dont elles étaient partenaires, les OSIM ont toutefois rencontré des difficultés :

- Le premier obstacle étant notamment dû à la période d'hivernage au Mali, retardant ainsi le démarrage ou l'avancée des travaux, en raison des fortes pluies rendant les routes impraticables ;
- L'autre obstacle mentionné par les OSIM concernaient le manque de réactivité des partenaires locaux (porteur de projet, entreprise), pour démarrer les travaux ou effectuer la remontée des informations ;
- Dans une moindre mesure, le contexte sanitaire a dans certains cas eu un impact sur la réalisation de l'ouvrage, avec d'une part la fermeture des frontières rendant indisponibles certains matériaux importés, ou d'autre part le confinement qui a empêché certains membres d'OSIM de se réunir pour collecter et rassembler leur quote part ;

- Enfin l'environnement sécuritaire dans certaines zones du pays a exigé des porteurs de projets d'user de discrétion pour la réalisation des travaux.

II. Les profils des OSIM et projets du PRA/OSIM

Depuis sa création en 2003, le PRA/OSIM a cumulé une expérience significative en matière d'appui aux projets mis en oeuvre par les OSIM pour le développement de leur pays d'origine. Afin de répondre aux problématiques posées par cette étude, concernant le profil de ces dernières et les projets réalisés, 20 associations lauréates du programme entre 2016 à 2019 ont répondu au questionnaire diffusé en ligne (soit un taux de réponse de 83%), nous permettant ainsi de collecter des informations sur un total de 21 projets réalisés au Mali.

Les données recueillies via ce questionnaire ont été complétées par la suite lors d'entretiens individuels réalisés avec huit OSIM sélectionnées parmi ces 20 lauréates.

A. Le profil des OSIM

De même que pour le PMMD, l'étude a permis d'établir le profil des OSIM lauréates du PRA/OSIM entre 2016 et 2019, sur la base de caractéristiques telles que l'effectif de ces associations, leur ancienneté sur le territoire français, leur expérience en montage de projet, le nombre de subventions obtenues, et leur localisation géographique.

1. Un tissu associatif fort présent depuis plusieurs années

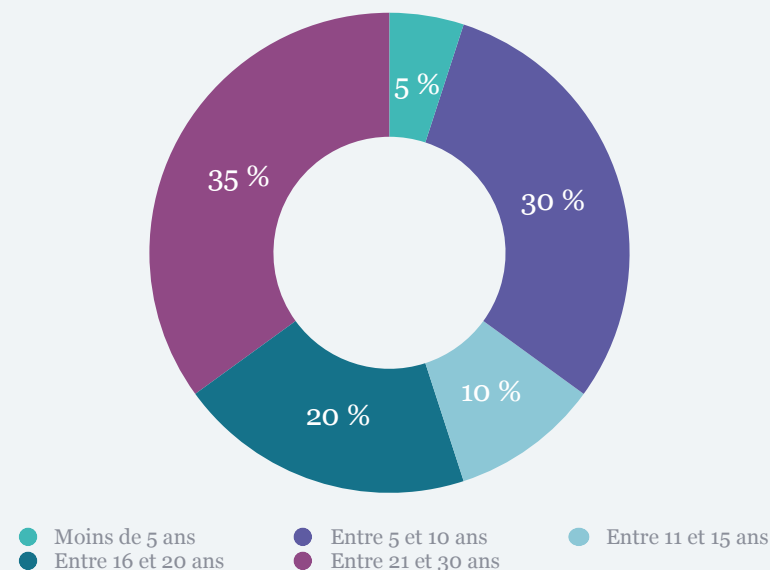
D'après les données collectées, les OSIM lauréates ont en moyenne 16 ans d'ancienneté. Si la majorité d'entre elles (soit 35%) ont entre 21 et 30 ans d'existence, 30% sont tout de même relativement jeunes (entre 5 et 10 ans).

Entre ces deux classes principales, on retrouve les associations d'ancienneté "intermédiaire", ayant entre 11 et 20 ans d'existence.

Bien que peu représentées, les OSIM de moins de 5 ans constituent tout de même 5% du panel, l'ancienneté de l'association n'étant pas un critère discriminant pour une demande de subvention dans le cadre du PRA/OSIM, sous réserve que l'OSIM démontre sa capacité technique

et financière à mener à bien le projet concerné⁹.

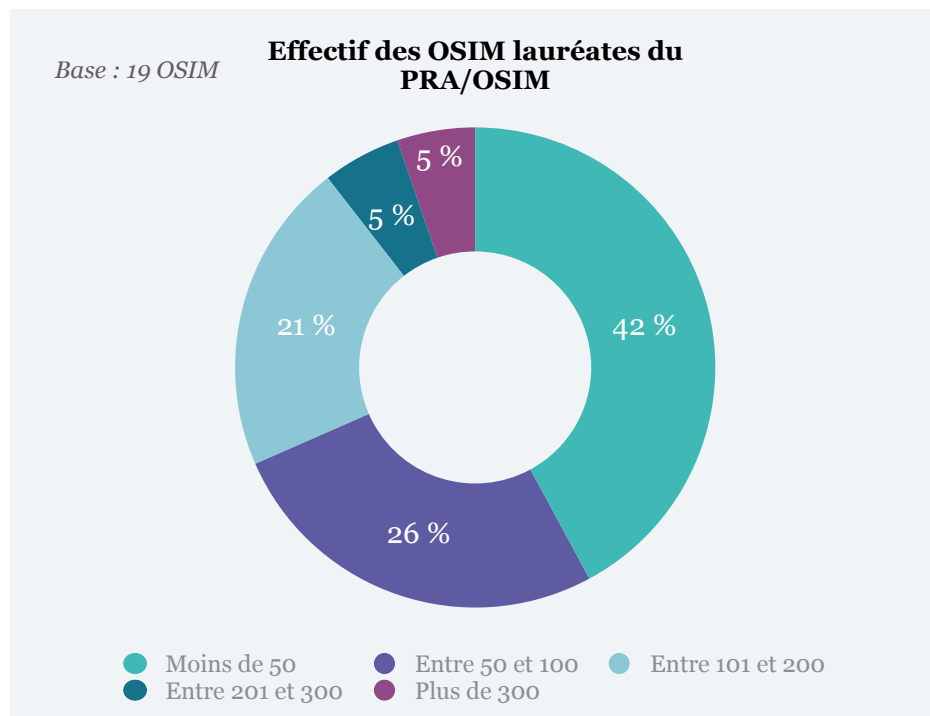
Base : 20 OSIM **Ancienneté des OSIM lauréates du PRA/OSIM**



2. Des OSIM à l'effectif plutôt conséquent

Près de 7 OSIM sur 10 ont moins de 100 membres. En effet, parmi les associations interrogées, 42% comptaient moins de 50 membres et 26% entre 50 et 100 membres.

⁹ Guide du PRA/OSIM 2019



Avec un effectif variant de 9 à 305 membres pour une moyenne de 96 membres par association et pas moins de 21% des OSIM recensant entre 101 et 200 membres, les associations maliennes ont un effectif conséquent. Ce dernier témoigne de la forte dynamique associative et de la capacité des OSIM de la diaspora à fédérer les migrants en leur sein.

Plusieurs tranches d'âge coexistent ainsi au sein des OSIM. Lors de l'étude qualitative, 60% des associations ont déclaré avoir une majorité de membres âgés de moins de 35 ans, tandis que les 40% restants ont déclaré avoir une majorité de plus de 35 ans dans leur groupe. Bien que les OSIM semblent majoritairement constituées de "jeunes" (moins de 35 ans), la faible d'implication de ces derniers dans

la vie associative de la diaspora est parfois déplorée par les anciens. Pour être apprécié avec exactitude, la proportion de moins de 35 ans dans les OSIM devrait être évaluée à une échelle plus large.

Quoi qu'il en soit, qu'ils fassent partie de la même association que les anciens, ou de l'association des jeunes ressortissants de leur village, les jeunes porteurs de projets gardent un profond respect pour les anciens qui demeurent des référents et sont impliqués eux aussi dans la réalisation des projets.

« Dramané a également une association des ressortissants en France qui regroupe les anciens et avec lesquels nous avons de bonnes relations. Étant donné que notre façon de travailler différerait et que nous ne voulions pas perturber leur organisation et leur façon de travailler, il nous a semblé utile de créer une association de jeunes à part, tout en gardant le lien avec eux. Ils sont fiers du travail que nous réalisons et sont d'ailleurs nos partenaires pour les 2 projets subventionnés par le PRA/OSIM »

B.B. (Membre d'une association de jeunes de moins de 5 ans d'ancienneté)

3. Les missions des OSIM

Les actions des OSIM interrogées ont vocation à générer un double impact. En France, elles fédèrent les personnes issues de l'immigration, souvent des ressortissants d'une même localité du Mali autour d'une cause commune.

Comme le soulignait M. Lamine Traoré, Coordonnateur du programme PRA/OSIM, la composition des OSIM s'est diversifiée avec le temps et de plus en plus d'associations comptent des sympathisants parmi leurs membres. C'est le cas par exemple de l'association des Bénévoles Franco – Maliens pour l'Aide au Développement des Localités de Moussala-Madihawaya au Mali (BFM/ADLM), regroupant les personnes morales et physiques, désintéressées, de bonne volonté, de toutes origines, quelles que soient leurs nationalités ou religions, désirant œuvrer à titre bénévole, en créant un vaste réseau d'intérêts et de solidarité pour le développement humanitaire multiforme de Moussala et MADIHAWAYA – Commune rurale de Tomora - Cercle de Bafoulabé, au Mali.

Outre le fait de rassembler les Maliens de l'étranger au sein de groupes vivant aux rythmes de réunions, manifestations culturelles, et autres actions dans leur pays d'accueil, les OSIM portent des actions de solidarité ayant pour objectif le développement de territoires basés au Mali.

Motivées par leur attachement à leur pays d'origine, elles agissent à plusieurs niveaux, notamment le développement économique des territoires via la création d'activités génératrices de revenus, l'accès à l'eau, à l'éducation, aux soins, et autres services visant à améliorer le quotidien des habitants de leur localité d'origine ou des territoires environnants.

Si pour certaines associations la mission semble à priori davantage orientée vers le développement du Mali qu'en direction de leur pays d'accueil, elles ont toutes en commun la volonté de réaliser des projets de développement à destination du Mali.

4. L'expérience des OSIM en montage de projets des OSIM

Les associations maliennes de la diaspora réalisent des projets au Mali bien avant d'être formalisées. Des groupes informels de la diaspora portent ainsi fréquemment des projets de développement (construction d'écoles, de centres de santé, forages, etc.) financés par leurs fonds propres, pour améliorer les conditions de vie de leurs proches au pays. Une fois reconnus en tant qu'association, ces groupes ont la possibilité non seulement de continuer à financer des projets à partir de fonds propres, mais en plus, d'être accompagnés dans la concrétisation de leurs initiatives par différents partenaires institutionnels, privés, associatifs, acquérant ainsi une expérience empirique, mais aussi technique et méthodologique au fil des projets réalisés.

Lors des entretiens avec les OSIM, 63% ont déclaré avoir une expérience de montage antérieure au projet sur lequel elles étaient questionnées, tandis que 37% n'avaient jamais monté de projet avant. Parmi les OSIM expérimentées, 60% avaient acquis cette expérience antérieure dans le cadre d'une participation au PRA/OSIM et 80% ont cité un autre dispositif d'accompagnement.

Multi participation au PRA/OSIM et renouvellement des OSIM accompagnées

Le dispositif PRA/OSIM ne fixe pas de limites concernant la récurrence des candidatures faites par une association, sous réserve que celle-ci se soit bien acquittée de ses obligations dans le cadre des candidatures précédentes. En effet, pour toute nouvelle candidature, l'OSIM doit à minima fournir un compte-rendu final validé par son OPAP, sur un projet PRA/OSIM dont elle aurait été précédemment le bénéficiaire.¹⁰ L'une des hypothèses à vérifier dans le cadre de l'étude était la capacité du dispositif à intégrer de nouvelles OSIM au fil du temps. Pour répondre à cette question, nous avons examiné non seulement le nombre de multi-lauréates, mais aussi la liste des candidates au programme entre 2016 et 2019.

¹⁰ Guide du PRA/OSIM 2019

Sur cette période, on observe globalement un renouvellement des OSIM maliennes participantes et lauréates du PRA/OSIM. En effet, sur les 97 associations maliennes participantes, 6% ont postulé plusieurs fois. Ainsi, chaque année, le pool d'OSIM candidates de la diaspora malienne tend à largement se renouveler.

De même, sur les 24 OSIM lauréates du programme, deux sont des multi-participantes. Il y a donc une grande majorité de primo participantes et de primo lauréates du PRA/OSIM.

Toutefois, il serait intéressant d'étudier en profondeur le profil de ces OSIM (profils des porteurs de projet, localisation des OSIM), la part des OSIM participantes par rapport aux OSIM sensibilisées, et la part de nouvelles OSIM sensibilisées chaque année. Ces variables permettraient notamment d'apprécier la part de nouvelles OSIM sensibilisées au dispositif.

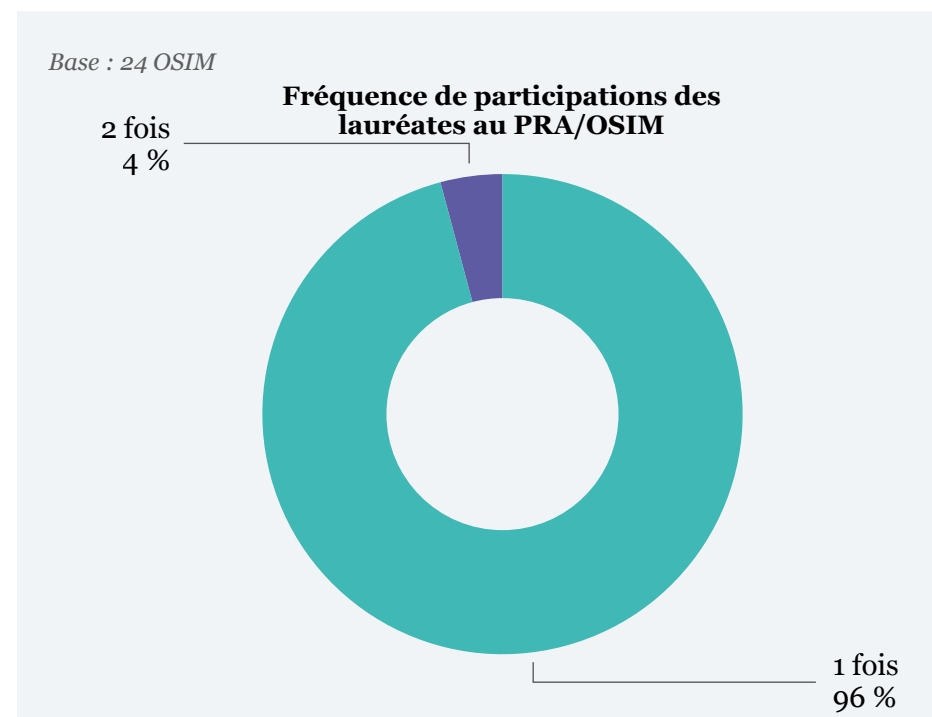
En effet, le taux élevé de primo participantes ne signifie pas pour autant que ce sont de nouvelles OSIM sensibilisées au dispositif. Il serait donc judicieux de s'appuyer sur les rapports de mobilisation des OPAP pour évaluer si ce sont finalement des OSIM sensibilisées depuis longtemps et qui postulent plus tard au dispositif, ou si ce sont des OSIM nouvellement sensibilisées qui postulent l'année durant laquelle elles ont entendu parler du dispositif.

Concernant les six OSIM qui ont participé plus d'une fois au programme, ce sont globalement des OSIM créées il y a moins de 10 ans, et qui ont pour la plupart postulé deux fois, deux années de suite ou à deux années d'intervalle. Seule une OSIM a postulé trois années de suite.

Lors de leur participation, ces OSIM ont essentiellement soumis les mêmes projets et ont été accompagnées par le même OPAP. Ainsi, sur les six multi-participantes, un tiers ont été lauréates du programme, dont une multi-lauréate.

Il s'agit de l'association pour le développement de Dramané. Créée en 2015, elle regroupe les jeunes du village de Dramané (Commune de Kéméné Tambo, région de Kayes) et a été subventionnée en 2017 pour un projet de renforcement des capacités du Centre de santé Communautaire de Dramané, puis en 2019 pour l'électrification et

l'équipement d'une école d'enseignement public dans la même localité.



Les OSIM multi-participantes sont donc globalement des non lauréates. À noter que l'OSIM qui a déposé trois fois son dossier pour le même projet n'a pas été lauréate et avait été accompagnée par le même Opérateur d'appui.

Un point d'attention est ainsi à souligner. En effet, l'accompagnement fourni aux OSIM inclut des ateliers (individuels ou collectifs) de débriefing mis en place en 2019 à destination des OSIM n'ayant pas été retenues comme lauréates.

Ils se déroulent sur une journée entière dans le but d'expliquer les raisons de refus de la subvention sur la base des motifs transmis par les membres du CEP ayant examiné le dossier. Ces ateliers ont ainsi été

pensés pour permettre aux associations concernées de préparer l'appel à projets suivant du PRA/OSIM et/ou de postuler à d'autres dispositifs de cofinancement.

L'impact des sessions débriefing pourrait faire l'objet d'une évaluation dans les années à venir mais quoi qu'il en soit, ces ateliers semblent tout à fait pertinents et déterminants pour l'accompagnement des multi-participantes afin que leur participation se traduise finalement par l'obtention de subvention. D'autant plus que postuler plusieurs fois sans obtenir de subvention tout en étant accompagnées pourrait créer du découragement chez ces OSIM, qui sont des associations relativement jeunes.

Par ailleurs, un accompagnement différencié en fonction de l'expérience de montage et de gestion de projets pourrait être envisagé dans ce cadre, pour ces OSIM qui n'ont pas forcément beaucoup d'expérience.

Les principaux constats concernant le profil des OSIM du PRA/OSIM sont donc les suivants :

- Des OSIM maliennes relativement anciennes (16 ans en moyenne) , évoluant au sein de groupes conséquents et divers de par leur composition. Compte tenu de ce fort ancrage du tissu associatif de la diaspora malienne en France, il serait intéressant de continuer de nourrir la réflexion sur les moyens d'impliquer chaque génération et de diversifier les modalités de contributions des différents groupes d'âges présents au sein des associations.
- Une culture de contribution au développement du Mali au travers de la réalisation de projets présente chez les associations jeunes et plus anciennes. La vie associative des OSIM maliennes est riche et belle et bien présente, même avant la formalisation administrative des OSIM. Malheureusement elles n'ont pas toujours les outils nécessaire pour la décrire et la mettre en valeur, par exemple lors de la recherche de partenaires financiers, d'où l'importance de les

sensibiliser et de les accompagner dans cette démarche, comme le font déjà plusieurs Fédérations ou Comités associatifs de la diaspora.

- Des OSIM majoritairement primo-participantes, et une grande majorité de primo-lauréates entre 2016 et 2019.

5. La localisation géographique des OSIM

La quasi totalité des OSIM (soit 90% d'entre elles) sont localisées en Ile-de-France, avec seulement 5% pour les régions Rhône-Alpes et Hauts-de-France.

En ce qui concerne la répartition départementale des OSIM, si Paris (30%) et la Seine-Saint-Denis (25%) arrivent en tête, les départements Yvelines, Haut-de-Seine, et Val-de-Marne se distinguent en recensant 10% des OSIM chacun.

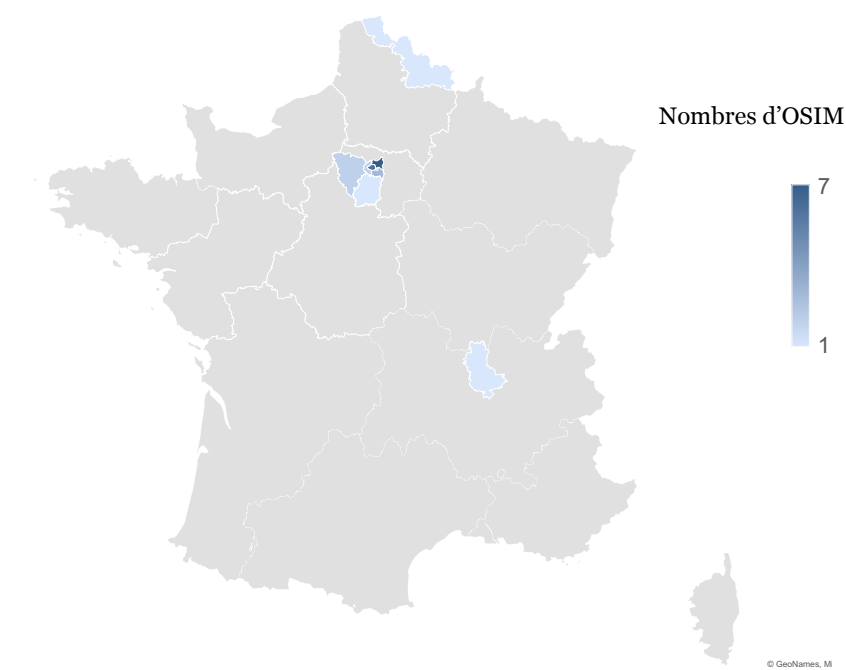
Le pourcentage d'OSIM accompagnées par le PRA/OSIM dans ces trois départements pourrait s'expliquer par l'existence d'autres dispositifs d'accompagnement destinés aux porteurs de projets. Ces dispositifs ont d'ailleurs été mentionnés par plusieurs OSIM interrogées au titre de l'accompagnement supplémentaire reçu dans le cadre de leur projet.

On peut citer en exemple l'YCID (Yvelines Coopération Internationale et Développement) qui, de la même façon que le PRA/OSIM, travaille en collaboration avec des structures d'accompagnement labellisées telles que FADERMA (Fédération des associations de développement de la Région de Matam) pour accompagner les OSIM.

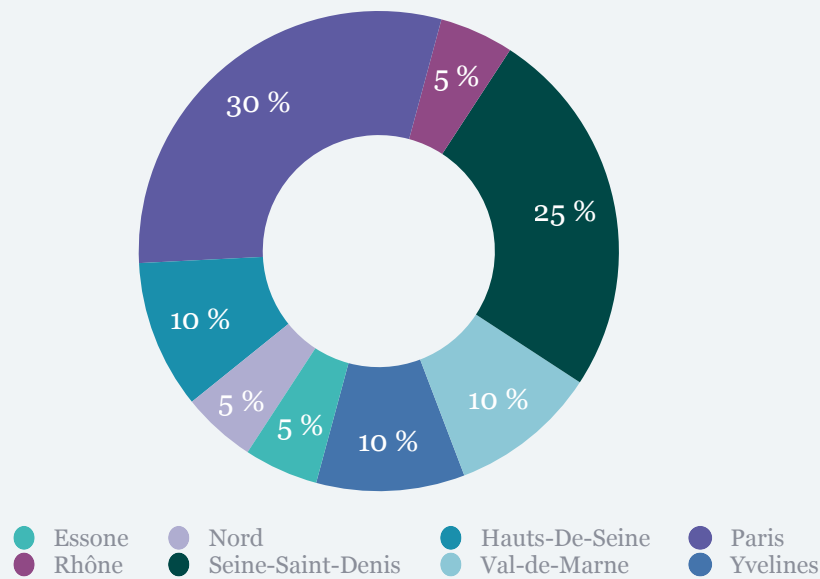
Créé par en mars 2015, l'YCID a vocation à fédérer les acteurs yvelinois de la coopération internationale. Ses activités comprennent : le soutien aux initiatives de solidarité internationale, les relations économiques, et la promotion de la coopération internationale en Yvelines.¹¹

¹¹ Source: <https://www.yvelines.fr/solidarite/cooperation-internationale/le-gip-yvelines-cooperation-internationale-developpement/>

Répartition régionale des OSIM du PRA/OSIM en France



Base : 20 OSIM Répartition des OSIM du PRA/OSIM par département



Point d'attention

Les OSIM lauréates du PRA/OSIM sont principalement localisées en IDF. Une tendance qui pourrait s'expliquer par la forte présence de migrants maliens dans cette région.

Les disparités globalement observées dans cette répartition géographique très polarisée des OSIM aussi bien à l'échelle régionale que départementale représentent une opportunité pour le FORIM de renforcer le dispositif dans les zones géographiques du territoire français actuellement peu peuplées en OSIM lauréates. C'est le cas par exemple des départements Nord, Rhône, Essone, ne totalisant que 5% des OSIM chacun, ou encore des régions Rhône-Alpes et Hauts-de-France. Dans la pratique, les OSIM présentes dans ces zones sont confrontées aux défis liés à la distance et à l'absence de structures d'accompagnement à proximité. Certains porteurs de projets doivent ainsi se déplacer vers l'Ile-de-France pour rencontrer leur chargé d'appui car n'ayant pas de structure d'accompagnement à proximité. Plusieurs pistes sont envisageables pour répondre spécifiquement à leurs besoins, entre autres :

- Élargir le réseau de structures d'accompagnement dans les zones géographiques concernées en priorisant celles où la diaspora malienne est la plus présente ;
- Renforcer l'accompagnement à distance en capitalisant sur l'usage des outils de visioconférence par les structures d'accompagnement largement répandu en réponse aux contraintes imposées par le contexte sanitaire actuel. Cependant, si les outils de visioconférence se sont révélés déterminants pour poursuivre malgré tout l'accompagnement des OSIM et la gestion des candidatures lors du dernier appel à projets, la formation en présentiel présente une valeur ajoutée indéniable. Comme nous précisait l'une des structures d'accompagnement interrogées, bien que ces outils soient utiles, ils ne remplacent pas le contact humain si important dans l'accompagnement et les liens qui se forment entre les associations parfois de différents pays durant la formation.

B. Les caractéristiques des projets menés

Pour la réalisation de projets de développement locaux montés avec l'appui financier et technique du PRA/OSIM, les OSIM porteuses de projet sont en partenariat avec un acteur local au Mali.

Entre 2002 et 2019, le programme a ainsi permis le financement de 43 micro projets de développement au Mali, notamment dans les secteurs de l'éducation/formation, de la santé ainsi que du développement rural et agricole, avec un enveloppe totale d'environ 600 581 euros.

Dans le cadre de l'étude, nous avons catégorisé ces projets en vue de dégager les tendances et les caractéristiques des actions de développement portées par les OSIM maliennes accompagnées dans le cadre du PRA/OSIM.

Sur la période 2016 et 2019, presque la moitié (48%) des 21 projets considérés ont été subventionnés en 2019, contre 29% en 2016, et 19% en 2017. La proportion importante de projets subventionnés en 2019 s'explique par la modification du montant des fonds alloués au programme chaque année.

En effet, en 2019, le programme a enregistré un total global de 78 OSIM lauréates qui ont pu être accompagnées en raison de l'augmentation de l'enveloppe AFD sur le triennal 2019-2021 (2019 étant la première année). Celle-ci est alors passée d'une enveloppe annuelle de 700 000 euros alloués aux projets sur le triennal 2016-2018, à une enveloppe de 1 125 000 euros sur la période 2019-2021. La tendance à la hausse du nombre de lauréates PRA/OSIM s'est également maintenue lors de l'appel d'offres 2020 pour lequel le programme a enregistré 80 OSIM lauréates.

Outre l'année durant laquelle ils ont été subventionnés, nous avons examiné les projets lauréats sous différents angles : d'un point de vue quantitatif (nombre de projet subventionnés annuellement, montant des subventions et du budget total, impact des projets, etc.), mais aussi au vu de données qualitatives telles que l'entité à l'origine de ces projets, le type de projet, ou encore les secteurs d'activités concernés.

1. L'origine des projets

Interrogés sur la genèse de leurs projets, 63 % des OSIM ont déclaré que leur projet avait été impulsé par des acteurs basés au Mali. La plus part du temps (75% des cas), une association villageoise avait fait part du besoin aux ressortissants de cette localité basés à l'étranger, lesquels s'étaient alors mobilisés pour monter le projet et rechercher des financements.

Pour le reste des projets, l'initiative venait soit de membres de la diaspora malienne en France ou en Europe ayant identifié par hasard un besoin durant leurs vacances au pays, soit de migrants ayant intentionnellement réalisé un diagnostic stratégique sur place afin d'identifier les domaines d'actions prioritaires avant de démarrer leur projet.

L'étude laisse ainsi paraître des migrants maliens conservant des liens forts avec leur territoire d'origine et avec les populations sur place, lesquelles n'hésitent pas à les solliciter pour la recherche de solutions adaptées aux problématiques locales. Comme plusieurs associations de la diaspora avant elles, les OSIM de notre échantillon ont ainsi répondu à l'appel à projets annuel du PRA/OSIM pour obtenir un appui dans la réalisation de leur projets.

Nous avons décidé d'explorer précisément l'apport de la subvention qu'elles ont reçues et le budget total de leurs projets afin de mieux quantifier les contributions au financement de ces derniers¹². Celle de l'OSIM et de son partenaire local seront abordées dans la section intitulée "Modèles d'intervention des OSIM dans les 2 programmes ».

2. Le financement des projets

Les OSIM reçoivent du PRA/OSIM une subvention plafonnée à 15 000 euros sachant que le montant accordé ne peut excéder 70% du budget total de leur projet. Pour les 21 projets lauréats entre 2016 et 2019, le total des subventions accordées s'élevait à 279 595 euros.

Notons que le montant moyen de la subvention par projet s'élevait à 13 314 euros. Par ailleurs, le montant reçu par l'OSIM constituait en moyenne 38% du budget total du projet.

Soulignons également que 62% des projets examinés avaient bénéficié d'une subvention comprise entre 12 000 et 15 000 euros et que seulement 5% des projets ont reçu un montant inférieur à 10 000 euros.

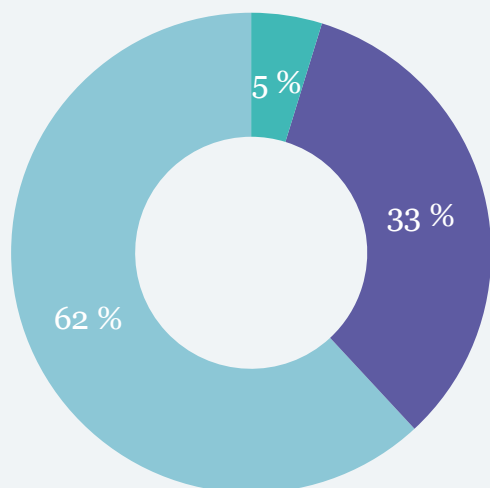
Pour les 21 projets considérés, le pourcentage minimum couvert par la subvention était de 13%, ce qui constitue un apport légèrement supérieur à la contribution obligatoire de l'OSIM au projet (fixée à 10%).

Le cumul des budgets quant à lui s'élevait à 904 156 euros pour une moyenne de 43 055 euros/projet, et un maximum observé de 118 775 euros.

¹² Sources des Montants de subvention et du budget total des projets :
<https://www.migdev.org/wp-content/uploads/2019/05/Guide-du-PRA/OSIM-2019.pdf>
<https://www.reseauprojection.org/content/uploads/2018/02/Guide-du-PRA/OSIM-2018.pdf>
http://www.vialemonde93.net/IMG/pdf/guide_du_PRA/OSIM_2017_o.pdf
<https://www.migdev.org/wp-content/uploads/2012/04/Guide-du-PRA/OSIM-2016.pdf>
<https://www.lianescooperation.org/wp-content/uploads/sites/9/2019/10/Liste-des-projets-laur%C3%A9ats-du-PRA/OSIM-2019.pdf>
https://www.FORIM.net/sites/default/files/Projets%20Laur%C3%A9ats%20du%20PRA/OSIM%202018_o.pdf
<https://www.FORIM.net/sites/default/files/Projets%20laur%C3%A9ats%20du%20PRA/OSIM%202017.pdf>
<https://www.FORIM.net/sites/default/files/Liste%20des%20projets%20laur%C3%A9ats%202016.pdf>

Base : 21 OSIM

Montants des subventions PRA/OSIM



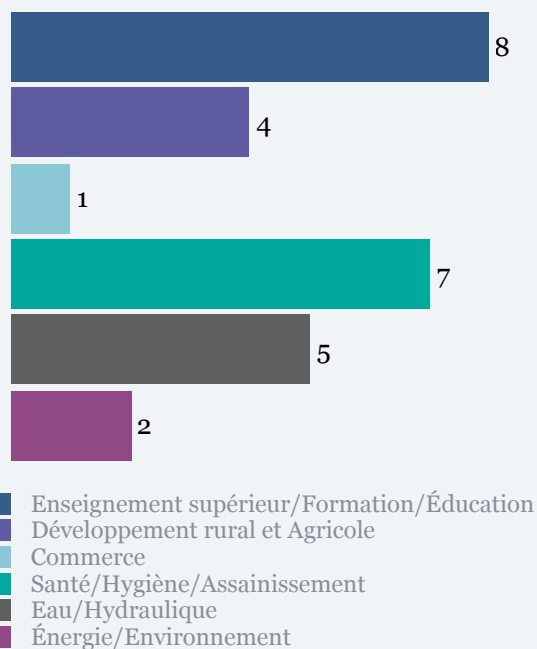
- Moins de 10 000 euros
- Entre 10 000 euros - 11 999 euros
- Entre 12 000 - 15 000 euros

Budgets et subventions des projets du PRA/OSIM

Région du projet	Budget total (€)	Subvention (€)	Part du budget couvert
Kayes	19 323	13 000	67 %
Sikasso	20 569	8 834	43 %
Bamako	21 489	14 722	69 %
Koulikoro	22 005	13 000	59 %
Kayes	23 742	14 965	63 %
Kayes	26 816	13 838	52 %
Kayes	28 324	12 000	42 %
Bamako	32 652	12 000	37 %
Kayes	34 937	10 000	29 %
Kayes	36 513	14 838	41 %
Kayes	37 600	14 838	39 %
Kayes	37 600	12 000	32 %
Kayes	38 200	15 000	39 %
Kayes	41 239	15 000	36 %
Koulikoro	47 378	12 000	25 %
Bamako	50 428	15 000	30 %
Mopti	51 897	12 000	23 %
Kayes	57 382	14 722	26 %
Kayes	64 676	14 838	23 %
Kayes	92 611	12 000	13 %
Kayes	118 775	15 000	13 %

Base : 25 projets

Secteurs d'activités des projets financés par le PRA/OSIM



Plusieurs réponses possibles

Les trois secteurs d'activités les plus représentés sont :

- Enseignement supérieur/formation/éducation (ex : extension ou emménagement d'une école), représentant 30% des projets ;
- Santé/hygiène/assainissement comptant 26% des projets (ex : renforcement des capacités d'un centre de santé communautaire) ;
- Eau/Hydraulique totalisant 19% des projets (ex : la mise en place de systèmes d'adductions d'eau potable pour l'approvisionnement en eau d'une localité).

Le secteur du développement rural et agricole quant à lui compte pour 15% des projets, tandis que les secteurs les moins représentés sont Énergie/environnement (7% des projets) et Commerce avec seulement 4% des projets.

3. Des projets essentiellement réalisés dans les domaines de la santé et de l'enseignement

Les projets PRA/OSIM portent sur diverses thématiques, certains adressant parfois plusieurs secteurs d'activités différents.

Moyenne des Budgets et subventions par secteur

Secteurs	Nombre de Projets	Budget moyen	Subvention moyenne (% budget)	Rang sectoriel (part du budget couvert par subvention)
Santé/ hygiène/ Assainissement	7	44 672	38 %	3ème
Eau/ Hydraulique	6	68 823	23 %	6ème
Développement rural et agricole	3	39 474	35 %	5ème
Enseignement sup/ Formation/ Education	8	35 333	44 %	2ème
Commerce	1	32 652	37 %	4ème
Énergie/ Environnement	2	34 876	49 %	1er

Classification des projets portés par les OSIM en deux catégories : projets productifs & projets structurants

Pour cette étude nous avons regroupés les projets en deux catégories/ types de projets¹³ en tenant compte de leurs thématiques et de leur finalité.

Type 1 : Projets productifs

Il s'agit de projets économiques destinés à améliorer le cadre de vie des populations en répondant à leurs besoins essentiels dans les domaines suivants : Éducation (cas des écoles avec cantines) ; Santé (avec prestations payantes) ; Hydraulique (avec le service de l'eau) ; Assainissement (avec prestations payantes).

Type 2 : Projets structurants

Ce sont des projets créant un environnement favorable au développement économique local dans les domaines suivants : Désenclavement ; Environnement (assainissement et gestion des déchets) ; Formation professionnelle ; Aménagements économiques de surfaces en zone urbaine (Marchés, etc.) ou rurales (barrages hydro-agricoles, périmètres maraîchers, etc.). Dans cette deuxième catégorie, les initiatives économiques mises en place augmentent l'attractivité économique de la localité dans laquelle ils sont basés.

L'échantillon de projets subventionnés par le PRA/OSIM comptait une grande majorité des projets productifs (67% du total). Les caractéristiques observées pour ces projets étaient les suivantes :

- un budget moyen de 44 035 euros ;
- les principaux secteurs d'activités visés étant : la santé/hygiène/ assainissement (36%), Enseignement supérieur/Formation/ Éducation (36%), ou encore eau/hydraulique (29%) ;

¹³ Source : classification inspirée du Cahier de procédures du PMMD

- des OSIM porteuses de projet ayant en moyenne 10 ans d'ancienneté.

En ce qui concerne les projets structurants tels que la création d'un jardin maraîcher pour les femmes, ils étaient caractérisés par :

- un budget moyen de 41 095 euros ;
- les principaux secteurs d'activités visés étant : Développement rural et agricole (57%), Enseignement supérieur/Formation précisément la formation professionnelle (43%), ou encore Énergie/environnement (12%);
- une ancienneté moyenne des OSIM porteuses de projets égale à 16 ans.

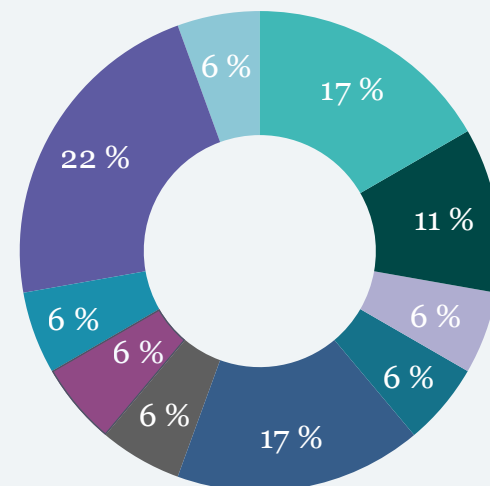
4. La localisation géographique des projets PRA/OSIM

Les cercles les plus riches en projets sont ceux de Yélimané (22%), de Kita et de Kayes (17%).

Parmi les cercles restants, celui de Bafouladé (11%) se distingue des 6 autres (Bougouni, Diéma, Kangaba, Bandiagara, Nara, ou encore Niorobu du Sahel) qui ne comptent que 6% des projets chacun.

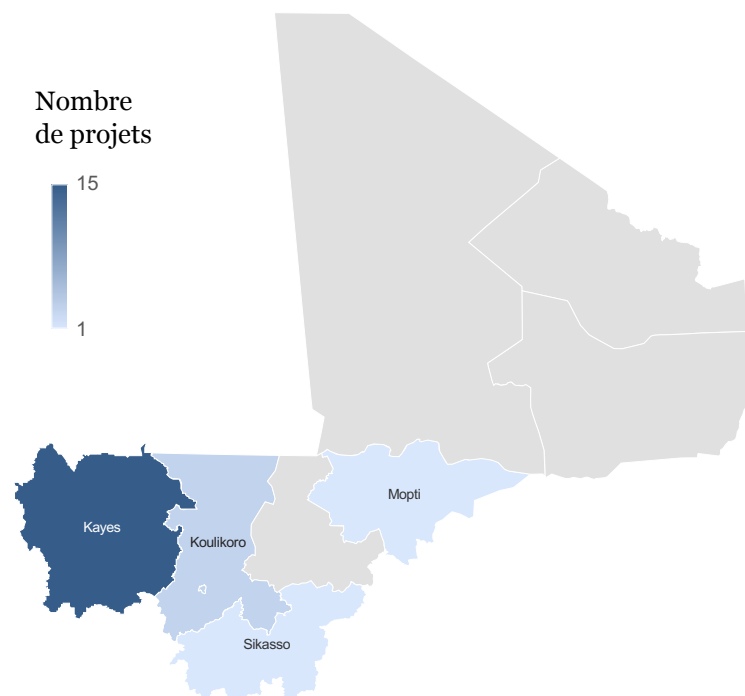
Base : 17 projets

Cercles d'intervention des projets PRA/OSIM au Mali



La Région de Kayes (67%) est le pôle majeur de localisation des projets, largement devant Bamako où ont été réalisés 14% des projets. La région de Koulikoro arrive troisième avec 9% des projets, devant les régions de Mopti et de Sikasso qui totalisent 5% des projets respectivement.

Répartition régionale des projets PRA/OSIM au Mali



La forte concentration des projets dans la région de Kayes pourrait s'expliquer par la forte représentation et le dynamisme associatif des ressortissants de cette région au sein de la diaspora malienne de France.

Historiquement connue pour ses importants flux migratoires, notamment sur le continent africain, la région de Kayes est également largement représentée en Europe¹⁴ par ses ressortissants. Bien qu'éloignés de leur pays d'origine, ceux-ci s'investissent en venant en

aide aux proches restés au pays via les transferts d'argent, mais aussi par la réalisation de projets de développement.

Au sein de groupes informels ou d'associations (villageoises, inter-villageoises, communales ou de cercles), la diaspora s'est ainsi structurée pour augmenter son impact et sa contribution au développement du Mali.

La CADERKAF,¹⁵ créée en 2009, regroupe la grande majorité des associations de ressortissants originaires de la région de Kayes avec des représentants de chaque cercle (Kayes, Kita, Kéniéba, Nioro, Yélimané, Bafoulabé et Diéma).

5. L'impact des projets

Les projets subventionnés dans le cadre du PRA/OSIM doivent répondre à des objectifs spécifiques précis, réalistes et mesurables à partir d'environ une année. Par ailleurs, l'impact local attendu en termes de réduction de la pauvreté et de lutte contre les inégalités, doit être spécifié lors de la demande de subvention.

Pour cette étude, cet impact a été estimé sur la base des réponses fournies par les OSIM concernant : le nombre de bénéficiaires et la portée géographique de chaque projet.

¹⁴ https://grdr.org/IMG/pdf/CADERKAF_17-12-13_BD.pdf

¹⁵ Coordination des Associations pour le Développement de la Région de Kayes

i. Nombre de bénéficiaires

D'après les données collectées, 48% des projets ont bénéficié à des milliers de personnes, 29% à des centaines de personnes, et 24% à un groupe de moins de 100 personnes.

Parmi les 48% de projets ayant des milliers de bénéficiaires : la quasi totalité (80%) sont des projets productifs tels que le renforcement de l'offre de soins d'un centre de santé communautaire, ou encore la construction d'un système d'adduction d'eau potable.

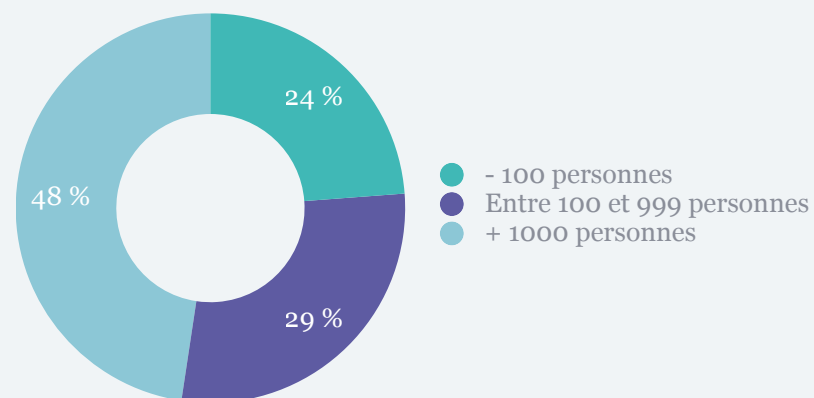
Par ailleurs, les types de partenaires les plus souvent sollicités sont généralement des associations et les collectivités locales pour la réalisation de projets touchant généralement les secteurs santé/hygiène/assainissement et eau/hydraulique.

ii. Impact géographique du projet

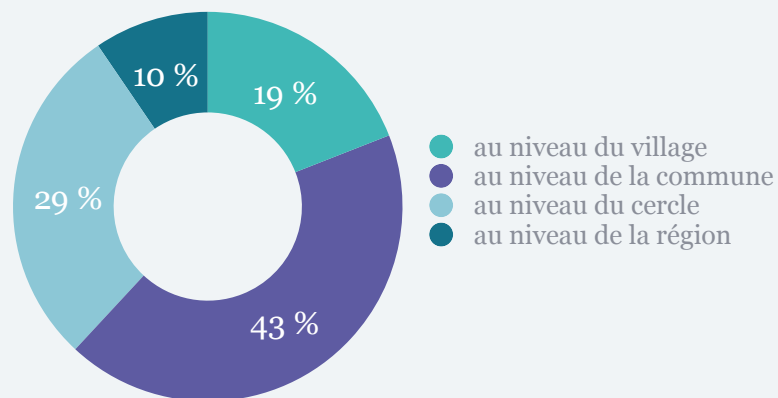
Sur les 21 projet considérés, 43% ont un impact au niveau de la commune, 29% au niveau du cercle, 19% au niveau du village uniquement, et seulement 9% ont eu un impact régional.

Nombre de bénéficiaires des projets PRA/OSIM

Base : 21 OSIM



Impact géographique des projets PRA/OSIM



Au Mali, les projets portés ont favorisé l'autonomisation financière des populations par différents moyens :

- Création d'emploi et d'activités génératrices de revenu (ex: Coopérative agricole partenaire de l'association et vente de produits Bio) ;
- Montée en compétences des populations locales (ex : formation aux techniques d'agriculture Bio) ;
- Accès à l'eau potable, à l'éducation et aux soins à un meilleur rapport qualité prix ;
- Diminution du taux de mortalité ;
- Réconciliation/Paix sociale (ex : projet aménagement d'une école a réuni deux communautés initialement en conflit) ;

En France, les initiatives menées par les OSIM ont eu les effets ci-dessous:

- Mobilisation des membres de la diaspora en France et dans d'autres pays (Ex : Travail avec ressortissants en Espagne pour le renforcement des capacités de CSOM ¹⁶) ;
- Augmentation du nombre d'adhérents à l'association suite au projet ;
- Renforcement des capacités des membres de l'association en montage de projet.

Cependant, l'exécution des projets ne s'est pas faite sans imprévus et difficultés pour les OSIM.

6. Les obstacles à la réalisation des projets

Parmi les OSIM rencontrées, 63% avaient des projets terminés et 37% de projets en cours. Mais quelque soit l'état d'avancement de leur projet à date, les porteurs de projets ont tous expérimenté des difficultés impactant de façon plus ou moins grave le projet, comme le montre le tableau ci-dessous.

¹⁶ Centre de santé communautaire

Retours d'expérience des OSIM : obstacles

Thématiques	Détails
Difficultés financières	• Dépenses inattendues survenues durant le projet (50% des OSIM) • Difficultés à mobiliser les cofinancements après subvention PRA/OSIM pour 37% OSIM concernées • Délai de versement de la subvention PRA/OSIM • Dette à solder antérieure au projet (défaut de suivi de déclaration des salariés par l'équipe en place avant le projet de renforcement du CSCOM)
Expertise/ équipements insuffisants	• Sous estimation des coûts de forage • Défaut d'expertise pour le choix d'équipements médicaux • Défaut d'équipement pour exploration du terrain lors d'un forage
Faible implication des acteurs locaux	• Méfiance des villageois à cause de promesses de projets non tenues par les jeunes de la diaspora de passage • Scepticisme des villageois concernant l'utilité de la construction d'une aire de jeux dans un école • Doutes devant la nécessité du diagnostic de fonctionnement préalable au projet de renforcement du CSCOM • Défaut de soutien des autorités compétentes pour l'aide à la formation du personnel médical (mise en relation infructueuse)
Difficultés liées au suivi à distance d'un projet	• Suivi terrain limité pour l'OSIM, encore plus avec le contexte sanitaire actuel • Difficulté de faire respecter la traçabilité des dépenses dans un pays où l'informel occupe encore une grande place, notamment en milieu rural • Notion du temps différente pouvant limiter les capacités d'action • Risques de surfacturation / détournements • Difficulté de trouver des personnes de confiance sur place
Contexte sécuritaire ou sanitaire	• Pour des projets en cours subventionnés en 2019 : éducation (calendrier scolaire décalé) écologie (campagnes de sensibilisation différée) • Pour des projets plus anciens : difficultés à rencontrer l'OPAP pour préparation du compte rendu final ou désistement de partenaires financiers potentiels
Communication avec les acteurs locaux	• Difficultés à identifier ou à rencontrer les interlocuteurs pertinents • Barrière de la langue lors des échanges durant une campagne de sensibilisation à la gestion des déchets
Logistique	• Saison des pluies /hivernage ralentissant les travaux (difficile de mobiliser les personnes pour le projet car priorité aux cultures) • Enclavement du village compromettant le transport du matériel • Grève nationale des enseignants (départ de 2 enseignants en cours d'année scolaire)

Partie 2 : Modèles d'intervention des OSIM dans les deux programmes



I. Le rôle de l'OSIM et du porteur de projet dans le PMMD

A. Le rôle de l'OSIM dans le dispositif

Dans le cadre du dispositif, les porteurs de projets doivent obligatoirement être en partenariat avec, au minimum, une association de la diaspora malienne basée dans l'Union européenne, ou dans les zones CEDEAO et CEMAC. A ce titre, un protocole de partenariat définissant les rôles de chacun est signé entre l'ensemble des parties prenantes du projet à savoir : le porteur de projet lui-même (qui pour rappel est une collectivité ou une association), cette association de la diaspora, et les autres partenaires du projet.

Au sein du dispositif PMMD, l'OSIM joue donc le rôle de partenaire du porteur de projet qui se trouve au Mali. À ce titre, elle doit, cofinancer l'action à hauteur minimum de 10% du total des coûts éligibles de l'action. Cet apport peut être composé des fonds propres de l'OSIM, complété par des financements additionnels qu'elle aura mobilisé. Elle participe également à la définition et à la mise en œuvre de l'action. Ainsi, l'étude a pu mettre en exergue que l'association de la diaspora avait un rôle de partenaire financier, de conseiller et de médiateur dans les différentes étapes du projet.

1. Appui financier et mobilisation de cofinancement dans la phase de montage

Durant la phase de rédaction du dossier de subvention, le montage devant se faire par le porteur de projet au Mali, l'association de la diaspora a principalement un rôle de partenaire financier. Elle se charge de mobiliser des financements en son sein ou auprès d'autres dispositifs ou associations de ressortissants, conformément au rôle qui

lui est attribué dans le cahier de procédure du PMMD Codev Mali. Cette quote part d'un minimum de 10% du montant total du coût du projet est d'ailleurs un pré-requis au versement de la première tranche de 80% de la subvention accordée par le Codev Mali. Ainsi, l'OSIM en France, se doit de regrouper cette contribution financière en vue de l'éligibilité et de la sélection du dossier. Afin de pouvoir rassembler cette somme, l'association fait appel à ses membres qu'elle incite à cotiser, mais mobilise également dans certains cas d'autres organismes ou ressortissants du village d'implantation du projet, résidant dans d'autres pays ou dans d'autres grandes villes du Mali pour financer son apport.

Dans les faits, l'OSIM du PMMD contribue bien au-delà du seuil requis par le cahier de procédure, puisqu'elle finance en moyenne 35% du coût total des projets, soit 25 533 euros, pour des projets s'élevant en moyenne à 72 233 euros. L'OSIM est donc un partenaire financier clé dans cette première phase du projet en ce qu'elle démontre une capacité importante à mobiliser des financements en son sein, représentant plus d'un tiers du budget du projet.

Outre la mobilisation de ses ressources en propre, l'association de la diaspora est également active dans la recherche d'autres partenaires financiers pour compléter le budget du projet lorsque les fonds sont insuffisants. Elle se tourne ainsi vers d'autres dispositifs, collectivités locales ou associations pour le financement additionnel des coûts non couverts par la subvention du Codev Mali et sa quote part.

Sur un total de 18 OSIM interrogées à ce sujet lors de cette étude, 53% ont affirmé avoir sollicité un autre accompagnement, dont 30% pour obtenir un financement (les 70% restants pour un accompagnement technique), auprès d'organismes comme le FSDD du Grand Lyon¹⁷, pS-Eau¹⁸, Essone Sahel¹⁹ ou encore YCID.

¹⁷ Le fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau du Grand Lyon vise à réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde, en apportant une aide financière pour développer des infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 24 pays du Sud.

¹⁸ Le programme Solidarité-Eau est un réseau multi-acteurs français qui vise à garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous ainsi que pour la gestion durable des ressources en eau (ODD 6) dans les pays en développement.

¹⁹ Le Réseau Essone Mali est un réseau de coopération décentralisée mobilisant des collectivités territoriales et des représentants de la société civile, en France et au Mali, afin d'apporter un soutien technique et financier à des projets d'initiatives locales.

Dans la continuité de son rôle de partenaire financier, l'OSIM peut aussi être amenée à financer l'aide au montage de projet fournie au porteur de projet ou l'étude de faisabilité devant figurer dans le dossier. En effet, le porteur de projet n'étant pas toujours en mesure de rédiger le dossier en autonomie fait souvent appel à des bureaux d'études ou ONG maliennes pour l'accompagner dans cette tâche.

Lorsqu'elle en a les capacités techniques, l'association de la diaspora vient en appui direct à la rédaction du dossier de subvention, économisant de ce fait les coûts additionnels inhérents au financement d'un bureau d'étude pour la réalisation de cette tâche. En effet, plusieurs OSIM, majoritairement des associations créées depuis plus d'une décennie et qui avaient déjà réalisé des projets pour lesquelles elles avaient sollicitées des subventions auparavant, ont su capitaliser sur leur expérience en montage de dossier pour aider le porteur de projet dans cette tâche. D'autant que les frais relatifs aux études préalables (aide au montage, étude de faisabilité) correspondant à des charges antérieures à la signature du contrat de subvention sont inéligibles et donc non couverts par la subvention. Ces frais restent ainsi à la charge du porteur de projet ou de l'OSIM. Ainsi, avoir un partenaire expérimenté dans la recherche de financement et le montage de projet est un atout non négligeable pour le porteur de projet qui peut manquer de ressources ou de capacités dans cette phase d'écriture de projet. Il est à noter que cette collaboration entre le porteur de projet et l'OSIM pour la rédaction du projet a été identifiée principalement dans les cas pour lesquels, l'association de la diaspora était à l'origine du projet, ce qui pourrait expliquer en partie l'implication de l'OSIM au delà de sa contribution financière, cette dernière se sentant d'autant plus impliquée et engagée dans le projet qu'elle en est l'initiatrice.

Dans cette première phase de montage et en vue de la sélection des projets, les partenaires de la diaspora doivent satisfaire aux critères d'éligibilité qui s'appliquent au porteur de projet lui-même à l'exception du critère de localisation territoriale. Ainsi, l'association de la diaspora malienne doit être formalisée dans le pays où elle est basée. Pour ce faire, un ensemble de documents liés à la création et à l'activité

de l'association est demandé à l'OSIM en vue de la constitution du dossier de subvention :

- Récépissé ;
- Acte de création ;
- Présentation des instances et du mode de fonctionnement ;
- Résumés des principales activités menées depuis la création.

2. Conseils et médiation dans la phase de suivi

Une fois le projet sélectionné par le comité d'évaluation et la subvention accordée par le Codev Mali, le projet entre dans sa phase d'exécution. Dans cette nouvelle étape, l'association de la diaspora est dans une posture de conseillère et assiste ainsi le porteur de projet. Elle suit le projet à distance en s'informant régulièrement auprès du porteur de projet de son évolution. Cette remontée d'information se fait principalement de façon orale par téléphone, WhatsApp et par mail dans une moindre mesure. Ce suivi est aussi réalisé sur le terrain, puisque l'OSIM organise des missions de suivi opérationnel au Mali, effectuées par un ou plusieurs membres de l'association pour s'assurer du bon déroulé des travaux. L'occasion pour le porteur de projet et son partenaire de faire un point sur l'avancée du projet. Ces déplacements sur le terrain sont budgétisés dans 70% des projets pour contribuer à une meilleure implication de la diaspora dans le projet.

Au-delà de son rôle de conseillère, l'association de la diaspora a aussi été, pour certains projets, un médiateur entre les différentes parties prenantes du projet. Bien qu'à distance, elle a souvent été le point de contact entre la Cellule technique du Codev Mali, le porteur de projet, les bénéficiaires et l'entrepreneur, notamment en cas de difficultés (interruption des travaux par l'entrepreneur, réticences des populations à s'impliquer dans le projet, etc.).

3. Actions de sensibilisation et participation aux formations dans la phase de pérennisation

Après la construction de l'ouvrage, l'OSIM intervient sur différents aspects de la pérennisation. Elle participe aux actions de sensibilisation et de responsabilisation auprès des populations pour la maintenance de l'ouvrage, en s'appuyant notamment sur les autorités locales ainsi que sur les chefs de village et leurs conseillers. Elle est parfois aussi active dans la sélection et la formation des membres chargé du pilotage et de la maintenance. Ainsi, tout au long du projet, de sa phase de montage jusqu'à sa pérennisation, l'association de la diaspora est présente auprès du porteur de projet auquel elle apporte un appui financier et des conseils pour la bonne marche du projet.

Rôle de l'OSIM du PMMD au cours des différentes phases

	Résumé du Rôle	Exécutions observées
Phase 1 : Montage	- Partenaire financier de poids : apporteur de fonds au delà des 10% minimum requis ; - Appui à la rédaction du dossier de subvention (dans certains cas).	- Apport moyen de 35% du montant total du projet ; - Recherche d'autres partenaires techniques et financiers (autres dispositifs ou ressortissants du village à l'étranger ou dans d'autres grandes villes du Mali) ; - Financement de l'aide au montage de projet fournie au porteur de projet par des bureaux d'étude ou des ONG (rédaction du dossier, étude de faisabilité) ; - Aide à la rédaction du dossier de subvention dans certains cas.
Phase 2 : Suivi & Évaluation	- Conseil : s'assure du bon déroulement du projet ; - Médiateur : joue le rôle d'interface entre les différents parties prenantes.	- Suivi opérationnel sur place d'un des membres de l'association pour suivre l'évolution des travaux ; - Échanges réguliers avec le porteur de projet via téléphone, WhatsApp, mail sur l'état d'avancement ; - Échanges avec la Cellule Technique du Codéveloppement sur le déroulé du projet ; - Interface entre la Cellule Technique du Codéveloppement, le porteur de projet ou encore l'entrepreneur.
Phase 3 : Pérennisation	Intervient sur différents aspects de la pérennisation et l'évaluation selon les projets	- Actions de sensibilisation et de responsabilisation auprès des populations au vu de la maintenance du projet ; - Participation à la sélection des membres des comités de Pilotage et de suivi ; - Participation à la formation des bénéficiaires.

B. Le type de porteur de projet et son rôle au sein du dispositif

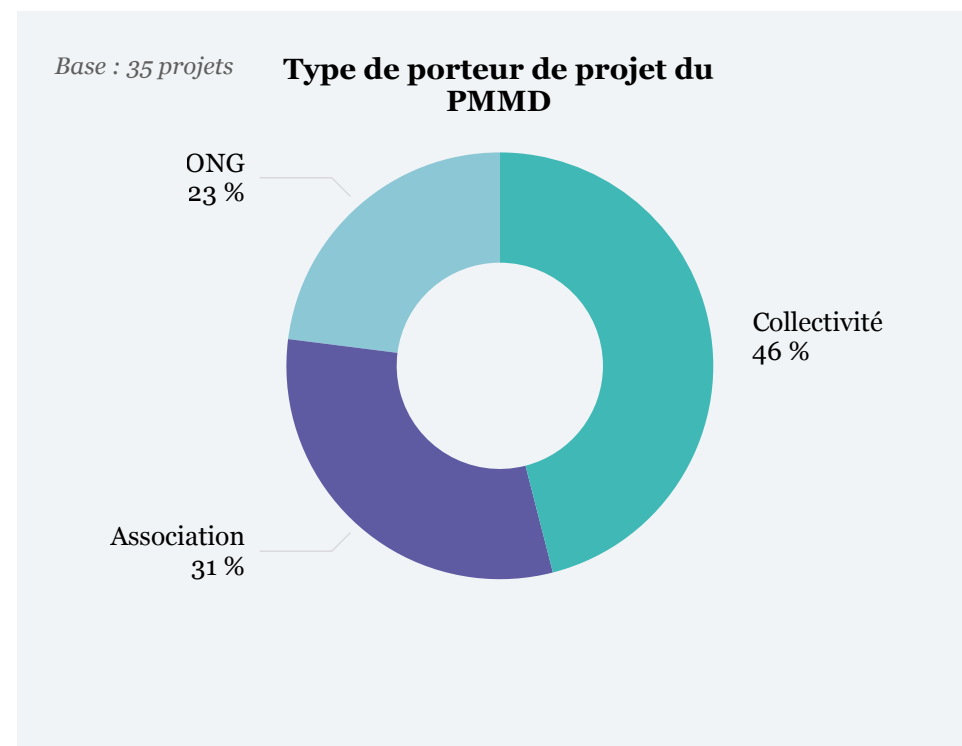
1. Type de porteur de projet

Dans le cadre du dispositif PMMD, la Cellule Technique de Co-développement (CTC) subventionne les collectivités territoriales, les associations et/ou ONG maliennes pour la réalisation de projets impliquant la diaspora malienne. Pour pouvoir prétendre à une subvention, le porteur de projet doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être une personne morale ;
- sans but lucratif ;
- appartenir à une organisation non gouvernementale, un opérateur du secteur public, une collectivité territoriale ou une organisation non gouvernementale internationale ;
- être de droit malien²⁰ ;
- être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action et ne pas se limiter à un rôle d'intermédiaire ;
- avoir au moins une expérience sur le territoire malien dans la gestion technique et financière de micro projets de développement.

Les collectivités locales, qui sont d'après notre échantillon généralement des Communes rurales ou des Conseils de cercle, sont les principaux porteurs de projets financés par le Codev Mali. Elles sont suivies par les associations, qui constituent un tiers des porteurs de projet. Ce sont en général des organisations de femmes, de jeunes ou des associations de centre de santé communautaire qui sont en lien avec la diaspora en France et qui sollicitent sa participation au titre de

partenaire. Le dernier type de porteur de projet identifié sont les ONG qui pour certaines ont été plusieurs fois lauréates, au cours de la période étudiée, couvrant 2017 à 2019.



²⁰ La nationalité est déterminée sur base des statuts de l'organisation qui devront permettre d'établir que l'organisation a été créée par un acte relevant du droit interne du pays concerné. A cet égard, toute entité juridique dont les statuts auraient été créés dans un autre pays mais qui serait enregistrée localement, ou même si un «Protocole d'entente» a été conclu, ne pourrait être considérée comme une organisation locale éligible.

2. Rédaction du dossier et démarches administratives du porteur de projet dans la phase de montage

Pour être éligible, le projet doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales maliennes ou des associations/ONG de développement qui sont localisées sur le territoire malien. Ce rôle de maîtrise d'ouvrage doit notamment être explicitement clarifié dans le document de projet. Le porteur de projet est donc en première ligne pour le projet.

Dans la phase initiale, il est rédacteur du dossier de demande de subvention qui doit être soumis en français, au Mali, à la Cellule Technique du Codev. Pour cet exercice d'écriture, les porteurs de projets font généralement appel à des bureaux d'étude ou des ONG, c'est particulièrement vrai lorsque le porteur de projet est une association. Toutefois, cet accompagnement fourni aux porteurs de projet n'est pas toujours synonyme de meilleure qualité des dossiers, selon Kassé Sakho du Bureau d'instruction et de capitalisation, qui observe une baisse dans la qualité technique des dossiers soumis, due selon lui à un changement de type de porteur de projet. De fait, si les collectivités locales représentent près de la moitié des porteurs de projets, Monsieur Sakho a constaté que ces dernières déléguaient de plus en plus la gestion des projets aux ONG ou associations à cause de la lourdeur des procédures. En effet, lorsque le porteur de projet est une collectivité locale, l'ouverture du compte doit être ordonnée par le Ministère de l'économie et des finances et les chèques sont détenus par le Trésorier payeur qui relève de la collectivité en question. Ces modalités tendent donc à alourdir le processus pour des projets qui peuvent parfois être de courte durée (6 à 12 mois maximum). Ainsi, si les porteurs de projets ont recours à un accompagnement pour la rédaction du dossier, ce dernier n'est pas toujours gage de qualité.

Pour pallier cette qualité technique insuffisante des dossiers observée dans certains cas, il pourrait être envisagé sur le moyen terme un modèle de convention entre la Cellule Technique et des bureaux d'études ou Opérateurs d'appui labellisés par le Codev Mali, sur le modèle du PRA/OSIM, pour former et accompagner les porteurs de projet au montage de projet, qui peut poser problèmes dans certains

cas. Les entretiens des porteurs de projet au Mali ont en effet souligné que la difficulté à rédiger le dossier de subvention se posait davantage pour les associations. En effet, les porteurs de projets interrogés (Conseil de Cercle et ONG) ont pu mobiliser les ressources internes de leur organisation pour le montage du projet.

Outre la rédaction du projet, le porteur de projet a également une contribution financière à apporter. Le cahier de procédure du Codev indique que la différence entre le coût total de l'action et le montant demandé à la Cellule Technique de Co-développement (CTC) doit être financée sur les ressources propres du porteur de projet ou de ses partenaires. Ainsi, les entretiens menés avec certains porteurs de projets (Conseil de cercle et ONG) au Mali et les OSIM en France ont indiqué une participation moyenne de 11% pour le porteur de projet, pour des projets d'un montant moyen de 86 307 euros, soit un apport de 8 869 euros. À noter, une participation financière légèrement plus élevée pour les porteurs de projet de type ONG avec un apport moyen de 12 % et la mobilisation par le porteur de projet d'autres organismes pour apporter sa quote part dans certains cas.

Enfin, dans cette première phase, le porteur de projet étant sur place, mène toutes les démarches administratives liées au projet auprès des autorités locales. En effet, le projet pour être éligible doit être agréé par une décision des autorités locales compétentes (Communes/Cercles/Régions) et les services techniques de l'État compétents dans le secteur d'intervention de l'action (services techniques dans le domaine de l'eau, la santé, l'éducation, l'agriculture...). Ces documents doivent être joints dans le dossier de projet de candidature. De plus, le projet doit également être intégré au Plan de Développement Économique Social et Culturel (PDESC) ou avoir l'autorisation communale. Cette intégration fait d'ailleurs partie des critères analysés par la CTC pour valider la nature du projet. Le porteur de projet se doit donc de réunir toutes les autorisations nécessaires en ce sens.

3. Maîtrise d'ouvrage et redevabilité opérationnelle dans la phase de suivi et réalisation

À l'étape de la réalisation, le porteur de projet est maître d'ouvrage comme le stipule le cahier de procédures. Il est notamment en charge de la passation de marchés pour le choix de l'entrepreneur qui réalisera les travaux et également du choix du bureau de contrôle pour le suivi du projet. Pour ce faire, le porteur de projet doit se conformer aux règles de passation de marchés de l'AFD. Le marché doit être attribué à l'offre la plus avantageuse, c'est-à-dire celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement entre les contractants potentiels et en veillant à l'absence de conflit d'intérêts. Dans ce sens, le porteur de projet doit mettre à disposition de la CTC tous les documents justificatifs.

La collectivité locale, l'association ou l'ONG en charge du projet s'occupe également de suivre le projet et la réalisation des travaux. Elle organise plusieurs visites sur le terrain lorsqu'elle ne se situe pas dans la zone d'intervention du projet et s'informe de l'avancée du chantier auprès du bureau de contrôle quand celui-ci est recruté pour suivre l'exécution du projet et la construction de l'ouvrage.

De plus, lorsque le porteur de projet n'a pas les ressources pour financer sa participation, une contribution en nature peut être apportée par ce dernier, notamment par la participation aux travaux ou l'apport de nourriture aux ouvriers du chantier.

Enfin, toujours dans cette phase de suivi, le porteur de projet assure la redevabilité opérationnelle du projet. Ce dernier doit fournir un rapport trimestriel narratif et financier à la CTC. Sur un projet de 12 mois, quatre rapports doivent donc être envoyés au Codev Mali. Après la signature du contrat de subvention, une visite initiale est organisée par la CTC, pour expliquer au porteur de projet tous ses engagements, notamment celui de la redevabilité opérationnelle du projet. Ces rapports sont d'autant plus d'importants, qu'ils conditionnent le versement de la 2ème tranche de la subvention, constituant les 20% restants.

Pour effectuer ces comptes rendus, les porteurs de projet peuvent à nouveau faire appel aux bureaux d'études qui les ont aidé à monter le projet. La rédaction des rapports est toutefois plus difficile pour les associations qui n'ont pas toujours les ressources pour cela. À contrario, les collectivités locales et ONG mettent à profit leur comptable pour rédiger les rapports.

Pour pallier cette difficulté, la CTC vient en appui aux porteurs de projets, notamment en leur permettant d'être accompagnés par un comptable à la rédaction des rapports financiers trimestriels. La rédaction des comptes rendus, requière donc des ressources humaines en mesure de manier les outils informatiques mais également un suivi régulier et une remontée d'information documentée tout au long du projet.

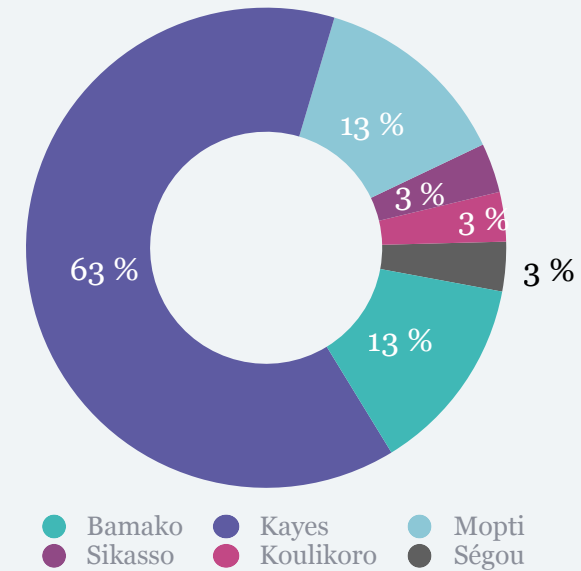
Point d'attention

Si la majorité des porteurs de projets se situent dans la zone d'intervention du projet, dans le même village pour les associations et dans la même commune ou le même cercle pour les collectivités locales, certains se trouvent à plusieurs kilomètres du lieu de réalisation du projet, ce qui est plus fréquemment le cas pour les ONG, bien qu'elles possèdent souvent une branche au niveau communal. En effet, plus de 60% des porteurs de projets sont dans la région de Kayes, première zone d'intervention des projets et plus de 10% des porteurs de projets, principalement des ONG se situent à Bamako, contre seulement 1 projet réalisé dans ce district.

Cet état de fait peut dans certains cas compliquer la mission d'instruction effectuée sur le terrain par le Bureau d'Instruction et de Capitalisation, puisque les porteurs de projets ne sont pas toujours sur place lors de la visite terrain du BIC.

Ainsi, si le suivi régulier du projet est une condition sine qua non à la bonne rédaction des comptes rendus, ce suivi doit davantage être renforcé dans les cas où les principaux acteurs du projet (porteur de projet et partenaire diaspora) ne sont pas sur le terrain. Dans ces cas de figure, il apparaît donc fondamental de renforcer les mesures de suivi et remontée d'informations de l'état d'avancée du projet, notamment en ayant un relais au sein des bénéficiaires pour assurer la remontée d'information.

Base : 30 projets **Localisation des porteurs de projets PMMD**



4. Mise en place d'instances de suivi et formation des bénéficiaires dans la phase de pérennisation

Dans ce dernier stade suivant la réalisation du projet, le porteur de projet assure la mise en place d'une équipe formée et dédiée à la gestion de l'ouvrage. La pérennisation passe également par une bonne appropriation du projet par les bénéficiaires qui en seront les principaux utilisateurs, d'autant plus que les OSIM estiment qu'il y a peu d'intérêt à financer et livrer entièrement un projet pour des destinataires qui n'en ont pas été impliqué. À contrario, lorsque ceux-ci participent à la réalisation du projet, ils le prennent plus au sérieux.

Diverses actions sont donc mises en place afin d'impliquer les bénéficiaires :

- Actions de sensibilisation préalables auprès des différentes instances du village (autorités villageoises, association de femmes et des jeunes) ;
- Implication des populations dans la réalisation des travaux ;
- Intégration des bénéficiaires au comité de gestion.

Le porteur de projet a donc le rôle principal dans le dispositif et veille à sa bonne exécution. L'appropriation du projet par ce dernier est notamment facilitée lorsqu'il a déjà une expérience dans la mise en oeuvre de projets.

Rôle du porteur de projet du PMMD au cours des différentes phases

	Résumé du Rôle	Exécutions observées
Phase 1 : Montage	Rédacteur du dossier de demande de subvention dans la phase de montage	- Pour la rédaction du dossier, la plupart des porteurs de projets ont fait appel à des bureaux d'étude ou d'autres structures pour les aider ; - Mène les démarches administratives auprès des autorités locales ; - Contribution financière.
Phase 2 : Suivi & Évaluation	- Maître d'ouvrage du projet ; - Assure la redevabilité opérationnelle du projet.	- En charge de l'appel d'offre, du choix de l'entrepreneur et du bureau de contrôle ; - Gestion et suivi du projet ; - Contribution en nature au projet (participation aux travaux, apport de nourriture) ; - Rédaction des rapports narratifs et financiers.
Phase 3 : Pérennisation	Assure la mise en place d'une équipe formée et dédiée à la gestion de l'ouvrage	- Formation à la gestion de l'ouvrage ; - Mise en place d'un comité de suivi et de gestion incluant les bénéficiaires.

C. La valeur ajoutée de la diaspora au sein du partenariat et son appropriation du projet

Les entretiens avec les OSIM ont révélé que dans la majorité des cas, l'association de la diaspora était un partenaire actif durant les différentes phases du projet, qui, bien qu'à distance s'approprie le projet et joue pleinement son rôle de conseiller, financeur et d'interface. Elle assure également dans certains cas de la transparence dans le processus de documentation des avancées du projet.

Ainsi, si l'OSIM s'implique au-delà de sa contribution financière, son implication et son appropriation du projet dépendent des relations tissées avec le porteur de projet. La plupart des OSIM interrogées déclaraient avoir déjà collaboré avec les porteurs de projets pour des réalisations antérieures à celui financé par le Codev Mali. Dans ces cas de figure, le processus est facilité puisque les partenaires se connaissent, maîtrisent la zone d'intervention et ont déjà une expérience de travail en commun.

Une partie des OSIM étaient toutefois à leur première collaboration avec le partenaire local, principalement celles en partenariat avec des ONG. Ce type de partenariat est en effet moins répandu, les populations ou autorités locales étant les principaux partenaires de la diaspora pour réaliser des projets, notamment sur fonds propres.

Or, la dynamique et la solidité du partenariat sont fondamentales pour la bonne marche du projet et l'appropriation de celui-ci par les deux parties prenantes. Cet aspect est incorporé au processus de sélection des dossiers, et intervient pendant la phase d'instruction double espace durant laquelle, l'intensité du partenariat entre le porteur de projet et l'OSIM est évaluée. Cependant, cette vérification se doit d'être renforcée puisque dans certains cas, le partenaire diaspora et le porteur de projet se découvrent à quelques jours de la fermeture de l'appel à projet. Ce manque de préparation et de collaboration entre les deux partenaires peut ainsi créer des frictions dans la réalisation et des difficultés d'appropriation de l'initiative, notamment par la diaspora. En effet, certains cas de mise à l'écart de l'OSIM après le décaissement

des fonds ont été remontés, empêchant cette dernière de jouer pleinement son rôle de partenaire pour le projet.

« Nous sommes un maillon important du projet donc nous pensions que nous allions être associés à toutes les phases du projet mais ça n'a pas été le cas. Quand la subvention a été versée, la commune sur place a piloté le projet seule. Nous n'avons pas d'emprise sur le projet »

D.S (Membre d'une association lauréate du PMMD)

Or, le dispositif Codev dans son cahier de procédures, précise que le rôle des associations de la diaspora malienne doit être mis en évidence, au-delà des cofinancements apportés et mobilisés auprès d'autres partenaires techniques et financiers et doit se ressentir notamment dans leur participation au suivi technique des projets. D'autant plus que l'implication des OSIM tout au long des projets est d'une grande valeur ajoutée.

Il apparaît donc nécessaire de :

- Préparer et inciter l'OSIM et le porteur de projet à prendre contact plus en amont afin de mieux construire leur partenariat pour que chacun puisse s'approprier le projet ;
- Renforcer le processus d'évaluation du partenariat pour s'assurer que celui-ci n'est pas un partenariat de circonstances. Dans ce sens, renforcer la communication entre la Cellule Relais France et le Bureau d'instruction et de capitalisation, tout deux en charge de l'instruction en France et au Mali, permettra d'effectuer une double vérification en confrontant les informations données par le porteur de projet et le partenaire de la diaspora ;
- Assurer une meilleure répartition des rôles en renforçant notamment le rôle de la diaspora au sein du dispositif, en lui donnant plus de marge de manoeuvre et de droit de regard sur le projet, en particulier dans la phase de suivi.

D. L'impact du modèle partenarial sur les relations avec les autorités locales

Comme précédemment mentionné, le porteur de projet, notamment dans la phase de montage, mène diverses démarches administratives auprès des autorités locales. Globalement, une bonne collaboration avec ces dernières a été observée, les autorisations sont délivrées presque systématiquement par les services techniques, il est rare que les communes s'opposent à un projet.

Trois principaux facteurs ont été identifiés comme ayant potentiellement facilité cette collaboration :

- Le fait que le projet soit porté par une collectivité locale (communes, conseil de cercle), facilitant ainsi le travail avec les autorités locales ;
- La réalisation d'initiatives antérieures dans la localité du projet par l'un des deux partenaires renforçant ainsi la confiance et la crédibilité auprès des autorités ;
- L'intégration préalable du projet dans le Plan de Développement Economique, Social et Culturel de la localité en question.

Dans certains cas, la diaspora déjà en contact avec les autorités, est également intervenue pour faciliter les démarches, permettant d'obtenir les autorisations plus facilement et rapidement.

Par ailleurs, les projets pour lesquels le travail avec les autorités a été plus difficile sont ceux pour lesquels les OSIM étaient en partenariat avec des associations, au contraire de ceux portés par des collectivités locales.

Toutefois, si les autorisations sont la plupart du temps délivrées, cela ne témoigne pas automatiquement et systématiquement d'une adhésion ou implication des autorités locales dans le projet. Pour obtenir une meilleure adhésion et implication des autorités locales au projet, il apparaît donc nécessaire de :

- Renforcer la sensibilisation des autorités locales en amont des projets ;
- Encourager l'OSIM et le porteur de projet à avoir une meilleure planification et anticipation dans leurs démarches administratives.

« Les collectivités locales prennent conscience de leur rôle à jouer dans le développement et quand le porteur de projet s'y prend bien, il ne doit pas y avoir de résistances. Si réellement une démarche est faite au niveau d'une commune, une mairie, une région et qu'on veut agir dans l'action de développement il y a peu de chances qu'il y ait des blocages. Il peut y avoir des problèmes au niveau du timing, donc il faut s'y prendre assez tôt pour demander les autorisations car ces choses prennent du temps ».

H.C (RADBFS)

E. Étude de cas : Construction de magasins de stockage et fourniture d'aliments bétails dans le cercle de Douentza

C'est dans le cadre de son partenariat avec le Conseil départemental de l'Essonne (France) que le conseil de cercle de Douentza a entendu pour la première fois parler du PMMD. Situé dans la région de Mopti, ce dernier fait en effet partie d'un réseau incluant deux autres cercles de la région de Kayes (Nioro et Diéma) et le Conseil départemental de l'Essonne, animé par une coordination située à Bamako (ResEM - Réseau Essonne Mali).

Après l'identification d'un besoin au niveau des agriculteurs et éleveurs de son territoire, le Conseil de cercle de Douentza a entrepris de soumettre un projet dans le cadre du PMMD. L'objectif de ce dernier était de pallier à la fois la problématique de stockage des marchandises invendues que connaissent les vendeurs lors de foires organisées périodiquement à Douentza (zone agro pastorale), mais aussi à la pénurie d'aliments bétails pour les activités d'élevage. Cela requerrait notamment la construction de quatre magasins de stockage et de commercialisation de produits agro pastoraux à Douentza et de deux magasins de stockage et de commercialisation d'aliments bétail à Boni et Boré, situés dans la région de Mopti.

Ainsi, le conseil de cercle de Douentza (en charge de porter le projet au Mali) s'est donc rapproché de LEIDIMEN, une association créée en 2005 avec laquelle il avait précédemment collaboré, ayant pour mission de contribuer à la scolarisation des enfants du cercle de Douentza, notamment par la fourniture de matériel scolaire, l'accompagnement des enfants, la construction de puits et l'apport de céréales pour les cantines.

Après avoir pris connaissance du dispositif lors d'une réunion d'information organisée au Conseil Départemental de l'Essonne par le FORIM, l'Association et le Cercle ont donc pris la décision de renouveler leur partenariat et porter ce nouveau projet ensemble.

Préalablement au PMMD, l'association avait par ailleurs déjà obtenu une subvention pour un projet de mini adduction d'eau pour le village en 2016-2018, projet pour lequel un montage formalisé de dossier avait été nécessaire.

1. Rédaction et dépôt du dossier

Au cours de cette première phase, le porteur de projet était en charge du montage du projet, des démarches administratives au niveau des autorités locales et de la mobilisation de financements. La rédaction du dossier de subvention a été réalisée par le Conseil de Cercle qui possède en son sein des comptables, chargés de développement local et secrétaires qui ont été mis à contribution du montage de dossier, lequel incluait notamment l'étude de faisabilité. Le porteur de projet a également pu bénéficier de l'appui technique fourni tout au long du projet par la coordination ResEM (Réseau Essonne Mali), couvert par la subvention du Codev Mali. En effet, les coûts d'études complémentaires et d'accompagnement, postérieurs à la signature du contrat de subvention sont éligibles au financement si ces derniers sont complémentaires au travail effectué durant l'instruction par le bureau d'instruction (BIC) et le Suivi technique par la CTC.

Le porteur de projet a également effectué les démarches au niveau des Maires des communes, avec lesquels il y a eu une bonne collaboration. Ces démarches incluaient notamment la demande d'attribution de parcelle pour la construction des magasins. Les autorités communales ont également été impliquées tout au long du projet, puisque des réunions avec ces dernières étaient organisées pour leur permettre de suivre l'avancée des travaux. Ils ont également pris part à la sélection des membres du Comité de gestion.

Le Conseil de Cercle a par ailleurs pu participer financièrement au projet, en mobilisant des fonds propres constituant 3% du montant total du projet, soit, 3 140,78 euros. Il a également obtenu un financement de 43% du montant total du projet auprès du ResEM, dans le cadre de leur partenariat, soit environ 45 000 euros.

De son côté, l'association LEIDIMEN a joué le rôle de partenaire financier dans cette phase de montage, en apportant une contribution de 10% du montant total, soit 10 469,28 euros, qu'elle a financé sur les fonds propres de l'association.

2. Instruction Double espace du projet

Après le dépôt du dossier par le Conseil de Cercle, le Bureau d'instruction et de Capitalisation s'est rendu sur le terrain, à la rencontre du porteur de projet et des bénéficiaires. Cette visite s'inscrit dans le mandat d'instruction du BIC. Elle vise à évaluer sur site la faisabilité du projet, confirmer le besoin, et apporter un appui technique au porteur de projet quant au montage du dossier en fonction des remarques émises par le Comité d'évaluation lors de la pré-sélection du dossier. Cette mission a été plutôt bien reçue par le porteur de projet.

« Le BIC est venu sur le terrain pour avoir plus d'informations, ils ont vu la parcelle. Ils nous ont demandé certains documents que nous n'avions pas encore, comme la lettre d'attribution de la parcelle. Nous leur avons envoyé par la suite. Nos techniciens ont ensuite modifié le dossier en fonction des remarques du BIC, pour le dépôt final ».

Tyoubado.D (Conseil de Cercle, porteur de projet)

Du côté de la France, l'association LEIDIMEN a eu un rendez-vous avec le FORIM, portant sur la viabilité du projet et la solidité du partenariat.

Après le dépôt final du dossier, une réunion a eu lieu avec les différentes parties prenantes du projet à Bamako : le Conseil de Cercle, le Codev Mali et le ResEM.

3. Exécution du projet

Un plan d'action a été élaboré par les partenaires pour mener à bien la réalisation du projet. Ainsi, le Conseil de Cercle a été le maître d'ouvrage en charge de la passation de marché et du suivi des activités.

Pour la passation de marché, une commission pour la sélection des dossiers de candidatures des entreprises a été mise en place, après le lancement du dossier d'appel d'offre et des termes de référence pour les prestations intellectuelles (bureau d'études...). Deux entreprises ont finalement été retenues, une pour la construction des magasins et l'autre pour la fourniture d'aliments pour bétail.

Pour le suivi du projet, un bureau de contrôle a été recruté, afin de suivre l'exécution du projet et la construction de l'ouvrage. Le conseil de Cercle, résidant à Douentza, a organisé tous les trimestres des visites sur le terrain, qui se sont faites en toute discrétion eu égard à la situation politique du pays. A l'échelle communale, pour les magasins réalisés à Boni et Boré, des coopératives ont été choisies pour gérer le suivi de l'ouvrage sur place.

L'association LEIDIMEN a elle aussi suivi le projet à distance, via des échanges par mail et WhatsApp et sur le terrain, lors de missions de contrôle au Mali, au cours desquelles des réunions étaient organisées avec les partenaires.

La rédaction des rapports narratifs et financiers n'a pas posé de difficultés et a été effectuée par les techniciens du Conseil de Cercle. Ces rapports ont par la suite été envoyés par mail au Codev Mali et à l'association de la diaspora.

4. Pérennisation de l'ouvrage

L'aspect pérennisation et maintenance du projet a été pensé en amont par les partenaires, notamment par la mise en place de formation à destination des bénéficiaires pour l'amélioration des techniques de forage, de la gestion et de la commercialisation des produits. Des instances de gestion de l'ouvrage ont également été établies. Les membres de ces instances seront choisis de concert avec le porteur de projet, la diaspora et les autorités communales, et seront composés d'agriculteurs et d'éleveurs.

Ainsi, dans cette dernière étape, chaque acteur du projet aura un rôle à jouer :

- Le porteur de projet va veiller à la pérennisation du projet ;
- Le partenaire de la diaspora joue le rôle de conseiller technique notamment pour la formation ;
- Les bénéficiaires participeront au comité de pilotage de l'ouvrage ;
- Les autorités communales sont en charge de trouver les formateurs.

5. Obstacles liés à la réalisation du projet

Les acteurs du projet n'ont pas rencontré de difficultés majeures dans l'exécution du projet, hormis l'environnement et la situation politique du pays qui a occasionné des retards dans la réalisation, et limité le nombre de visites de suivi, obligeant à la discrétion lors de ces missions terrain.

6. Impact du projet

Le projet est actuellement en phase de finition et devrait selon le porteur de projet permettre une meilleure organisation du monde des éleveurs et agriculteurs qui seront désormais organisés en groupement. Il permettra également de faciliter l'activité quotidienne des agriculteurs et éleveurs, principaux bénéficiaires du projet.

Quelques bonnes pratiques identifiées

- Pré-existence de relation entre les deux partenaires permet une meilleure exécution du projet ;
- Expérience en matière de gestion de projet des deux partenaires qui avaient déjà obtenu des subventions pour d'autres projets de développement ;
- Participation financière du porteur de projet et de la diaspora, et mobilisation d'autres financements auprès de partenaires techniques et financiers (ResEM) ;
- Répartition claire des rôles de chaque partie ;
- Bonne appropriation du projet par la diaspora favorisée par une interaction régulière entre les deux partenaires notamment lors de

la phase de suivi (échanges téléphoniques, réunions et visites terrain, envoi de comptes rendus à la diaspora) et la participation de la diaspora à la phase de pérennisation (sélection des formations et formateurs) ;

- Mobilisation des ressources internes du porteur de projet pour monter le projet et rédiger les comptes rendus favorisant l'écriture du dossier et la remontée d'information documentée au niveau du Codev Mali ;
- Bonne collaboration avec les autorités locales, favorisée par une implication de ces dernières dans les différentes phases du projet (attribution de la parcelle, réunions de suivi avec les autorités communales, fourniture des formateurs par les Maires des communes) ;
- Mise en place d'actions de pérennisation du projet à travers la formation des bénéficiaires et leur participation au comité de pilotage de l'ouvrage.

Quelques points d'attention néanmoins

- Prise de contact tardive avec la diaspora par le porteur de projet : Le Conseil de cercle a contacté l'association en France, un mois avant la décision finale. Si cette mise en relation tardive n'a pas semblé être un obstacle au projet, il apparaît nécessaire d'inciter les porteurs de projet au Mali et l'association de la diaspora en France, à anticiper davantage sur la structuration de leur partenariat pour le projet ;
- L'association de la diaspora n'a plus eu de contact avec le FORIM après le rendez-vous partenarial. Dans le cadre d'une bonne collaboration avec le porteur de projet cela ne pose pas de problème, toutefois les projets pour lesquels la collaboration est plus difficile (mise en retrait du partenaire diaspora), il serait avantageux que l'OSIM puisse se rapprocher du FORIM et être appuyée dans son rôle de partenaire, en particulier dans la phase de suivi.

II. Le rôle de l'OSIM et de son partenaire dans le PRA/OSIM

A. Le rôle de l'OSIM dans le dispositif

Dans le cadre du PRA/OSIM, l'OSIM assume différents rôles selon la phase du projet considérée, mais garde tout le long une place essentielle dans la réalisation de celui-ci.

1. Rédaction du projet, recherche de financements et mobilisation des différentes parties prenantes dans la phase de montage

La rédaction du dossier de demande de subvention adressé au FORIM constitue l'une des principales missions de l'OSIM qui la réalise avec l'appui technique des OPAP. Ce dernier organise plusieurs sessions de formations en vue d'accompagner l'OSIM dans le montage de son dossier, la recherche de partenaires financiers et techniques, ainsi que tout au long de l'exécution du projet.

Lors de la préparation de la demande de subvention à soumettre au FORIM, les associations de la diaspora malienne s'appuient souvent sur leur partenaire local pour réunir les documents administratifs nécessaires à la constitution du dossier (ex : procès verbaux du conseil villageois, autorisations des mairies et des services techniques de l'État, etc.).

En ce qui concerne le financement du projet, conformément aux termes de la convention passée avec le FORIM, l'OSIM est tenue de contribuer à hauteur de 10% du budget total du projet (minimum fixé). Dans la pratique, les entretiens qualitatifs ont démontré que cette participation moyenne des OSIM s'élevait à 19% du budget total du projet (l'équivalent de 7 709 euros en moyenne versés par chaque association), soit 9% de plus que le seuil prévu.

Afin de réunir cette contribution, un quart des OSIM ont fait appel à d'autres associations de la diaspora en France ou dans le reste de l'Europe. Ces dernières peuvent également être sollicitées pour une

contribution financière supplémentaire, durant les autres phases du projet, notamment pour couvrir des frais survenus lors de l'opérationnalisation du projet.

L'une des autres missions de l'OSIM durant la phase de montage consiste à mobiliser des partenaires techniques et financiers. Ainsi, dans l'optique de réunir les fonds, les OSIM font appel à différents partenaires financiers autres que le FORIM, notamment des bailleurs de fonds, collectivités territoriales, Fondations, etc. En vue de recevoir l'accompagnement technique nécessaire à la concrétisation de leur projet, elles déposent également des requêtes auprès de différents acteurs afin d'obtenir un accompagnement technique, sachant que certains dispositifs, comme le FORIM proposent à la fois un accompagnement technique et financier aux OSIM.

Entre 2016 et 2019, plus de la moitié des associations lauréates ont ainsi bénéficié d'un autre accompagnement que celui reçu dans le cadre du PRA/OSIM.

En collaboration avec les acteurs clés et personnes influentes sur place, la majorité des OSIM participent aux actions de sensibilisation, en vue de mobiliser les différentes parties prenantes autour du projet. Plusieurs réunions préliminaires et échanges avec les acteurs locaux sont ainsi organisés en vue d'informer, convaincre, et obtenir l'adhésion des bénéficiaires, autorités villageoises, Maire de la commune, etc. À l'instar des OSIM, ces derniers sont notamment invités à apporter leur contribution à la réalisation et à la pérennisation du projet de développement réalisé dans leur intérêt.

2. Supervision de l'exécution du projet et appui de l'OSIM auprès de son partenaire local dans la phase de suivi

Bien qu'elle doive à ce stade passer le relais à son partenaire local qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet, l'OSIM n'est pas en retrait pour autant, puisqu'elle continue de suivre le projet, non sans difficultés, compte tenu de la distance.

Dans le cadre de ce suivi, elle assure notamment trois rôles clés que sont la supervision des travaux, l'accompagnement à l'implémentation et la compilation des informations du projet.

Afin de superviser le bon déroulement des travaux, un suivi formel est assuré par des chargés de mission ou des comités prévus à cet effet. Ainsi, 50% des OSIM interrogées disent mettre sur pied un comité de suivi du projet sur place.

Lors des entretiens individuels, la quasi totalité des porteurs de projets interrogés ont déclaré s'être déplacés avant ou pendant les travaux afin d'en assurer le bon déroulement. Un suivi informel est également effectué par les bénéficiaires sur place, ou par des membres de la diaspora de passage sur le lieu du projet.

Durant l'exécution des travaux sur place, l'OSIM assure également le rôle de conseiller auprès de son partenaire local qu'elle accompagne dans l'implémentation du projet. En effet, elle identifie et répond le cas échéant aux besoins de celui-ci, tant sur le plan technique qu'administratif. Cela se traduit dans les faits par des porteurs de projets qui sont parfois amenés à superviser le démarrage d'un projet et assurer la formation du partenaire local notamment en matière de gouvernance, gestion de l'exploitation, finances, ressources humaines, planification. L'OSIM peut également mettre en relation son partenaire avec des acteurs clés (Chambres d'Agriculture, ONG).

L'association de la diaspora, étant en charge de documenter l'avancée du projet, elle collecte les informations fournies par les acteurs locaux (factures de prestataires, etc.) dans le cadre du suivi, afin de rédiger les comptes rendu qu'elle doit transmettre au FORIM.

En raison de leur redevabilité vis-a-vis de leurs partenaires financiers et autre parties prenantes quant à l'exécution du projet, les OSIM ont

ainsi des échanges réguliers avec les acteurs clés sur place par téléphone, WhatsApp, ou mail sur l'état d'avancement du projet. Des réunions planifiées à l'avance ou exceptionnelles (en vue de solutionner les problèmes survenus pendant le déroulement des travaux) ont également lieu entre les OSIM et les acteurs basés au Mali. Si le partage de photos pour le suivi du projet à la demande de l'OSIM semble largement répandu, les modalités de suivi/évaluation (fréquence du reporting, supports utilisés, indicateurs de suivi etc.) varient selon le secteur d'activité et la finalité du projet.

À titre d'exemple, contrairement à une campagne de sensibilisation aux déchets plastiques, le renforcement des capacités d'un Centre de Santé Communautaire (CSCOM), demande un suivi plus précis. Ce dernier prend la forme de comptes rendus envoyés à l'OSIM et complétés par différents supports additionnels servant pour le suivi de ce type de projet : photos, fiches de suivi du matériel, fiches mensuelles d'utilisation de l'échographie, enquêtes de satisfaction de la population et du personnel, etc.

3. Mise en place de formation et d'instances de suivi dans la phase de pérennisation du projet

Des aspects tels que l'appropriation sociale, la durabilité économique et financière, ainsi que la pérennisation de l'action à l'issue du projet sont regardés de près durant l'examen des candidatures au dispositif PRA/OSIM. Par ailleurs, les dispositions prévues pour la prise en main du projet par le partenaire local et par les bénéficiaires doivent être explicitées dans le dossier de candidature (budget prévisionnel détaillant les coûts inhérents au fonctionnement du projet...).

La pérennisation constitue donc une phase critique pour les projets de co-développement portés par les OSIM et les mesures à mettre en place pour la continuité de ceux-ci doivent être réfléchies en amont ou durant la phase de montage.

Les échanges avec les OSIM ont mis en évidence leur conscience des enjeux de la pérennisation et du rôle critique des acteurs locaux pour le succès de celle-ci. Pour que leur projet s'inscrive dans la durée, les associations veillent donc à la mise en place d'actions favorisant l'appropriation du projet par les bénéficiaires notamment :

- La mise en place d'un comité de suivi sur place incluant les bénéficiaires ;
- La formation à la gestion de l'ouvrage pouvant être assurée par des acteurs techniques tels que la société hydraulique de Kayes ;
- La mise en place d'un processus permettant l'autosuffisance du projet une fois réalisé.

À titre d'exemple, afin d'assurer l'autonomisation d'un projet d'adduction d'eau potable, les recettes collectées par les gestionnaires des points d'eau servent à couvrir le coût des interventions techniques de maintenance. Le système est ainsi rendu pérenne sans avoir de nouveau recours à l'OSIM pour payer les réparations.

Point d'attention

En définitive, malgré son rôle essentiel de porteuse de projet notamment durant le montage, le suivi du projet n'est pas toujours aisé pour l'OSIM du fait de la distance géographique qui la sépare du lieu de réalisation du projet. Par conséquent, tout au long du projet, elle doit pouvoir s'appuyer sur des relais locaux fiables, notamment sur son partenaire dans le cadre du projet (qui est sa principale source d'information concernant le projet), et les bénéficiaires dont l'implication est déterminante pour le bon déroulement de celui-ci.

Dans la mesure du possible, l'OSIM peut également organiser des visites terrain pour s'enquérir du suivi et échanger de visu avec les acteurs impliqués dans le projet.

Rôle de l'OSIM du PRA/OSIM au cours des différentes phases

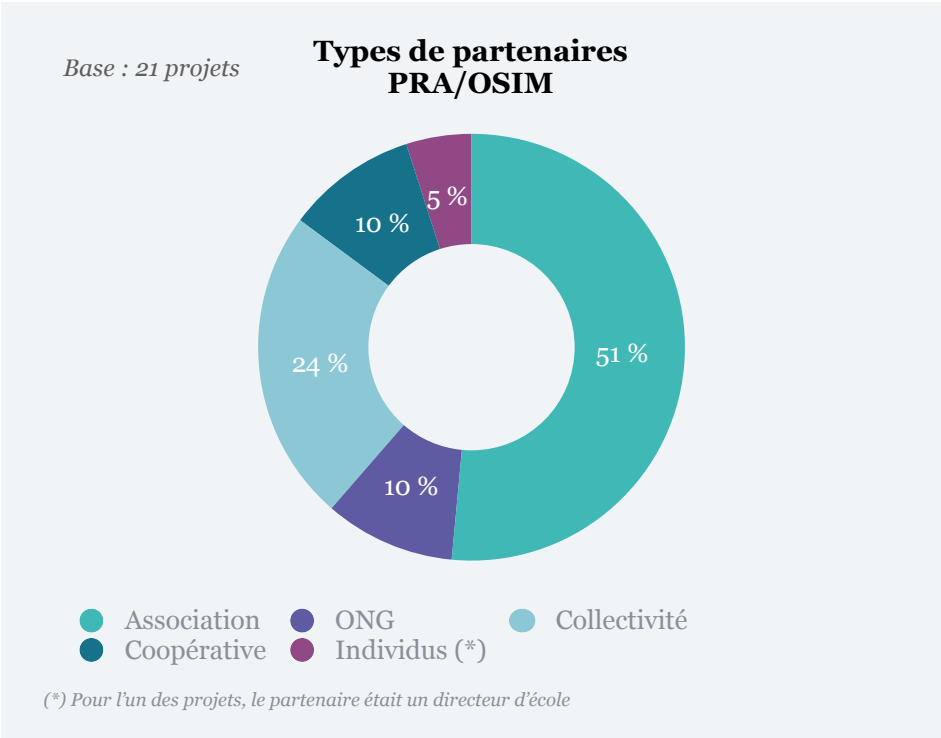
	Résumé du Rôle	Exécutions observées
Phase 1 : Montage	• Rédacteur du dossier de demande de subvention ; • Financeur : apport d'un minimum de 10% du coût total du projet en fonds propre ; • Mobilisation des différentes parties prenantes autour du projet.	• Principale partie prenante dans la structuration et le montage du dossier de demande de subvention ; • Apport moyen de 19% du coût total des projets, notamment par le biais du concours d'autres associations pour réunir l'apport minimum obligatoire ; • Mobilisation de potentiels cofinanceurs : bailleurs de fonds, collectivités, autres associations, etc ; • Sensibilisation des acteurs clés (bénéficiaires, autorités locales, etc) pour obtenir l'adhésion autour du projet.
Phase 2 : Suivi & Évaluation	• Conseil : accompagne l'implémentation du projet ; • Superviseur : s'assure du bon déroulement du projet ; • Redevable de l'exécution du projet.	• Identification et formation (si nécessaire) de partenaires locaux autant sur le plan technique qu'administratif ; • Mise sur pied de comités de suivis et organisation de missions de suivi par des membres de la diaspora sur le terrain ; • Échanges réguliers avec les partenaires locaux via téléphone, WhatsApp, mail sur l'état d'avancement.
Phase 3 : Pérennisation	• Mobilisation des bénéficiaires pour l'appropriation des projets	• Mobilisation de ressources (humaines, matérielles et financières) pour la maintenance des infrastructures résultant des projets ; • Implication des bénéficiaires dans les instances de suivi du projet ; • Mise en place d'organisations et de processus favorisant l'autosuffisance du projet une fois réalisé.

B. Les types et la localisation des partenaires locaux dans le cadre du PRA/OSIM

1. Les types de partenaires des OSIM lauréates

Les partenaires locaux sont un maillon essentiel des projets. Le porteur de projet étant à l'étranger, c'est à eux qu'incombe d'assurer la coordination des différentes parties prenantes du projet au Mali. Il est donc primordial d'avoir une implication totale de leur part pour assurer la réussite du projet.

Les partenaires naturels des OSIM interrogées sont des associations (52% des partenariats recensés), environ deux fois plus nombreuses que les collectivités locales maliennes (24%).



La moitié des OSIM interrogées avaient déjà collaboré avec leur partenaire local, souvent une association villageoise, sur des projets antérieurs.

Fort des informations collectées lors de l'étude, nous avons souhaité explorer les différents modèles de partenariats existants dans chaque secteur d'activité.

Type de partenaires et de projets par secteurs d'activité

Nature du partenaire/ Nature projets	Éducation	Santé	Eau	Dév. rural et Agricole	Énergie/ Environnement	Commerce
Collectivités locales	50 %	14 %	20 %	50 %	50 %	-
Association	38 %	57 %	60 %	25 %	50 %	100 %
ONG	-	29 %	20 %	-	-	-
Individus	12 %	-	-	-	-	-
Coopératives	-	-	-	25 %	-	-
Projets productifs	63 %	75 %	77 %	-	50 %	-
Projets structurants	37 %	25 %	23 %	100 %	50 %	100 %

Les partenariats les plus représentés, à savoir ceux liant les OSIM aux associations, se retrouvent principalement dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'énergie et du commerce. Lorsqu'il s'agissait de projets dans l'éducation, le développement rural et agricole et l'énergie, les OSIM ont privilégié des partenariats avec des collectivités locales.

Le choix du partenaire peut se justifier par de multiples raisons, étant le fruit d'une décision triptyque mêlant opportunités, liens de travail et pertinence du profil compte tenu du projet à réaliser.

Ainsi, les collectivités locales seront privilégiées de par la nécessité pour les projets d'être cohérents avec les objectifs de développement définis aux niveaux régionaux et nationaux, en particulier avec les politiques sectorielles du pays et les plans locaux de développement

des communes. C'est ainsi que ces dernières se trouvent être des partenaires de choix pour les projets concernant des infrastructures telles que les écoles, qui sont de fait sous leur responsabilité.

De leur côté, les associations seront prisées, voire indispensables dans certains cas, comme lors d'initiatives réalisées dans le domaine de la santé, où pour les projets de renforcement des capacités d'un Centre de Santé Communautaire (CSCOM), l'OSIM était en partenariat avec l'Association de santé Communautaire (ASACO). Cette association propre à chaque centre, est en effet responsable d'assurer le bon fonctionnement de la structure ainsi que la gestion du personnel rattaché à celle-ci, ce qui fait d'elle un allié pertinent dans la réalisation du projet.

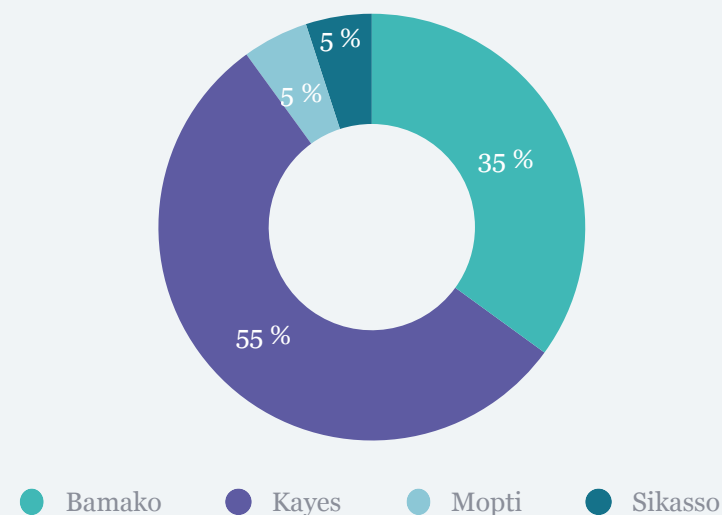
2. La localisation du partenaire local

Plus de la moitié des partenaires (55%) se trouvent dans la région de Kayes, qui abrite le plus de projets financés par le PRA/OSIM, plus précisément dans les cercles de Kayes, Kita, et Yélimané. Ainsi, la majorité des partenaires se trouvent dans la région d'implantation des projets. Toutefois, près de 20% des partenaires sont situés dans une région différente de celle de la réalisation des projets menés, notamment à Bamako qui concentre 35% des partenaires pour seulement 14% des projets. Dans ces cas de figure, il s'agissait d'un partenaire associatif (dans 3/4 des cas) ou d'une ONG.

Deux tiers de ces partenaires associatifs étaient des associations de ressortissants basées à Bamako et portant des projets dans leur localité d'origine.

Base : 20 OSIM

Localisation des partenaires PRA/OSIM



C. Le rôle du partenaire local dans le cadre du PRA/OSIM

1. Appui administratif et financier lors de la phase de la montage

Dans cette première phase durant laquelle le porteur de projet est en charge de rédiger le dossier de subvention, son partenaire lui vient en appui, notamment en fournissant la documentation requise. En effet, le partenaire est en charge des démarches administratives auprès des services techniques, des collectivités territoriales, ou encore des autorités traditionnelles, afin d'obtenir les autorisations à joindre au dossier de demande de subvention. Il s'agit donc d'un travail de

collaboration réelle entre un porteur de projet et son partenaire dont les rôles sont complémentaires.

En sus de cette aide administrative au montage, certains partenaires locaux apportent également une contribution financière afin de prendre en charge des postes budgétaires essentiels à l'opérationnalisation du projet (rémunération d'un chef de chantier, frais des études de faisabilité réalisées par des bureaux d'études locaux...).

2. Maîtrise d'ouvrage, coordination des différentes parties prenantes et reporting au cours et l'évaluation du projet

Dans la phase d'exécution, le partenaire est en première ligne pour le projet puisqu'il assure le rôle de maître d'ouvrage. De fait, en lien avec le porteur de projet, il coordonne le déroulement des travaux, assurant la gestion opérationnelle du projet sur place, à savoir l'organisation sur le terrain, la planification, la gestion financière, etc. Dans certains cas, il est également amené à mobiliser des ressources humaines pour la construction de l'ouvrage, notamment au sein des populations bénéficiaires, favorisant ainsi leur appropriation et implication dans la réalisation du projet, bénéfique pour la pérennisation de ce dernier.

Toutefois, le rôle fédérateur du partenaire local va bien au-delà du simple fait de favoriser l'implication des bénéficiaires dans le projet. En effet, il assure également la coordination entre les autres parties prenantes impliquées. Étant sur place, il est le principal point de contact pour les autorités locales, acteurs techniques, etc. qui ne sont pas toujours en lien direct avec le porteur de projet. Bien que dans certains cas, la diaspora contacte le Maire de la commune ou encore le chef de village qu'elle connaît personnellement, il demeure nécessaire d'avoir un référent local vers lequel les parties prenantes peuvent se tourner en cas de besoin.

Soulignons qu'en fonction du secteur d'activité, plusieurs acteurs locaux en dehors du partenaire principal de l'OSIM gravitent autour du projet, jouant eux aussi un rôle clé dans la réalisation ou le suivi du projet. C'est le cas de la Société Hydraulique de Kayes, acteur clé dans

les projets d'adduction d'eau potable. Dans le cadre de ces derniers, elle assure le suivi technique et la formation du personnel et du Comité de gestion chargé du suivi de l'ouvrage (formation à la gestion opérationnelle des fontaines, à la tenue comptable etc.).

Enfin, le partenaire assure le reporting d'informations sur l'état d'avancement de l'ouvrage auprès de l'OSIM. De fait, cette dernière bien qu'étant à distance, est en charge de documenter l'avancée du projet par le biais de comptes rendus à fournir au FORIM. Dans cette mesure, le rôle du partenaire est clé, puisqu'étant sur le terrain, il est en charge de remonter les informations concernant le suivi ou l'état d'avancement des travaux et de communiquer les besoins au porteur de projet. Les modalités de ces rapports (fréquence, supports utilisés, moyens de communication choisis) sont définies avec le porteur de projet et adaptables en fonction des impératifs pouvant survenir sur le chantier.

Ainsi, une communication saine et régulière entre les deux acteurs, est fondamentale pour pouvoir retranscrire au mieux l'avancée du projet, d'autant plus que le versement des 20% restants de la subvention sont conditionnés à l'envoi de ces rapports au FORIM.

3. Supervision des actions de maintenance du projet dans la phase de pérennisation

À la suite du projet, le partenaire local veille à la continuité des actions de maintenance et de monitoring de la performance des infrastructures mises en place. C'est également à lui que revient la charge de coordonner les actions d'appropriation par les bénéficiaires (participation aux travaux, inclusion dans les comité de suivi du projet, etc.), cruciales pour que le projet s'inscrive de façon durable dans le temps.

Point d'attention

Compte tenu de ses nombreuses responsabilités, notamment en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage et le suivi du projet, et au vu de l'éloignement géographique du porteur de projet, les missions du partenaire local peuvent représenter un défi. Cela est d'autant plus vrai lorsque ce dernier est lui même basé ailleurs que sur le lieu du projet, ce qui implique la nécessité de se déplacer et potentiellement, des difficultés à mobiliser les acteurs sur place et à coordonner à distance les travaux. Dans ces cas de figure, les chargés d'appui pourraient avoir un point d'attention et inciter l'OSIM à renforcer les mesures de suivi et la remontée d'informations concernant l'état d'avancée du projet, et avoir dans la mesure du possible un relais au sein des bénéficiaires pour assurer la remontée d'informations.

Rôle du partenaire du PRA/OSIM au cours des différentes phases

	Résumé du Rôle	Exécutions observées
Phase 1 : Montage	- Aide à la mobilisation de ressources (humaines, matérielles et financières) pour l'implémentation des projets ; - Participe à la constitution du dossier de demande de subvention.	- Près de 40% des OSIM disent avoir des partenaires qui font des contributions financières pour l'exécution des projets ; - Fournit des informations terrain nécessaire au montage du projet ; - Effectue les démarches administratives, notamment les demandes d'autorisations auprès des services techniques et collectivités territoriales.
Phase 2 : Suivi & Évaluation	- Maître d'oeuvre du projet ; - Assure le lien avec les différents acteurs locaux.	- Coordonne le déroulement des travaux, assurant la gestion opérationnelle du projet sur place ; - Mobilisation de bénévoles pour la réalisation des travaux liés aux projets ; - Assure la coordination des autres acteurs locaux impliqués dans le projet ; - Assure le reporting à l'OSIM porteur du projet.
Phase 3 : Pérennisation	Coordonne les actions d'appropriation par les bénéficiaires	- Formation à la gestion de l'ouvrage ; - Mise en place d'un comité de suivi et de gestion incluant les bénéficiaires.

D. L'appropriation du projet par le partenaire local

Qu'elles aient déjà collaboré avec leur partenaire ou non, les OSIM sont conscientes de la valeur ajoutée de leur partenaire local et de sa contribution au succès du projet.

Le partenaire apporte notamment une expérience du terrain et une connaissance des réalités locales précieuses pour l'OSIM, d'où son rôle clé dans la réalisation d'un diagnostic pertinent des besoins, ainsi que durant toute la vie du projet.

Par ailleurs, de par leur présence sur place et leur réseau, les partenaires locaux constituent une porte d'entrée stratégique pour la mise en relation et la mobilisation d'acteurs dont la contribution est déterminante pour le succès du projet, notamment pour l'introduction du projet auprès des autorités locales.

Si elles s'accordent sur l'importance d'avoir un partenaire local, les OSIM ont également souligné la nécessité de collaborer avec des personnes fiables, lesquelles ne sont pas toujours faciles à identifier, notamment lors d'une première expérience en réalisation de projet.

Pour les OSIM maliennes, la plus-value du partenaire local dans l'exécution de projets de co-développement ne fait donc aucun doute. Cependant afin de pouvoir apporter sa pierre à l'édifice, le partenaire doit impérativement s'approprier le projet.

Cette appropriation est appréciable au vu de divers éléments dont la contribution (financière ou en nature) du partenaire au projet, mais aussi du rôle qui lui incombe et de son implication effective dans la prise de décisions majeures concernant le projet.

1. Définition des rôles au sein du partenariat

L'appropriation du projet par les différentes parties prenantes est conditionnée par une définition claire des rôles de l'OSIM et de son partenaire. Dès la phase de montage, le porteur de projet doit s'interroger sur la répartition des responsabilités de chaque acteur dans le cadre du projet, en se basant le cas échéant sur le canevas de

candidature du PRA/OSIM. En effet, le fait de formuler précisément et d'attribuer des missions et des responsabilités à chaque partie incite chacune à mieux s'approprier le projet et à s'impliquer dans la réalisation de ce dernier.

Les échanges individuels ont révélé des porteurs de projets investis dans leurs projets pour la plupart, mais tout aussi conscients de l'importance de laisser la latitude au partenaire local d'occuper pleinement sa place au sein du partenariat.

2. Modalités des prises de décision liées au projet

Lors de l'étude nous avons notamment pu constater que de façon générale, les choix concernant les démarches administratives liées au montage du projet et à la recherche de cofinancement en France relevaient essentiellement de l'OSIM. L'association de la diaspora tenait son partenaire local informé des évolutions majeures, tandis que ce dernier contribuait à la réalisation des démarches administratives au Mali.

Les décisions opérationnelles, quant à elles, étaient prises localement par le partenaire conseillé le cas échéant par l'OSIM. Celle-ci répondait dans la mesure du possible aux besoins techniques éventuels, s'assurant que le partenaire soit formé si nécessaire pour remplir son rôle. En tant que garante de la bonne utilisation des fonds alloués, l'OSIM se tenait informée des questions financières et des décaissements réalisés durant le projet.

Point d'attention

Soulignons que la définition des rôles quoique nécessaire ne garantit pas toujours le respect des engagements pris par le partenaire et son appropriation du projet, notamment lorsque celui-ci n'est pas équipé pour accomplir au mieux les tâches qui lui sont confiées (ex : manque de matériel ou de compétences nécessaires). Il convient donc d'ajouter à l'attribution de missions précises au partenaire local, la mise en capacité de celui-ci (ex : par des formations ou la mise à disposition du matériel requis pour un suivi efficace) afin qu'il puisse accomplir son rôle et mieux s'approprier le projet.

E. L'appropriation du projet par les bénéficiaires

La majorité des projets sont nés d'un besoin exprimé par les populations locales, avec un montage réalisé par l'OSIM à l'étranger. Dans certains cas, le pilotage opérationnel du projet était assuré par un partenaire local basé ailleurs que sur le lieu du projet.

Pour toutes ces raisons, bien que l'impact positif du projet sur leur quotidien soit manifeste, les bénéficiaires se tiennent parfois en retrait de la réalisation du projet, car percevant ce dernier, mis en place par la diaspora comme étant la responsabilité de l'OSIM. Le fait qu'un projet apporte une réponse à un besoin réel ne garantit donc pas son appropriation par les bénéficiaires.

Quelques bonnes pratiques favorisant l'appropriation du projet pour le partenaire local et les bénéficiaires

- L'implication des bénéficiaires et du partenaire local dans le diagnostic des besoins, notamment au début du projet. En effet, les associations villageoises en particulier connaissent les besoins et savent ce qui se passe sur le terrain. C'est d'autant plus important que les associations de la diaspora peuvent parfois être déconnectées des réalités, même si leurs membres sont des ressortissants ;
- Responsabilisation des partenaires en leur attribuant des rôles spécifiques et en partageant toutes les informations (conventions, actions de terrain, etc.) à toutes les parties prenantes ;
- Systématisation des sessions d'accompagnement mixtes entre l'équipe projet en France et le partenaire au Mali pour les amener à mieux collaborer et à être à un même niveau d'information par rapport au projet, pour qu'il s'agisse d'une co-construction entre les deux partenaires ;
- La contribution des acteurs locaux au projet : dons en nature (ex: matières premières pour les travaux), participation bénévole aux travaux sur le chantier, contribution financière dans certains cas ;
- Mise à disposition des moyens nécessaires pour mettre les bénéficiaires ou le partenaire local en capacité réelle de pérenniser le projet (ex : identifier et budgétiser les besoins en formation au suivi des acteurs locaux impliqués et veiller à leur mise en place) ;
- La mise en place d'un processus et des ressources en vue de la pérennisation du projet une fois réalisé ;
- Le renforcement des compétences des bénéficiaires notamment par la formation de ceux-ci ;
- L'implication des bénéficiaires dans les instances de suivi du projet.

F. L'impact du modèle partenarial sur les relations avec les autorités locales

Dès l'examen du dossier de candidature, la cohérence du projet avec les stratégies de développement locales constitue un critère déterminant dans l'accord de la subvention aux OSIM. En effet, ces dernières se doivent d'obtenir adhésions et autorisations des pouvoirs publics préalables à toute exécution de projets productifs ou structurants sur les territoires. Le partenaire incarne ainsi un rôle clé, étant le point de contact auprès de ces autorités. Lorsque ce partenaire est une collectivité locale, cette tâche se voit plus aisément réalisée, mais associations, coopératives ou ONG, souvent par leur implications régulières dans des projets locaux, peuvent elles-aussi entretenir de forts liens relationnels avec les autorités.

Interrogées sur leurs relations avec les autorités locales, la majorité des OSIM se sont ainsi dit globalement satisfaites. Cependant, certaines ont rencontré quelques difficultés dans leurs rapports avec les autorités locales et ont émis un avis mitigé sur leur collaboration avec ces dernières durant le projet. Elles regrettaient notamment de n'avoir pu être mises en relation avec les autorités techniques responsables, à l'instar de l'une d'entre elles qui n'a pu obtenir leur appui pour la formation du personnel d'un centre de santé, ou d'une autre qui, malgré de nombreuses recherches sur place, n'a pu identifier les acteurs responsables de la gestion des déchets lors d'une campagne de sensibilisation aux déchets plastiques. Dans ces deux projets mentionnés, il s'agissait d'une première collaboration avec le partenaire qui était une association.

Outre la difficulté à rencontrer les acteurs pertinents pour leur projet, certaines OSIM ont été confrontées à la nécessité de payer certains services normalement gratuits, ou d'être surfacturées pour ceux-ci, démontrant ainsi l'importance d'un partenaire entretenant de bonnes relations avec les autorités locales, dans la bonne exécution de chaque phase du projet.

« Depuis 2019, il y a un partenariat entre nous, notre partenaire local (la coopérative) et la Mairie. Avant, les démarches étaient bloquées à cause de relations compliquées avec les autorités précédentes. On nous faisait payer pour certains services, alors qu'avec ce nouveau partenariat les choses se passent mieux »
D.W (Membre d'une association lauréate du PRA/OSIM)

Point d'attention

La plupart des OSIM étudiées étaient en partenariat avec des associations. Or, ces dernières ne sont pas toujours proches des autorités locales ou encore suffisamment à l'aise pour échanger avec elles. Il est donc important de suivre et d'accompagner l'OSIM et son partenaire afin qu'ils puissent anticiper la sensibilisation des autorités locales en amont du projet, et veiller au maintien de bonnes relations entre ces différentes parties prenantes tout au long du projet, notamment en veillant à l'implication régulière des autorités locales dans ce dernier.

G. Étude de cas : Construction d'un système d'adduction d'eau gravitaire dans le village de Gassa, dans la Région de Kayes

Durant l'année 2017, l'Association pour le développement de GASSA au Mali (ADEGAM) obtient une subvention du PRA/OSIM en vue de la construction d'un système d'adduction d'eau potable dans le village de Gassa situé dans la Commune de Simby, elle même localisée dans le Cercle de Nioro du Sahel.

Bien qu'ayant préalablement réalisé des projets financés par les cotisations annuelles de ses membres (à hauteur de 120 euros/an/personne), l'association fraîchement formalisée à l'époque (officiellement créée en 2015) s'est ainsi engagée dans sa première expérience de gestion d'un projet subventionné. Pour la réalisation de ce dernier elle aura pour partenaire principal l'antenne locale de l'ADEGAM à Bamako, composée des ressortissants de Gassa basés au village mais aussi dans d'autres villes du Mali ou encore dans d'autres pays, notamment sur le continent africain.

Les deux partenaires se connaissent bien puisqu'il ne s'agit pas de leur première collaboration, mais pour ce projet en particulier, ce sont les femmes du village qui ont été à l'origine du projet.

En effet, le village de Gassa a longtemps été confronté à des difficultés d'approvisionnement en eau potable impactant significativement les populations locales. Parmi les conséquences de cette pénurie d'eau, la prolifération des cas de choléra sur place, mais aussi le temps considérable passé par les femmes et les jeunes filles pour aller chercher de l'eau loin du village, souvent au détriment de la scolarité de ces dernières. C'est donc dans l'espoir de voir la situation s'améliorer que les femmes du village soumettent ce problème à l'association ADEGAM basée à Bamako.

1. Montage du projet et mobilisation de financements

Informée par son partenaire local du besoin pressant en eau potable au niveau du village, l'OSIM a mis en place une cotisation exceptionnelle

pour ses membres et s'est mise en quête de partenaires désireux de l'accompagner dans le cadre de son projet.

Elle déposera ainsi deux candidatures successives au PRA/OSIM en 2016, puis en 2017.

i. Un accompagnement technique et financier du PRA/OSIM

Orienté vers le dispositif PRA/OSIM par une chargée de mission travaillant à la Mairie de Mantes la Jolie, son lieu de résidence de l'époque, le porteur de projet a contacté un Opérateur d'appui labellisé pour monter son dossier de subvention. Malheureusement, celui-ci recevra un avis défavorable du CEP en 2016.

S'appuyant sur les raisons du refus de sa première demande, le porteur de projet s'est rendu au Mali pour préparer l'appel d'offres PRA/OSIM 2017. Ce séjour sera l'occasion de rencontrer plusieurs acteurs locaux (Chef de village, Directeur de la société Hydraulique de KAYES, Comité villageois, ...), et de réunir les autorisations à inclure au dossier de candidature du PRA/OSIM.

De retour en France son dossier quasiment prêt, il n'assistera donc pas à toutes les sessions d'accompagnement dispensées par l'Opérateur d'appui. Cependant, conformément aux exigences du programme, il fera tout de même vérifier et valider son dossier par un chargé d'appui juste avant que celui-ci soit transmis au FORIM.

ii. Un accompagnement technique et financier supplémentaire avec l'Yvelines Coopération Internationale et Développement (YCID)

Au vu du budget total de 37 600 euros et du montant de la subvention PRA/OSIM (14 838 euros, soit 39% du budget) elle a bénéficié d'un accompagnement financier de 2 500 euros, couplé à un accompagnement technique et méthodologique dispensé par FADERMA, une structure d'accompagnement labellisée par l'YCID et recommandée par le service de coopération décentralisée de la Mairie de Mantes La Jolie.

iii. Une contribution du partenaire local au projet

Pour la collecte des autorisations au Mali, l'aide du partenaire local a été précieuse notamment pour obtenir celles du chef de village et des autorités communales qui les ont délivré sans difficultés, conscients de l'intérêt du projet pour la communauté. En effet, le Chef du village a convoqué le Conseil et le procès verbal rédigé à l'issue de celui-ci a fait office d'autorisation. Les autorités ont quant à elles délivré les documents demandés au bout de deux semaines environ.

En sus de cette contribution à la collecte de documents administratifs nécessaires à la constitution du dossier de subvention par l'OSIM, son partenaire local a pris en charge les frais résultant des études de faisabilité réalisées pour le projet. La contribution financière totale de l'association ADEGAM Bamako au projet a ainsi été estimée à 30 000 000 CFA (46 066 euros environ).

2. Exécution du projet

Tout en demeurant présent durant cette phase, le porteur de projet a passé la main à son partenaire local basé à Bamako. Celui-ci s'est organisé sur le plan logistique pour coordonner les travaux en mettant notamment en place deux instances de suivi.

Un comité de suivi/évaluation à Bamako et directement en lien avec l'entreprise chargée de réaliser les travaux au village est ainsi créé. Ce comité comptait trois personnes, dont une régulièrement déléguée au village pour suivre le déroulement du chantier sur place.

Durant les travaux, le comité de suivi se réunissait pratiquement chaque semaine et échangeait par téléphone chaque jour. Au terme des travaux les réunions étaient mensuelles et actuellement, les échanges se font via WhatsApp pour minimiser les contacts.

Par ailleurs, pour compléter les informations fréquemment collectées par le comité de suivi, une personne était régulièrement mandatée au village tout au long du projet avec pour mission de prendre des photos du projet et de les transmettre au partenaire local.

La deuxième instance de suivi du projet était un comité de pilotage comptant notamment un suppléant du chef de village, un conseiller communal, ainsi qu'un représentant de la Jeunesse et des Femmes.

Durant toute la durée du projet, la diaspora a surtout été sollicitée pour une assistance financière ou technique. Elle a été tenue informée lors de points réguliers réalisés avec le partenaire via Skype, ou encore lors des réunions trisannuelles réunissant les 2 associations, lorsque le projet figurait à l'ordre du jour de ces rencontres.

La remontée d'informations à destination de l'OSIM c'est rarement faite sous forme d'email, ou de rapport écrit. Les échanges oraux réguliers étant d'autant plus privilégiés qu'en tant que bénévole, le partenaire disposait de peu de temps pour la rédaction régulière de rapports écrits.

“En fait nous échangeons plus de vive voix que de façon écrite/formelle, il n’y avait pas vraiment de rapport à rendre à échéances régulières. Cela correspondait plus à notre mode de vie ici. Notre président échangeait directement avec le porteur de projet dans notre langue maternelle, il ne parle pas très bien le français. La tradition orale reste très forte en Afrique.”

Y.O - Partenaire OSIM.

En ce qui concerne la collaboration avec les autorités locales, l'OSIM et son partenaire n'ont pas rencontré de difficultés majeures, notamment en raison des bonnes relations du partenaire avec ces dernières. Le Maire connaissait personnellement le Vice président de l'association partenaire et certains ressortissants du village étaient des conseillers municipaux.

Afin de participer eux aussi au projet, les bénéficiaires ont également contribué en nature (ex: les bornes d'eau ont été installées sur les propriétés privées de certains habitants), ou en occupant des postes au sein du comité de pilotage du projet.

Pendant cette étape, si le gros du travail s'est déroulé au Mali, le porteur de projet a assuré un rôle de conseiller auprès de son partenaire local, se rendant sur place au moins 2 fois durant la réalisation du projet. Il recevait par ailleurs des nouvelles du projet via les bénéficiaires et les personnes de passage au village, et avait s'il le souhaitait la possibilité de joindre directement l'entreprise en charge des travaux, comme convenu avec son partenaire local par souci de transparence.

En parallèle durant cette phase d'exécution du projet, le porteur de projet a continué d'être accompagné, poursuivant ses échanges avec son chargé d'appui essentiellement par mail, notamment pour la préparation et la validation des compte rendus de projet. La dernière vérification du compte rendu final avant son envoi au FORIM a été faite en présentiel.

3. Pérennisation du projet

Un comité villageois a été créé pour assurer la continuité et la gestion de l'ouvrage selon le fonctionnement suivant : les bénéficiaires puisent de l'eau en échange d'une somme symbolique de 5 FCFA, sachant que l'argent collecté (100 à 200 FCFA/mois) sert aux réparations éventuelles du système d'adduction d'eau et autres opérations de suivi technique assurées par l'entreprise qui a construit l'ouvrage. Toujours en vue de couvrir les coûts relatifs à l'entretien de l'ouvrage, les membres de l'association partenaire basée à Bamako ont également mis en place une cotisation mensuelle de 700 FCFA/mois/personne.

4. Retour d'expérience des 2 partenaires

i. Retour de l'OSIM et de son partenaire local

De son expérience d'accompagnement, le porteur de projet retient la valeur ajoutée de sa première expérience d'accompagnement car la compréhension des raisons du 1er refus de subvention lui a permis de mieux préparer la seconde demande en 2017. Il a également souligné la

valeur ajoutée de l'accompagnement proposé par l'YCID qui selon lui, a été riche d'enseignements.

Pour le partenaire local, le projet a été source d'inspiration mais aussi l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences notamment : une meilleure capacité à s'adapter (notamment pour gérer les difficultés rencontrées durant le forage), la pro activité et la capacité à trouver des solutions à tout moment, ainsi qu'une aptitude à travailler au milieu de 3 cultures : celles du porteur de projet vivant en France, du partenaire en tant que résident à Bamako et celle des villageois.

ii. Obstacles à la réalisation du projet

Le principal obstacle durant ce projet a été la sous-estimation des coûts relatifs au forage, qui a eu pour conséquence de doubler le budget initial. Des cotisations exceptionnelles ont été mises en place à cet effet par l'ensemble des ressortissants du village.

Par ailleurs, la route en mauvais état et l'enclavement du village difficile d'accès ont parfois compliqué le transport de matériaux.

Enfin pour le porteur de projet, il a été difficile de trouver le temps d'assister aux sessions de formation, et parfois compliqué de joindre un chargé d'appui par téléphone pour vérifier le dossier de demande, notamment lors du second dépôt de candidature en 2017.

5. L'impact du projet

Le projet a eu un effet positif sur le rayonnement et la réputation du village auprès des communautés alentours. L'accès à l'eau potable en quantité d'eau suffisante y est désormais possible pour couvrir les besoins quotidiens des populations et du bétail, tandis que par le passé, l'eau a été source de conflits avec les villages environnants.

Quelques bonnes pratiques tirées de cette collaboration entre l'OSIM et son partenaire local

- l'implication des deux acteurs, notamment une OSIM très présente tout au long du projet ;
- la mise en place d'une stratégie de suivi prenant en compte la différence de localisation du partenaire par rapport au lieu du projet ;
- la mise en place de mécanismes pour assurer la pérennisation du projet ;
- la bonne communication mise en place entre l'OSIM et son partenaire.

Quelques points d'attention

- Lors de la deuxième participation au PRA/OSIM, le fait de ne pas assister aux sessions d'accompagnement aurait pu s'avérer préjudiciable pour l'OSIM. En effet cette dernière a pris un risque en attendant la fin du processus pour consulter un chargé d'appui, ce qui lui laissait peu de marge pour apporter d'éventuels changements au dossier ;
- Dans le cadre du projet, le partenaire était l'antenne locale de l'OSIM. Si dans ce cas de figure cela a été un facteur favorisant les échanges et la transparence, le lien entre l'OSIM et son partenaire peut questionner certains partenaires financiers quant à l'impartialité des deux acteurs notamment en ce qui concerne la gestion financière du projet.

*Partie 3 : Analyse
des actions
d'accompagnement
fournies aux OSIM
dans les deux
dispositifs*



I. L'accompagnement fourni aux OSIM dans le cadre du PMMD

A. L'appui des structures d'accompagnement dans le cadre de leur convention avec le FORIM

L'appui fourni aux OSIM maliennes dans le cadre du dispositif, se fait par le biais d'un réseau de structures d'accompagnement constitué par le FORIM. Ce système d'accompagnement, basé sur le principe des Opérateurs d'Appui Labellisés (OPAP) du Programme d'Appui aux Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (PRA/OSIM), s'inscrit dans la continuité de la méthodologie développée par le FORIM qui consiste à travailler en réseau en s'appuyant sur l'expertise de ses membres.

Les structures d'accompagnement sont donc des membres du FORIM, fédérations et collectifs de diasporas, engagées dans des actions de développement dans les pays d'origine, à même de former et d'accompagner les associations de la diaspora. Leur rôle est donc d'accueillir, d'informer et d'orienter les OSIM sur le dispositif, les critères d'éligibilité et les objectifs du programme.

Pour sélectionner ces structures, le FORIM a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en amont de chaque appel à projet, demandant aux différentes structures de préciser :

- Leur expérience dans l'accompagnement de projets de développement et de solidarité internationale ;
- La capacité de mobilisation et d'information auprès d'OSIM maliennes ;
- Les moyens mis à dispositions pour effectuer l'accompagnement.

Sur l'ensemble de la période observée (2017-2019), le FORIM s'est appuyé sur 7 structures différentes pour accompagner les OSIM du PMMD, dont 6 en 2017 et 5 en 2019. En 2020, 2 structures accompagnaient les OSIM.

Ces structures d'accompagnement ont plusieurs missions :

- Relayer les communications et supports du PMMD ou du FORIM dans le cadre du programme ;
- Organiser des réunions d'information à destination des associations de la diaspora malienne sur leurs territoires respectifs ;
- Assurer une permanence physique et/ou téléphonique ;
- Orienter les associations vers d'autres dispositifs de cofinancement ou partenaires techniques ;
- Assurer les rendez-vous individuels avec les associations de la diaspora malienne partenaires des projets à soumettre à la facilité ;
- Faire un rapport régulier de leurs activités de mobilisation au FORIM (nombre de personnes touchées, méthode de mobilisation utilisée...) et remonter leurs suggestions d'amélioration du dispositif.

L'étude auprès des OSIM et des structures d'accompagnement du PMMD a permis d'identifier les différents volets de l'accompagnement fourni aux OSIM dans le cadre de leurs projets.

1. Sensibilisation au dispositif

Le premier volet de l'accompagnement est la sensibilisation des OSIM autour du dispositif. Cette sensibilisation se fait notamment par le biais de réunions collectives d'information. Ces dernières sont un outil nécessaire et efficace de présentation générale du dispositif. Elles permettent de réunir les OSIM en fonction des réseaux de chaque structure d'accompagnement, de fournir une première compréhension du mécanisme du programme, et de permettre aux OSIM intéressées de s'engager plus concrètement dans le dépôt d'un dossier.

2. Aide à la compréhension du cahier de procédure

Le second aspect de l'accompagnement vise à aider l'OSIM à comprendre le cahier de procédure du Codev Mali. Pour ce faire, des

réunions individuelles peuvent être organisées par les structures d'accompagnement.

3. Entretien partenarial

Dans le cadre de l'instruction double espace, les structures d'accompagnement rencontrent l'association de la diaspora, avant la sélection finale du dossier par le comité d'évaluation des projets. L'objectif de cet entretien est de s'assurer de :

- la compréhension générale du dispositif et des lignes directrices par le partenaire diaspora ;
- La valeur ajoutée de la diaspora au projet ;
- le volet productif du projet ;
- la répartition des rôles dans la mise en place, le suivi et l'évaluation du projet ;
- la contribution financière de l'OSIM.

4. Orientation pour la recherche de cofinancement

Les structures d'accompagnement peuvent également orienter les OSIM vers d'autres dispositifs de cofinancement ou partenaires techniques.

B. Les bonnes pratiques et obstacles liés à l'accompagnement

Bonnes pratiques

- Organisation de réunions individuelles sur le modèle du PRA/OSIM pour approfondir les connaissances des OSIM sur le cahier de procédure ;
- Aide à la clarification du rôle de l'OSIM et sa valeur ajoutée dans le projet

Obstacles

- Champ d'intervention limité des structures d'accompagnement, dont l'appui fourni aux OSIM est concentré sur la phase d'appel à projet et d'instruction du dossier ;
- Manque de clarté concernant le rôle et le périmètre d'intervention des structures d'accompagnement auprès des OSIM. En effet ces dernières pensent souvent que c'est le rôle des structures de les accompagner, tout au long du projet et reviennent souvent vers les structures d'accompagnement, pour être éclairées et aidées en cas de difficultés car les OSIM les voient comme un point de référence. Cela donne donc lieu à d'autres engagements supplémentaires, non couverts par la convention.

C. Les actions d'accompagnement réalisées par les structures du FORIM en dehors de la convention

L'appui fourni aux OSIM par les structures d'accompagnement va souvent au delà de la convention établie par le FORIM. En effet, certaines OSIM bien qu'actives depuis des années ne sont pas toujours formalisées. Or ceci est un des pré-requis et critère d'éligibilité du partenaire de la diaspora dans le cadre du PMMD. Plusieurs informations et documents administratifs relatifs à l'association en France sont demandés lors de la constitution du dossier de candidature (récépissé, acte de création...). La non-formalisation administrative de ces OSIM est donc souvent un obstacle en amont de leur candidature. Dans ce cadre, certaines structures d'accompagnement du FORIM accompagnent les OSIM à se structurer administrativement en les aidant à obtenir les documents requis.

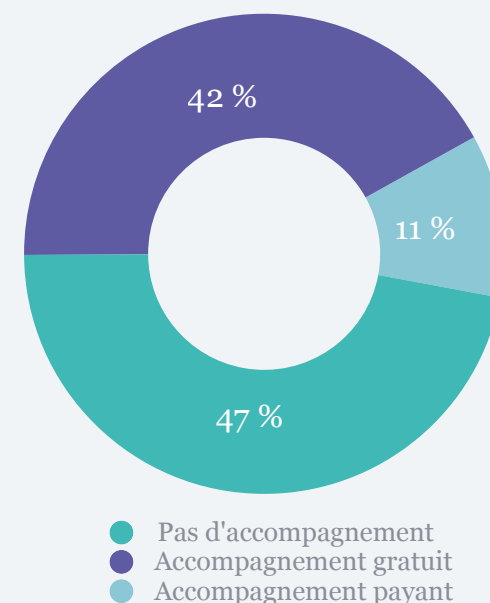
Point d'attention

Cet accompagnement fourni aux OSIM, en dehors du champ d'intervention des structures d'accompagnement prévu par la convention du FORIM, est un point d'attention à relever. En effet, si les OSIM sont des acteurs importants du développement des pays d'origine de leurs membres, celles-ci n'ont pas accès à des financements de développement de solidarité internationale classiques, notamment parce qu'elles ne sont pas toujours professionnalisées, formalisées ou encore parce qu'elles sont bénévoles. L'objectif de l'appui fourni aux OSIM par le biais des dispositifs PRA/OSIM et PMMD est de pouvoir les accompagner à obtenir ces financements. Or, si la structuration administrative des OSIM est un pré-requis au dépôt de leur candidature pour l'obtention de financement, il semble nécessaire d'aider ces associations dans ce processus de formalisation de leur activité. Ainsi, inclure cet appui dans les conventions respectives du PRA/OSIM et du PMMD pour prendre en compte ce besoin des OSIM permettra aux structures d'accompagnement et Opérateurs d'appui de continuer à accompagner les OSIM dans ce sens, sachant que ce travail sera désormais inclut dans la convention.

D. L'appui fourni par d'autres structures/dispositifs d'accompagnement à destination des OSIM

Outre l'appui fourni par les structures d'accompagnement du FORIM, les OSIM bénéficient également d'autres appuis fournis par d'autres dispositifs. En effet, plus de la moitié des OSIM interrogées ont bénéficié d'un autre accompagnement pour leur projet.

Base : 19 projets **Autre accompagnement reçu par les OSIM PMMD**

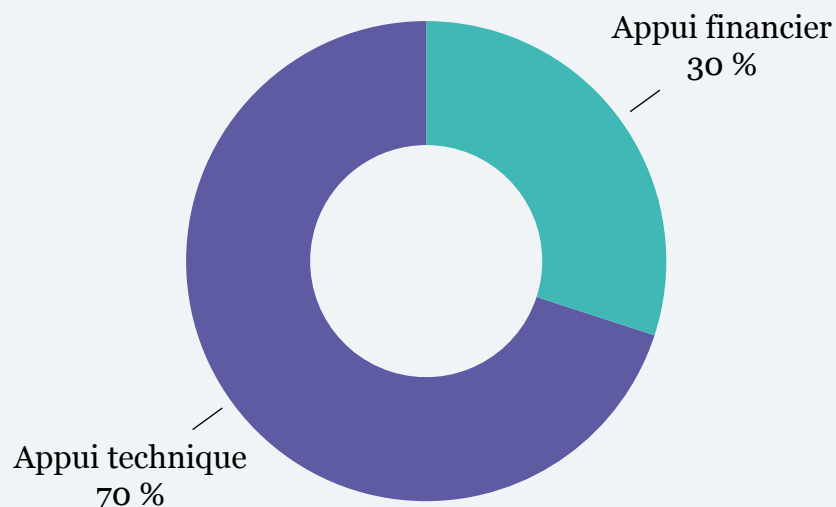


La majorité de ces OSIM ont reçu un accompagnement de la part d'un organisme en France (78%), et un peu plus de 20% se sont fait accompagner par un organisme sur place au Mali.

Ces appuis ont été pour la plupart gratuits pour les OSIM et représentaient un accompagnement principalement technique.

Base : 10 projets

Type d'accompagnement reçu par les OSIM PMMD



Cet appui consistait à aider les OSIM à la rédaction et au montage du projet et à la recherche de partenaires techniques et financiers. L'accompagnement était notamment fourni par des structures comme la Fédération Euro-Africaine de Solidarité (FEASO), opérateur labellisé par l'Yveline Coopération Internationale au développement (YCID). Bien que le montage de projet doive se faire au niveau du porteur de projet au Mali, force est de constater que certaines OSIM ont recours à des structures pour les aider à la rédaction, afin de venir en appui du porteur quand celui-ci n'est pas en mesure d'assurer cette tâche. Ces

OSIM se tournent donc vers d'autres structures puisque cette aide au montage de projet n'est pas inclut dans la convention d'accompagnement du PMMD au niveau du FORIM.

De plus, l'appui aux OSIM est également financier. Certaines associations de la diaspora ont pu obtenir des financements auprès d'organismes tels que le FSDD du Grand Lyon, pS-Eau, Essone Sahel ou encore YCID.

Enfin, du côté du Mali, l'appui dans le cadre du projet s'est notamment traduit par l'aide au montage de projet fourni dans certains cas par des structures telles que le SYCOTEN²¹ ou encore l'Agence de Développement régional (ADR)²². Des accompagnements qui étaient payants et souvent financés par l'association de la diaspora.

En conclusion, l'appui dont bénéficient les OSIM pour réaliser des projets en partenariat avec les collectivités locales, associations et ONG maliennes est fourni par les structures labellisées ou non du FORIM, pour des appuis principalement techniques et financiers.

²¹ Le Syndicat des Collectivités Territoriales du Cercle de Niolo (SYCOTEN) a été créé en 2006 avec pour principal objectif de favoriser le développement local et durable des collectivités territoriales membres

²² Etablissement Public Régional à Caractère Administratif créée par l'ordonnance N° 2015-017 /P-RM du 02 avril 2015 portant création d'agences de développement régional

II. L'accompagnement fourni aux OSIM dans le cadre du PRA/OSIM

A. L'appui des OPAP dans le cadre de leur convention avec le FORIM

L'appui reçu par les OSIM lauréates du PRA/OSIM se traduit par diverses activités d'accompagnement réalisées à leur endroit par les OPAP labellisés, depuis la phase de montage jusqu'à la fin du projet.

L'accompagnement de l'OPAP auprès des OSIM se décline en cinq activités obligatoires organisées chaque année :

En dehors de l'appel d'offres PRA/OSIM,

- Une session de formation générale au montage de projets des OSIM

Durant l'appel à projet:

- Une réunion d'information générale sur le PRA/OSIM ;
- Une journée d'écriture et des séances d'accompagnement pour les porteurs de projets PRA/OSIM.

Après la subvention :

- Des ateliers (individuels ou collectifs) de débriefing des motifs de refus du CEP destinés aux OSIM non lauréates ;
- Une session de formation (individuelle ou collective) en 2 demi-journées, destinée aux OSIM lauréates.

Au delà des 5 activités d'accompagnement obligatoires énoncées précédemment :

- L'appui apporté par l'OPAP se poursuit durant la réalisation et le suivi du projet, notamment par la supervision de la rédaction des comptes rendus à fournir au FORIM.

Afin de comprendre en profondeur la teneur et les modalités d'accompagnement mises en place par les OPAP à destination des OSIM maliennes, nous avons recueilli les retours d'expérience d'un échantillon d'OSIM lors d'entretiens individuels.

1. Session collective de formation au montage de projet ouverte aux associations candidates au PRA/OSIM ou non

C'est l'occasion pour les OPAP de présenter le processus de montage et les différentes phases de la construction d'un projet de développement local (identification des besoins, des objectifs, recherche de financements, etc.). A ce stade les informations générales sur le financement de projets portent sur différents dispositifs d'appui financier dont le PRA/OSIM. Au sortir de cette session les futures candidates peuvent d'ores et déjà consulter le kit PRA/OSIM remis et commencer leur préparation en vue de l'appel d'offres à venir.

2. Réunion générale d'information sur le PRA/OSIM

Destinées aux futures OSIM candidates, elles sont l'occasion pour la structure d'accompagnement de dispenser les informations indispensables aux porteurs de projet (documents à fournir, canevas, conditions à remplir, calendrier, attentes vis-à-vis du porteur de projet et son partenaire etc.).

En général les OSIM présentes ont des profils, des projets et une expérience en montage de projets très différents et peuvent échanger entre elles. Les porteurs de projets peuvent également présenter au chargé d'appui, le cas échéant, les premiers éléments du projet dont elles disposent (ex : étude de faisabilité ou autre diagnostic réalisé, projet en cours d'écriture, etc.).

Pour certaines associations c'est lors de cette première séance que le chargé d'appui souligne les points d'attention sur la conformité du projet ou de l'OSIM aux critères de subvention adoptés par le FORIM.

3. Ateliers d'écritures

Ceux-ci se déroulent la plupart du temps en présentiel, parfois le week-end, ou après la journée de travail du porteur de projet. Au cours de ces ateliers, plusieurs associations conviées selon la thématique de leur projet travaillent en petits groupes. Le chargé d'appui est disponible pour répondre aux questions et superviser les travaux de chacune d'entre elles.

Après ces ateliers, l'écriture du projet se poursuit. Ce dernier est finalisé au fil des échanges entre le chargé d'appui et l'OSIM accompagnée. Une fois prêt, le dossier de demande est vérifié une dernière fois et validé par un chargé d'appui, une étape obligatoire avant l'envoi du dossier au FORIM. A l'issue du processus d'instruction des dossiers les OSIM candidates sont notifiées de la décision du CEP.

4. Session de formation pour les OSIM lauréates

Réalisée après la signature de la convention entre l'OSIM et le FORIM, cette formation porte sur différentes thématiques (dont les procédures de gestion des fonds alloués, la comptabilité, la rédaction des comptes-rendus attendus, etc.), l'objectif étant de préparer au mieux les associations à la suite du projet et de les équiper à cet effet.

5. Accompagnement durant la phase de réalisation et de suivi du projet

Une fois la subvention accordée, l'accompagnement du chargé d'appui se poursuit mais de façon moins régulière que pendant le montage du projet. Il continue d'apporter un appui technique et méthodologique au porteur de projet par téléphone, mail et rendez-vous physique le cas échéant. Il supervise ainsi la rédaction et assure la validation des livrables à transmettre au FORIM, notamment un compte rendu à mi-parcours (+6 mois) et un compte rendu final (+12 mois).

La grande majorité des OSIM interrogées ont déclaré avoir peu échangé avec leur chargé d'appui après la subvention, ces échanges se déroulant essentiellement autour des périodes de soumission des compte rendus.

Les échanges étaient plus réguliers pour les OSIM faisant partie du réseau de leur OPAP (ex : Secrétaire Général de l'association étant également membre du Haut Conseil des Maliens de France, l'OPAP qui l'accompagne pour le projet).

En définitive, les retours des entretiens démontrent une participation plutôt fréquente aux sessions de formation proposées par les OPAP.

Pour la majorité des OSIM interrogées la démarche a commencé par la découverte du dispositif PRA/OSIM via leur réseau associatif.

Les OSIM maliennes peuvent par la suite être mises en relation avec un OPAP tout au long de l'année, même si l'appel d'offres annuel se limite à une durée de trois mois environs. Elles peuvent ainsi :

- soit contacter le FORIM, qui suggérera, en fonction du projet à subventionner, l'OPAP le mieux indiqué en tenant compte de la localisation géographique de cette dernière, du domaine d'activité, ainsi que de l'historique des différents domaines d'activités des projets accompagnés auparavant par cet OPAP ;
- soit contacter directement l'OPAP de leur choix en consultant la liste des OPAP accessible en ligne ;
- soit faire part de leur projet à la Fédération d'associations dont elles font partie, sous réserve que celle-ci soit reconnue en tant que structure d'accompagnement labellisée par le FORIM.

Lors des échanges avec les OSIM, ces dernières décrivent bien leur participation aux cinq activités obligatoires prévues dans la convention des OPAP.

Les seules exceptions étant une OSIM ayant déjà présenté une demande de subvention PRA/OSIM l'année précédente et ayant bénéficié d'un autre accompagnement (Yvelines coopération internationale et développement) et une autre pour laquelle le porteur de projet avait d'autres impératifs l'empêchant d'assister aux séances.

Dans ce dernier cas de figure, les échanges avec son chargé d'appui se sont déroulés surtout par téléphone et par mail.

Tout au long de l'accompagnement l'OSIM peut solliciter son chargé d'appui, selon les besoins, celui-ci apporte alors un accompagnement individuel adapté.

B. Les obstacles, points forts, bonnes pratiques, et rencontrés durant l'accompagnement

1. Retours d'expérience des OSIM sur les obstacles rencontrés

Les porteurs de projets ont souligné plusieurs aspects positifs mais aussi les défis auxquels ils ont été confrontés durant l'accompagnement fourni par le PRA/OSIM.

Retours d'expérience des OSIM : points forts de l'accompagnement

Thématiques	Détails
Méthode d'accompagnement	• Souplesse et disponibilité des chargés d'appui fréquemment sollicités et répondant souvent dans l'urgence aux besoins des OSIM ; • Explications apportées dans les langues locales lorsque nécessaire ; • Format en entonnoir de la formation, allant de sessions collectives vers des séances individuelles plus propices à un accompagnement ciblé du chargé d'appui ; • Approche pédagogique claire, facilitant la compréhension des sujets abordés notamment les rôles des acteurs impliqués dans le projet.
Contenu de la formation	• Pertinence et valeur ajoutée perçues des conseils du chargé d'appui ; • Echanges entre OSIM notamment le retour d'expérience d'associations ayant déjà monté des projets ; • Orientation vers d'autres dispositifs d'accompagnement financier utiles pour le projet.

Retours d'expérience des OSIM : obstacles liés à l'accompagnement

Thématiques	Détails
Obstacles relatifs au temps	• Formation perçue comme trop courte par les OSIM car comportant des notions relativement complexes notamment pour les néo participants ; • Certaines autorisations à inclure au dossier de demande de subvention sont à solliciter auprès des autorités maliennes. Il se peut que l'OSIM ne puisse pas constituer et déposer son dossier dans les temps ; • Difficulté pour des porteurs de projet bénévoles de trouver le temps pour assister aux séances d'accompagnement.
Complexité de compréhension et de rédaction	• Structure du canevas, vocabulaire employé, volume et complexité des informations à renseigner par le porteur de projet peuvent constituer un obstacle à la compréhension pour le porteur de projet, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'OSIM récemment formalisées sur le plan administratif, ou de primo participantes au programme PRA/OSIM ; • Certaines OSIM, bien qu'ayant une vision claire de leurs projets n'ont pas la capacité de l'exprimer clairement par écrit. Or l'instruction de leur demande de subvention se fera sur la base de la transcription ; • Processus administratif lié au montage du dossier jugé fastidieux.
Collecte d'informations sur l'état d'avancement	• Difficulté pour les OSIM de maintenir la traçabilité des dépenses/frais inhérents aux travaux dans le cadre des projets
Mobilisation du cofinancement ou décaissement	• Recherche de cofinancement ardue pour 37% des OSIM (financement différé ou simplement refusés causant des délais dans la réalisation des travaux.) D'autant plus qu'une OSIM ayant déjà reçu le financement prévu par le PRA/OSIM et en recherche de cofinancement ne peut utiliser ces fonds tant qu'elle n'aura pas trouvé d'autres partenaires financiers.

2. Principaux retours des structures d'accompagnement (OPAP) sur les obstacles rencontrés

Afin de compléter les retours des OSIM, nous avons également échangé avec des structures d'accompagnement.

Les principaux points soulignés par ces structures concernant l'accompagnement des OSIM sont les suivants :

i. Des porteurs de projets aux profils hétérogènes, en termes d'acquis et compétences

Certaines OSIM ont déjà déposé des projets et possèdent des compétences préalables qui facilitent l'accompagnement. D'autres par contre ont des difficultés à la rédaction/lecture ou encore l'usage d'outils comme Excel, pourtant nécessaires lors du montage de leur dossier.

Bien souvent, les chargés d'appui se retrouvent face à des porteurs de projet qui connaissent leur sujet, ont les réponses aux questions posées dans le canevas mais ne comprennent pas la question, ou ne peuvent pas écrire /formuler correctement leur réponse. L'exercice étant d'autant plus ardu qu'elles sont limitées par exemple dans la longueur des réponses.

Les chargés d'appui soulignent toutefois la pertinence pour les porteurs de projets d'être accompagnés car dans la pratique, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le fait d'avoir un niveau d'éducation élevé ne constitue pas forcément une garantie de la qualité finale du dossier déposé ou de l'obtention d'une subvention.

ii. Le manque de préparation et d'anticipation des OSIM

Pour les OSIM qui n'en sont qu'au stade de l'idée, il est fort probable qu'elles ne puissent pas déposer le dossier, d'autant plus si elles s'y prennent à la dernière minute.

« Certaines OSIM saisissent l'opportunité de l'appel d'offre, se sentent obligées de monter le projet sans être vraiment prêtes , bien qu'accompagnées au montage, elles finissent par ne pas déposer le dossier. »

Y. D (FAFRAD)

iii. Les difficultés d'appropriation du projet dues à la complexité du canevas

iv. La difficulté d'évaluer l'autonomisation des OSIM sur la base des 5 activités obligatoires.

En effet, les OSIM sont bénévoles et ce ne sont pas toujours les mêmes référents qui assistent aux sessions de formation organisées par les OPAP.

Bonnes pratiques mises en oeuvre pour un accompagnement plus efficace

Actions	
Améliorer le suivi des projets par l'OSIM	• Inciter l'équipe projet à partager des retours en photos tous les deux mois ; • Conseiller aux OSIM de prévoir un voyage au Mali à mi-parcours en vue du compte rendu, et un second voyage à la fin du projet et les encourager à budgétiser ces déplacements ; • Certains OPAP accompagnent le porteur de projet pour une visite de suivi sur le terrain ; • Inciter les porteurs de projets à choisir des prestataires qui font des factures à l'issue des travaux avec mise en place d'un processus de règlement par tranches (au lieu de régler en 1 fois), en fonction des rapports que l'entreprise va faire et obliger celle-ci à faire des comptes rendus au fur et à mesure.
Meilleure préparation des OSIM	• Les structures d'accompagnement contactent les OSIM non lauréates de l'année précédente et les OSIM qui les ont sollicitées entre temps bien avant le lancement de l'appel d'offres et commencent à travailler avec ces dernières
Meilleure appropriation du projet par les différentes parties prenantes	• Organisation de réunions mixtes entre équipe projet en France et au Mali pour favoriser les échanges et le partage d'information ; • Mise en place d'une équipe projet en France comme au Mali : avec des rôles et responsabilités clairement spécifiées pour chaque personne ; • Autant que faire se peut, inciter les OSIM à déléguer les démarches locales à leur partenaire sur place afin de les responsabiliser.
Favoriser le partage du REX entre OSIM	• Une fois que l'OSIM a été accompagnée et est assez expérimentée, la possibilité d'en faire un chargé d'appui pour accompagner les autres OSIM ; • Sessions de partage en visioconférence, auxquelles participent autant les OSIM qui n'en sont qu'au stade de l'idée, que celles dont le projet était déjà écrit ; • Mise en place d'une plateforme WhatsApp strictement dédiée à l'échange de bonnes pratiques entre OSIM lauréates.
Favoriser la montée en compétences des OSIM	• Mise en place de groupes thématiques par l'OPAP apportant une expertise spécifique et pointue sur les sujets abordés par les OSIM dans le cadre de leurs projets
Multiplier les possibilités d'autres accompagnements	• En favorisant les échanges entre OPAP et autres partenaires
Améliorer l'implication /les relations avec les autorités locales	• Demander aux OSIM d'inclure dans leur dossier au moins une preuve écrite attestant que les acteurs institutionnels locaux sont au courant du projet ; • Inciter les OSIM à contacter et à échanger avec les autorités locales compétentes pour le projet en les accompagnant au besoin dans ces démarches.
Faciliter la compréhension du canevas et des notions abordées durant la formation	• Anticiper le démarrage de l'accompagnement des OSIM, en débutant avant l'appel d'offres pour avoir le temps d'explicitier au mieux les aspects complexes du canevas

C. Les actions d'accompagnement réalisées par les OPAP en dehors de la convention

Les OPAP sont également amenés à accompagner les OSIM au-delà de leur périmètre d'intervention prévu par la convention.

Certaines OSIM existent depuis plusieurs années en tant que groupe mais ne sont pas formalisées. Conseillées et accompagnées par un chargé d'appui, elles décident donc d'entreprendre les démarches nécessaires pour être formellement reconnues en tant qu'association afin de pouvoir remplir les critères administratifs requis pour bénéficier de la subvention PRA/OSIM.

Cette formalisation du groupe se traduit entre autres par la rédaction des statuts de l'association, ainsi que le dépôt d'une déclaration des dirigeants associatifs en préfecture.

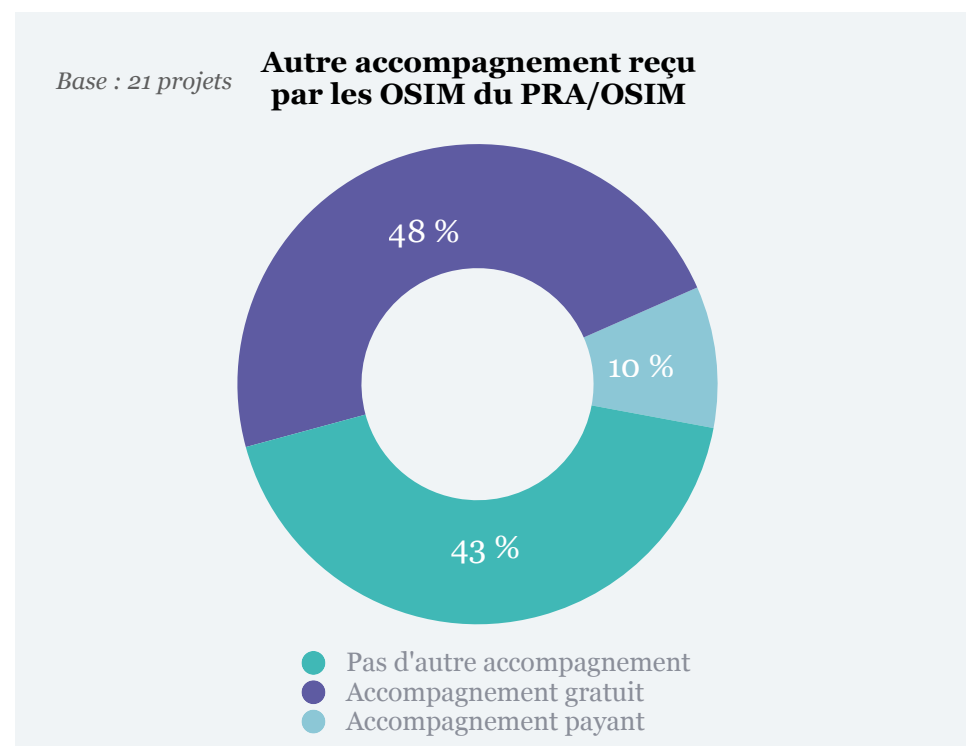
Cette démarche qui formalise également les différents organes de fonctionnement du groupe et organise les activités de l'association, se traduit également au niveau financier, par l'implémentation d'un suivi plus rigoureux, lequel constitue une garantie que l'OSIM peut faire valoir lorsqu'elle adresse des demandes de financement auprès d'autres partenaires financiers.

D. L'appui fourni par d'autres structures/dispositifs d'accompagnement à destination des associations porteuses de projets



1. La majorité des OSIM interrogées ont bénéficié d'un accompagnement supplémentaire, gratuit dans la plupart des cas

L'une des missions de l'OPAP consiste à orienter l'OSIM dans la recherche des partenaires techniques et financiers pertinents pour son projet. Plus de la moitié des projets lauréats (58%) ont ainsi fait l'objet d'un autre accompagnement que celui d'un l'OPAP labellisé par le FORIM.



Dans la plupart des cas (48%), l'accompagnement était gratuit, comme dans le cadre du PRA/OSIM et seulement 10% ont reçu un accompagnement payant.

En examinant le profil des OSIM ayant bénéficié d'un autre accompagnement, on s'aperçoit qu'elles ont en moyenne 11 ans d'ancienneté et que la majorité d'entre elles (45%) se trouvent dans la tranche 5 à 10 ans d'ancienneté, tandis que celle des 21 à 30 ans, ne compte que 9% des OSIM.

L'ancienneté de l'OSIM sur le territoire pourrait constituer un facteur favorisant la connaissance et l'accès aux différents dispositifs de financement disponibles.

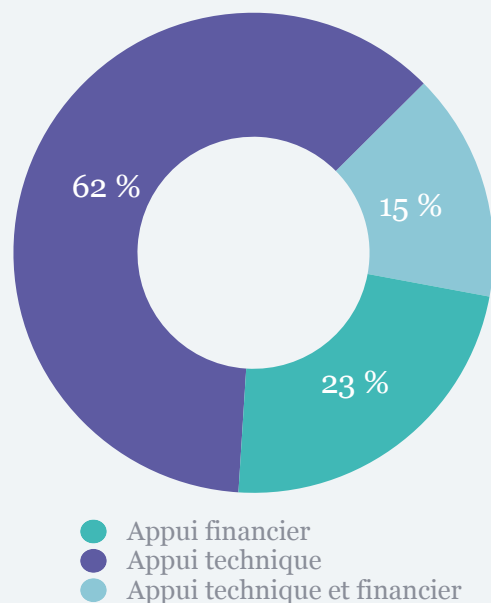
L'exploration des tendances et des facteurs déterminant la sollicitation ou encore l'obtention d'un accompagnement supplémentaire pour des OSIM de différents profils accompagnées par ailleurs par les OPAP labellisés pourrait être le sujet d'une étude plus approfondie.

2. L'accompagnement supplémentaire dont bénéficient ces OSIM est souvent un appui technique

62% des OSIM ont reçu un accompagnement technique, tandis que 23% ont bénéficié d'un appui financier et 15% ont bénéficié à la fois d'un appui technique et financier.

En examinant les secteurs d'activités et thématiques des projets pour lesquels les OSIM ont reçu un appui technique supplémentaire, les principaux sont à part égales, la Santé et l'Enseignement, suivis de près par les domaines Eau/hydraulique et Développement rural et agricole, le domaine du commerce est marginal dans cette répartition.

Base : 13 projets **Type d'accompagnement reçu par les OSIM du PRA/OSIM**



3. Autant en France qu'au Mali plusieurs acteurs assurent l'accompagnement additionnel des OSIM

Parmi les OSIM questionnées dans le cadre de l'étude, 69% ont déclaré avoir reçu un appui supplémentaire de structures basées en France, et 31% ont reçu l'appui de structures basées au Mali dans le cadre de leur projet. Renforcer la démarche d'identification et d'orientation des OSIM vers les ressources mobilisables au Mali est bénéfique pour ces dernières mais constitue surtout une opportunité d'impliquer plus activement leurs partenaires dans le projet. Pour certains projets,

²³ Yvelines coopération internationale et développement

²⁴ Fédération des associations Franco-africaines de Développement

l'appui au porteur de projet est assuré par les OPAP labellisés par le CEP, mais aussi par différents types d'acteurs à savoir :

- Des associations (Association Solaire sans frontières pour un projet d'électrification d'une école) ;
- Des collectivités territoriales (Mairie de Montreuil, Département du Val-de-Marne, la Région IDF) ;

Comme le soulignait l'une des structures d'accompagnement interrogées, plusieurs acteurs peuvent parfois être sollicités pour le même projet, y compris des structures d'accompagnement rattachées à d'autres dispositifs d'appui que le FORIM. Cela a été par exemple le cas d'un projet pour lequel trois acteurs sont intervenus dans l'accompagnement de l'OSIM à savoir : un bureau d'études, un opérateur d'appui labellisé par le FORIM, et la Fédération Africaine Franco-africaine de Développement (une structure d'accompagnement de l'YCID²³). Pour ce projet, le bureau d'études est intervenu dans l'aide au montage du dossier de subvention, avant que l'OSIM ne signe une convention avec son Opérateur d'appui pour l'accompagnement dans le cadre du PRA/OSIM. Par la suite, cette OSIM a sollicité la FAFRAD²⁴ pour un appui à la rédaction du compte rendu final de projet.

Les OPAP labellisés par d'autres dispositifs d'accompagnement

Ces structures d'accompagnement non labellisées par le FORIM mais reconnues comme telles par d'autres dispositifs d'accompagnement (ex: FADERMA, structure labellisée de l'YCID-Département des Yvelines) interviennent à différentes phases des projets pour un appui technique et méthodologique. Elles agissent par exemple en amont des demandes de financement, pour aider les associations à se structurer, ou encore les conseillent sur les diagnostics préalables parfois indispensables en amont du projet (ex : identification des acteurs pertinents à solliciter pour une étude de faisabilité).

Partie 4 : Comparaison des deux dispositifs



I. Les deux dispositifs

Le PMMD et le PRA/OSIM sont deux dispositifs qui, bien que présentant des similarités et accompagnant les OSIM à la réalisation de leur projet, proposent deux approches distinctes.

Le PMMD propose un soutien aux associations, ONG et collectivités locales maliennes, dont les projets doivent être portés par ces dernières et menés en partenariat avec une association de la diaspora malienne, sans condition de localisation (UE, CEDEAO, CEMAC). A l'opposé, le PRA/OSIM soutient des porteurs de projets de la diaspora basés en France qui s'engagent à réaliser des actions en partenariat avec une association située sur le territoire d'intervention. Dans ce cadre, l'OSIM est responsable de l'utilisation des fonds et de la conduite du projet. Ainsi, le PRA/OSIM vise à accompagner les OSIM dans le travail de structuration et d'accompagnement à la réalisation du projet, tandis que le PMMD accompagne plutôt les acteurs locaux (autorités locales, associations, ONG) à travailler avec les OSIM. Le PRA/OSIM place donc l'OSIM au centre du dispositif, tandis que le PMMD donne un rôle d'appui et de partenaire à l'OSIM.

Une autre différence, se situe au niveau du périmètre géographique des deux dispositifs. Le PRA/OSIM, finance des projets de développement locaux dans les pays éligibles au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Depuis son lancement en 2003, le dispositif a permis d'appuyer 555 projets dans 34 pays. L'accompagnement technique et financier fourni aux associations concernent donc plusieurs diasporas, à la différence du PMMD qui est un programme émanant de la première convention Franco-Malienne sur le Co-développement de l'an 2000. À ce titre, le dispositif finance exclusivement des projets portés par des acteurs au Mali en partenariat avec la diaspora malienne. Ainsi, la zone d'intervention du PMMD étant le Mali uniquement, un nombre plus élevés de projets réalisés sur ce territoire a été financé dans le cadre de ce programme. En effet, entre 2017 et 2019, 35 projets en partenariat avec la diaspora malienne de France ont été subventionnés contre 25 projets financés par le PRA/OSIM et menés au Mali entre 2016 et 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du PMMD, deux des trois organes du dispositif sont au Mali (CTC à Bamako et BIC à Kayes), le cœur du dispositif étant donc au plus près des zones d'intervention. Cela se justifie entre autres par le fait que dans ce programme, porteurs de projet et périmètre géographique sont tous deux situés au Mali. L'avantage est que cela permet une réelle instruction et vérification du dossier. En effet pendant la phase d'instruction, le BIC est chargé d'effectuer une visite terrain pour attester de la véracité et de la viabilité du projet. C'est une différence notoire avec le PRA/OSIM, puisque l'instruction des projets se fait sur la base du dossier de candidature soumis par l'OSIM porteuse du projet. Si des missions terrains sont effectuées périodiquement par les équipes du PRA/OSIM, ces visites sont faites à posteriori de l'obtention du financement et ne peuvent être réalisées systématiquement pour chaque projet au vu du nombre important de pays d'intervention du dispositif. De plus, ces visites s'inscrivent davantage dans une démarche de capitalisation pour constater les réalisations des OSIM.

La différence entre les deux dispositifs se situe également au niveau des montants octroyés. On observe une différence de 30 000 euros entre les deux programmes. Dans le cadre du PMMD, les porteurs de projets et leur partenaire peuvent obtenir un financement de 45 000 euros maximum. Ceux du PRA/OSIM à contrario bénéficient d'une enveloppe de 15 000 euros maximum pour leur projet, un montant en dessous du seuil minimum de subvention du PMMD, fixé à 22 000 euros. Cette différence de montant se répercute de fait sur l'envergure des projets réalisés, abordée dans la section suivante. À noter cependant que tant le PRA/OSIM que le PMMD exigent une contribution financière de l'association de la diaspora, d'un pourcentage minimum de 10% du total des coûts éligibles de l'action.

Comparaison des 2 dispositifs

PRA/OSIM	PMMD	Divergences	Convergences
• Accompagnement des OSIM dans le travail de structuration et d'accompagnement à la réalisation du projet ; • OSIM, porteur de projet au centre du dispositif ; • Principaux organes : FORIM, CEP, OPAP • Montant maximum de subvention : 15k euros ; • Périmètre géographique : 34 pays ; • Contribution minimum de la diaspora de 10% ; • Exigence comptes rendus d'activité au porteur de projet (l'OSIM) ; • 25 projets au Mali (2016-2019).	• Accompagnement des acteurs locaux (autorités locales, associations, O.N.G) à travailler avec les OSIM ; • OSIM, partenaire du porteur de projet au Mali ; • Principaux organes : CTC , BIC, Cellule Relais France ; • Montant maximum de subvention : 45k euros ; • Périmètre géographique : Mali ; • Contribution minimum de la diaspora de 10% ; • Exigence comptes rendus d'activité au porteur de projet (au Mali) ; • 35 projets au Mali (2017-2019).	• Rôle des OSIM ; • Montants de subvention plus élevés dans le cadre du PMMD ; • Coeur du dispositif au Mali pour le PMMD ; • Appui technique au montage du dossier dans le cadre du PRA/OSIM jusqu'au dépôt, cet appui est fourni au porteur de projet au Mali après la première sélection pour le PMMD ; • Périmètre géographique d'intervention plus large dans le cadre du PRA/OSIM ; • Nombre plus élevé de projets dans le cadre du PMMD ; • Instruction sur le terrain dans le dispositif PMMD.	• Seuil d'apport financier minimum demandé aux OSIM ; • Appui technique fourni au porteur de projet.

II. Les profils OSIM et projets réalisés

L'étude a permis de mettre en lumière le profil des OSIM lauréates des deux programmes et les projets menés par ces dernières. Sur plusieurs aspects, ces associations de la diaspora malienne postulant aux deux dispositifs possèdent des similitudes.

D'une part en termes de participation effective au dispositif et d'obtention de la subvention. La majorité des OSIM dans les deux programmes sont des primo lauréates, elles ont donc obtenu la subvention une fois au cours de la période observée (2016 à 2019 pour le PRA/OSIM et 2017 à 2019 pour le PMMD). Toutefois, les lauréates ne sont pas toujours des primo participantes. De fait dans le cadre du PRA/OSIM, 6% des OSIM avaient déjà postulé auparavant au dispositif, avant d'être finalement lauréate.

D'autre part, en termes de localisation de ces associations, qui sont essentiellement situées en Île-de-France, il apparaît nécessaire pour le FORIM d'étendre son périmètre géographique en promouvant ses dispositifs d'accompagnement en dehors de la région Île-de-France pour attirer les associations de la diaspora malienne résidant dans d'autres régions de France.

Quant aux divergences observées entre les OSIM du PRA/OSIM et du PMMD, elles se situent notamment au niveau de l'année d'ancienneté de ces associations et leur effectif.

Si de manière générale les associations des deux dispositifs sont en activité depuis plus d'une décennie, pouvant être synonyme d'une certaine pratique et expérience de projets, acquises tout au long des années, le PRA/OSIM compte un nombre plus élevé d'OSIM créées plus récemment. En effet, 35% des associations lauréates du PRA/OSIM ont été créées il y a moins de 10 ans, à contrario, 15% des associations lauréates du PMMD ont moins de 10 années d'existence. Ainsi, le PMMD semble mobiliser des associations plus anciennes.

Enfin, on constate, que les OSIM du PMMD sont des associations avec plus de membres que celles du PRA/OSIM. De fait, près de la moitié

des lauréates du PMMD comptent entre 50 et 100 membres, tandis que celles du PRA/OSIM sont principalement des associations de moins de 50 membres. Cette différence en terme d'effectif pourrait notamment s'expliquer par le fait que le PMMD compte plus d'OSIM créées il y a plus longtemps, ayant ainsi fédéré plus de personnes au fil des années.

En termes de projets réalisés, une des premières divergences identifiée est relative à l'envergure des projets, qui peut notamment s'expliquer par la différence du montant maximum de subvention octroyé par chacun des programmes : 45 000 euros pour le PMMD et 15 000 euros pour le PRA/OSIM. Cette différence se remarque aussi au niveau du coût moyen du projet, ce dernier étant de 72 000 euros pour les projets du PMMD et de 43 000 euros pour ceux du PRA/OSIM, soit 30 000 euros d'environ de différence.

La différence en termes de montant octroyé dans les deux programmes peut avoir un impact sur le projet et se répercuter à différents niveaux observés lors de l'étude :

- le type de projets menés ;
- le nombre de bénéficiaires touchés ;
- l'impact géographique.

Au niveau des projets menés, bien que ces derniers aient essentiellement émané d'une demande locale dans les deux dispositifs, les principales thématiques divergent selon les programmes. Les initiatives financées par le PMMD étaient principalement liées au secteur de l'hydraulique (27%, avec notamment des projets d'adduction d'eau), et du développement rural et agricole (24%, avec des projets de périmètre maraîcher et de barrage hydro agricole). Du côté du PRA/OSIM, un tiers des initiatives subventionnées étaient des projets d'éducation (construction de salles de classes) et plus d'un quart étaient des projets de santé (CSOM).

Par ailleurs, en prenant en compte la typologie des projets élaborée par le PMMD Codev Mali, on constate également une différence entre les deux programmes.

Pour rappel, les projets peuvent être regroupés en deux types :

- les projets productifs, qui favorisent la mise en œuvre d'activités productives destinées à l'autoconsommation et/ou génératrices de revenus²⁵, et qui visent à améliorer le cadre de vie des populations, dans les domaines de l'éducation (cas des écoles avec cantines), la santé (avec prestations payantes), l'hydraulique (avec le service de l'eau) et l'assainissement (avec prestations payantes) ;
- les projets structurants, qui visent à créer les conditions nécessaires au développement économique local dans les domaines du désenclavement, l'environnement (assainissement et gestion des déchets), la formation professionnelle et l'aménagements économiques de surfaces en zone urbaine (marchés, etc.) ou rurales (barrages hydro-agricoles, périmètres maraîchers, etc.).

Ainsi, si les deux programmes financent principalement des projets productifs, une proportion plus grande de projets structurants sont réalisés dans le cadre du PMMD.

La différence d'envergure des projets se situe également au niveau de l'impact sur les bénéficiaires. Selon les OSIM interrogées du PMMD, une grande majorité des projets (70%) vont bénéficier à des milliers de personnes. Au niveau du PRA/OSIM, les entretiens avec les OSIM ont révélé qu'une moins grande proportion (48% des projets) bénéficiera à cette même échelle d'habitants. Si ces estimations restent déclaratives et pourraient être complétées par des études d'impact sur le terrain, cette différence dans la proportion de bénéficiaires des projets peut s'expliquer par les montants de subvention différents dans les deux programmes.

De même, l'impact géographique des projets diffère d'un programme à un autre, les projets du PMMD ayant généralement un impact au niveau du cercle (projet réalisé dans plusieurs communes, bénéficiant à des populations de différentes communes), comparativement à ceux du

PRA/OSIM où le niveau d'impact le plus fréquent est celui de la commune.

Enfin, en terme de localisation, s'il y a une prépondérance de projets dans la région de Kayes pour les 2 programmes, une proportion plus grande d'initiatives sont menées à Bamako dans le cadre du PRA/OSIM.

²⁵ Même si ces activités économiques peuvent favoriser l'augmentation des revenus pour les bénéficiaires finaux de ces actions, les porteurs de projets ne peuvent tirer profit (augmentation de leurs ressources propres) de cette action.

Comparaison des profils OSIM et projets réalisés

PRA/OSIM	PMMD	Divergences	Convergences
Profils - Majorité d'OSIM de moins de 50 personnes ; - Actives depuis plus d'une décennie (65% des créées plus de 10 ans) ; - Majoritairement des primo lauréates - Principalement situées en Île de France (Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne). Projets 25 projets au Mali (2016-2019) ; - Projets émanant des populations locales ; - Coût moyen de projet de 43k euros ; - Principalement des productifs (70%) ; - Près de la moitié des projets bénéficiant à des milliers de personnes ; - Impact des projets essentiellement au niveau de la commune ; - Concentration des projets dans la région de Kayes, plus de 10% projets à Bamako.	Profils - Des organisations de 50 à 100 membres en moyenne ; - Des OSIM actives depuis plus d'une décennie (85% créées plus de 10 ans) ; - Majoritairement des primo lauréates ; - Principalement situées en Île de France (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Paris). Projets 35 projets au Mali avec des OSIM résidant en France (2017-2019) ; - Projets émanant des populations locales ; - Coût moyen de projet de 72k euros ; - Principalement des productifs (54%) - Près de 70% des projets bénéficiant à des milliers de personnes ; - Impact des projets essentiellement au niveau du cercle ; - Concentration des projets dans la région de Kayes.	OSIM du PMMD, plus anciennes et de plus grande taille ; Plus de projets réalisés à Bamako dans le cadre du PRA/OSIM ; Projets PMMD de plus grande envergure (en terme de budgets, bénéficiaires, impact géographique) ; Type de projets plus variés dans le cadre du PMMD (46% de projets structurants contre 33% pour le PRA/OSIM).	- Majorité de primo lauréates ; - Projets émanant d'une demande locale ; - Concentration des OSIM en Île de France - Concentration des projets à Kayes ; - Principalement des projets productifs.

III. Le rôle des OSIM et des acteurs locaux dans les deux dispositifs

1. Les OSIM dans les deux dispositifs, deux positionnements distincts

La principale différence entre chacun de ces programmes réside dans le positionnement de l'OSIM au sein du dispositif. En effet, comme mentionné précédemment, dans le PRA/OSIM, l'OSIM est porteur de projet, elle a donc un rôle de premier plan. Elle rédige le dossier de candidature, avec l'appui de son Opérateur d'appui et est aussi en charge de mobiliser les acteurs locaux (partenaires, bénéficiaires) autour du projet. L'association revêt également le rôle de superviseur dans la phase de suivi du projet, période au cours de laquelle elle rend périodiquement compte au FORIM de l'état d'avancée de l'ouvrage par la rédaction de comptes rendus. Ainsi, c'est à l'association de la diaspora qu'incombe la responsabilité de l'exécution effective du projet. Dans le PMMD, l'OSIM est partenaire, elle vient en appui au porteur de projet en tant que financeur, conseiller et accompagnateur tout au long du projet. Il y a donc un positionnement différent de l'association d'un programme à l'autre. Une autre différence a été observée, lors de l'étude, notamment concernant la contribution financière de la diaspora. En effet, les lauréates du PMMD, bien qu'étant uniquement partenaires, apportent en moyenne une contribution supérieure aux lauréates du PRA/OSIM. Elles contribuent en moyenne à hauteur de 35% du coût total du projet contre 19% pour leurs consœurs du PRA/OSIM.

Toutefois, les lauréates des deux programmes possèdent aussi des similitudes dans leur mode d'intervention, notamment au niveau de la mobilisation de financement en propre et auprès de partenaires tiers. En effet, les OSIM apportent une contribution financière au delà du seuil minimum requis et sont actives dans la recherche de cofinancement auprès de bailleurs de fonds, collectivités ou autres associations.

2. Des types d'acteurs locaux différents et des rôles similaires dans la phase d'exécution des projets

La première différence qui peut être identifiée au niveau des acteurs au Mali est leur nature différente d'un programme à un autre. En effet, la majorité des partenaires du PRA/OSIM sont des associations tandis que les projets sont principalement portés par des collectivités locales dans le PMMD.

Au niveau de la répartition des rôles, le porteur de projet du PMMD, tout comme l'OSIM du PRA/OSIM est en première ligne du projet. Il est rédacteur du dossier de demande tandis que le partenaire dans le PRA/OSIM vient en appui de l'OSIM pour le montage de projet en effectuant les démarches nécessaires à la constitution du dossier. Dans la phase de réalisation, les acteurs locaux ont des rôles similaires, puisqu'ils sont maître d'ouvrage et assure la gestion opérationnelle sur le terrain. Toutefois, le porteur de projet dans le cadre du PMMD est en charge de documenter l'avancée de l'ouvrage par la rédaction de rapports narratifs et financiers qui doivent être envoyés à la CTC. De son côté, le partenaire du PRA/OSIM est plutôt chargé du reporting sur l'avancée du projet auprès de l'OSIM pour que cette dernière puisse rédiger les comptes rendus. Une fois le projet réalisé, les acteurs locaux, coordonnent les actions de pérennisation de l'ouvrage (comité de suivi, formation à la gestion de l'ouvrage).

Point d'attention

En termes d'interactions entre les OSIM maliennes et les acteurs locaux, il semblerait qu'un échange plus régulier doive se faire entre l'OSIM et son partenaire dans le cadre du PRA/OSIM pour la bonne exécution du projet. En effet, bien que l'association de la diaspora soit porteur de projet, elle ne peut exercer pleinement son rôle qu'en étroite collaboration avec son partenaire, qui est sur le terrain et ce, à toutes les phases du projet. Son rôle de premier plan doit pour autant être accompagné par une responsabilisation de son partenaire local pour une meilleure remontée d'informations et coordinations des actions pour mener à bien le projet. Les deux partenaires doivent donc être dans une démarche de co-construction. La bonne intégration et implication du partenaire au Mali est donc primordiale pour la bonne réussite du projet financé.

Dans le cadre du PMMD, le porteur de projet étant sur place au Mali, les interactions sont nécessaires dans la phase de montage du projet puisque l'OSIM doit apporter sa contribution financière et fournir les documents liés à son association. Une fois la subvention accordée, si dans les faits les interactions entre les partenaires restent fréquentes, il n'est pas exclu que certains porteurs de projet puissent mettre la diaspora à l'écart volontairement ou involontairement. Ainsi, si dans le PRA/OSIM le partenaire ne peut de fait pas être mis de côté parce qu'il est en charge de remonter les informations à l'OSIM, dans le PMMD la réciproque n'est pas vraie. De fait, un porteur de projet peut ne pas impliquer l'OSIM dans la phase de suivi sans qu'il n'y ait d'impact sur l'exécution et la redevabilité opérationnelle du projet. Il s'agit là d'un point d'attention important du PMMD, dans la mesure où l'implication de l'OSIM tout au long du projet reste et demeure à l'appréciation du porteur de projet, déterminée par la relation que ce dernier entretient avec l'OSIM partenaire. Il apparaît donc important de renforcer le rôle de l'OSIM dans le PMMD et de trouver des moyens emmenant le porteur de projet à impliquer l'OSIM tout au long de la réalisation de l'ouvrage pour que cette dernière puisse jouer son rôle de partenaire, de la genèse du projet à son aboutissement.

Comparaison du rôle des OSIM dans les 2 dispositifs

Rôle de l'OSIM PRA/OSIM	Rôle de l'OSIM PMMD	Divergences	Convergences
• Rédacteur du dossier de demande de subvention ; • Financeur : apport moyen de 19% du coût total du projet en fonds propre ; • Mobilisation des différentes parties prenantes autour du projet ; • Conseil : accompagne l'implémentation du projet ; • Superviseur : s'assure du bon déroulement du projet ; • Redevable de l'exécution du projet ; • Mobilisation des bénéficiaires pour l'appropriation des projets en vue de la pérennisation.	• Partenaire financier de poids : apporteur de fonds de 35% en moyenne du coût total du projet ; • Appui à la rédaction du dossier de subvention (dans certains cas) ; • Conseil : s'assure du bon déroulement du projet ; • Médiateur : joue le rôle d'interface entre les différents parties prenantes ; • Intervient sur différents aspects de la pérennisation et l'évaluation selon les projets.	• Rôle de premier plan de l'OSIM du PRA/OSIM (rédacteur du dossier, mobilisateur des acteurs, superviseur), par rapport à l'OSIM du PMMD qui vient en appui au porteur de projet en tant que conseiller, accompagnateur ; • Redevabilité opérationnelle du projet revient à l'OSIM dans le cadre du PRA/OSIM ; • Apport financier plus conséquent des OSIM du PMMD.	• Apport financier des OSIM au delà du seuil minimum ; • Mobilisation de potentiels cofinanceurs : bailleurs de fonds, collectivités, autres associations ; • Aide à la mise en place d'instances de suivi incluant les bénéficiaires en vue de la pérennisation du projet.

IV.L'accompagnement fourni dans les deux dispositifs

Dans les deux programmes, les OSIM maliennes bénéficient d'un accompagnement. Toutefois, la teneur et la durée de cet appui sont fortement liées au positionnement de l'OSIM et ses missions. En effet, l'OSIM du PRA/OSIM étant porteur de projet, ses principales missions sont la rédaction du dossier de subvention et les comptes rendus. Ainsi l'appui fourni par les Opérateurs d'Appui consiste à la formation au montage de projet et l'accompagnement jusqu'à la réalisation du projet, notamment par l'appui à la rédaction des comptes rendus à rendre au FORIM. À contrario, l'association de la diaspora étant partenaire dans le PMMD, essentiellement en charge de mobiliser sa quote part et d'éventuels cofinancements, l'appui des structures d'accompagnement à l'endroit des OSIM est davantage tourné vers le conseil et l'orientation jusqu'à l'obtention de la subvention. Il s'agit donc d'un accompagnement de plus courte durée, moins dense, que celui du PRA/OSIM, qui est davantage d'ordre technique. Autre différence, bien que l'appui technique dans les deux programmes soit fourni au porteur de projet (OSIM pour le PRA/OSIM et acteur local pour le PMMD), l'accompagnement au montage du dossier dans le cadre du PRA/OSIM se fait jusqu'au dépôt du dossier et est gratuit pour les OSIM, tandis que cet appui est fourni au porteur de projet au Mali après la première sélection dans le cadre du PMMD. Les porteurs de projet du PMMD doivent donc faire appel à leurs propres ressources ou se faire accompagner, généralement à leurs frais ou aux frais de la diaspora pour monter le dossier qui fera l'objet d'une présélection par le comité d'évaluation de projet.

Néanmoins, les Opérateurs d'Appui et les structures ont respectivement le rôle d'informer les OSIM maliennes sur le dispositif, notamment par le biais de réunions collectives d'information sur les dispositifs et les orientent dans leur recherche de financement. Enfin, ces structures accompagnent les OSIM dans le processus de formalisation administrative de leur association, et ce en dehors de la convention du FORIM.

Comparaison des accompagnements fournis aux OSIM

PRA/OSIM	PMMD	Divergences	Convergences
Dans le cadre de la convention • Session de formation au montage de projet ; • Présentation du processus de montage d'un projet de développement local (identification des besoins, des objectifs, recherche de financements, etc.) • Session collective d'information ; • Partage d'informations générales et indispensables par l'OPAP • Présentation des premiers éléments dont les OSIM disposent (ex: étude de faisabilité) • Ateliers d'écriture ; • Sessions en petits groupes (selon les types de projets par exemple) où le chargé d'appui répond aux questions des OSIM et aide à la rédaction) • Session de formation pour les lauréats ; • Supervision de la rédaction des comptes rendus ; • Vérification finale et validation des livrables par un chargé d'appui avant envoi au FORIM. En dehors de la convention • Aide à la structuration administrative des OSIM	Dans le cadre de la convention • Aide à la compréhension du cahier de procédure et du rôle de l'OSIM en tant que partenaire ; • Sensibilisation des OSIM autour du dispositif par le biais de réunions collectives d'information ; • Évaluation de la solidité du partenariat et de l'engagement de la diaspora par le biais d'un entretien partenarial avec l'OSIM ; • Orientation des OSIM vers d'autres dispositifs de cofinancement ou partenaires techniques. En dehors de la convention • Aide à la structuration administrative des OSIM	• Teneur et durée de l'accompagnement : • PRA/OSIM : formation au montage de projet et accompagnement jusqu'à la réalisation du projet ; • PMMD : conseil et orientation jusqu'à l'obtention de la subvention.	• Réunion collective d'information sur les dispositifs ; • Aide à la recherche de financement ; • Aide à la structuration administrative des OSIM.

Partie 5 : Recommandations et actions de capitalisation



I. Recommandations pour les 2 programmes

Appui fourni hors convention

1. Inclure dans la convention d'accompagnement :
 - l'aide à la structuration administrative des OSIM pour celles qui ne seraient pas encore formalisées ;
 - Appui à la transcription de la vie associative des OSIM pour améliorer les rapports d'activités et financiers.

Communication auprès des OSIM

1. Revoir la communication auprès des OSIM ayant participé aux 2 programmes et qui s'attendent à ce que le fonctionnement et l'accompagnement soient les mêmes

Périmètre géographique des deux programmes en France et au Mali

1. Promouvoir davantage les dispositifs du FORIM en dehors de l'Île-de-France afin d'élargir le nombre d'OSIM de la diaspora malienne informées et accompagnées ;
 - Organisation de Forum régionaux de co-développement par le FORIM pour promouvoir les dispositifs ;
 - Partenariat avec des RRMA (réseaux régionaux Multi acteurs, en charge de la coopération sur les territoires) ;
2. Élargir le réseau existant de structures d'OPAP/Structure d'accompagnement pour toucher plus de régions, puisque ces derniers constituent une porte d'entrée pour les OSIM (sensibilisation, réunion d'informations) ;
3. Continuer à renforcer et démocratiser l'accompagnement par visioconférence initié cette année avec le contexte sanitaire pour pallier la distance géographique entre les OPAP/Structures d'accompagnement et les OSIM ;

4. Réaliser une cartographie permettant d'apprécier pour chaque région de France, le nombre total et la répartition des migrants maliens en fonction de leur localité d'origine au Mali. L'élaboration de cette cartographie permettra d'orienter plus stratégiquement les actions de sensibilisation au dispositif afin d'élargir le périmètre géographique des deux dispositifs au Mali.

Renouvellement des OSIM

1. Étudier en profondeur le profil des OSIM participant aux programmes (profils des porteurs de projet et partenaires OSIM) ;
2. Exploiter les rapports de mobilisation des OPAP et structures d'accompagnement, les listes d'OSIM candidates et lauréates pour évaluer le renouvellement des OSIM sensibilisées, participantes et lauréates du dispositif. L'analyse permettrait ainsi d'évaluer ;
 - Le pourcentage de nouvelles OSIM informées du dispositif par les structures d'accompagnement chaque année ;
 - Le nombre de nouvelles OSIM répondant à l'appel d'offres avec le porteur de projet par rapport au nombre de nouvelles OSIM sensibilisées ;
 - Le nombre de nouvelles OSIM lauréates, par rapport au nombre d'OSIM participantes et sensibilisées ;
3. Diffuser un questionnaire par le biais des structures d'accompagnement et OPAP auprès des OSIM non participantes pour identifier les raisons pour lesquelles ces dernières n'ont pas déposé de dossier de candidature.

Suivi des projets

1. Création d'un guide de suivi du projet conçu par les OPAP et structures d'accompagnement résumant les pratiques pertinentes, les métriques à mettre en place pour suivre le projet de façon efficace ainsi que les mesures à prendre pour pérenniser le projet sur place ;

2. Veiller à ce que les OPAP/Structures d'accompagnement connaissent la localisation des acteurs locaux par rapport à la zone d'intervention du projet ;
3. Avoir un point d'attention pour les cas où les partenaires et porteurs projets ne sont pas sur le lieu d'intervention pour renforcer les mesures de suivi et remontée d'informations de l'état d'avancée du projet ;
4. Avoir un relais au sein des bénéficiaires pour assurer la remontée d'information.

Travail avec les autorités locales

1. Renforcer la sensibilisation des autorités locales en amont des projets pour obtenir leur adhésion et implication ;
2. Meilleure planification et anticipation par l'OSIM et le partenaire local/porteur de projet pour favoriser les démarches administratives, demandes d'autorisations ;
3. Former et renforcer les capacités organisationnelles des acteurs locaux pour qu'ils prennent en charge ces démarches sur place. Pour obtenir les autorisations au niveau local, le partenaire sur place est plus légitime que l'association de la diaspora, il faudrait donc leur laisser la latitude de s'en charger.

II. Recommandations PMMD

Accompagnement porteur de projet

1. Création d'un réseau de bureaux d'études labellisé par la CTC, sur le modèle du PRA/OSIM qui pourraient accompagner les porteurs de projet dans le montage du dossier de subvention. Cet accompagnement pourrait être gratuit pour les porteurs de projets (s'il est pris en charge par la CTC) ou fourni à des tarifs préférentiels.

Accompagnement OSIM

1. Atelier de débriefing comme sur le modèle du PRA/OSIM pour expliquer aux OSIM non lauréates les motifs de refus ;
2. Renforcement du rôle de la cellule Relais dans le PMMD auprès des OSIM, pour que ces dernières puissent se tourner vers le FORIM en cas de difficultés ;
3. Élargir l'accompagnement dans la durée (avant et après subvention)
 - Aide à la préparation plus en amont de l'OSIM et du porteur de projet pour anticiper la réflexion, la prise de contact entre les deux partenaires, la conception et le montage du projet pour qu'ils puissent se préparer bien avant le lancement de l'appel à projets pour mieux y répondre ;
 - Appui au suivi régulier du projet

Dispositif

1. Renforcer la communication entre le BIC, la CTC et la Cellule Relais France pour qu'il y ait un échange régulier entre les 3 organes pour une planification plus efficace des différents temps de l'accompagnement et de l'instruction ;

2. Améliorer la communication sur le dispositif auprès des OSIM et porteurs de projets ;
3. Avoir une meilleure visibilité et planification du calendrier d'appel à projets pour permettre aux organes de mieux se positionner et exploiter les guichets et réunions d'information organisés au Mali et en France ;
4. Repenser et renforcer le rôle de l'OSIM en lui donnant plus de marge de manoeuvre et de droit de regard sur le projet, notamment dans la phase de suivi ;
 - Systématiser certaines bonnes pratiques déjà mises en place par les OSIM et les porteurs de projet (aide au montage, participation de l'OSIM au choix de l'entrepreneur, envoi de comptes rendus à l'OSIM, remontée d'information plus fréquente) ;
 - Inclure, au moins une réunion conjointe en présentiel ou à distance entre le porteur de projet et l'association de la diaspora dans la phase de suivi, pour s'assurer que l'OSIM reste impliquée dans le projet. Le compte rendu de cette réunion pourra être envoyé au Codev Mali ;
5. Tenir une liste des OSIM participant au programme qui pourra être exploitée pour apprécier entre autres le renouvellement des OSIM ;
6. Renforcer la communication et la relation entre l'OSIM et le porteur de projet ;
7. Ateliers de débriefing comme sur le modèle du PRA/OSIM, animés par le BIC pour expliquer aux porteurs de projet non lauréates les motifs de refus ;
8. Renforcer les actions de communication du PMMD-CODEV Mali à l'endroit des porteurs de projets des régions qui n'ont quasiment pas bénéficié des fonds du programme, notamment les régions du Nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni), les régions de Ségou et Sikasso (où l'agriculture, la pêche et l'artisanat sont bien développés), et les régions de Mopti et Koulikoro.

Retour d'expérience

1. Organiser des rencontres entre porteurs de projet pour qu'ils puissent tirer profit de leurs différentes expériences

III.Recommandations PRA/OSIM

Dossier de candidature / Appel à projet / Montage de projet

1. Simplification du dossier de demande de subvention, en tenant compte des retours sur les difficultés des OSIM remontées par les OPAP ;
2. Établir une grille d'évaluation des acquis des OSIM participantes, qui sera à remplir par l'OPAP afin que l'année suivante le chargé d'appui puisse adapter la formation de l'OSIM qui postule à nouveau ;
3. Accompagnement adapté à l'expérience de l'OSIM en termes de participation au dispositif (accompagnement primo participantes VS multi-participantes) ;
4. Sensibiliser davantage et plus en amont les OSIM sur les temps forts de l'accompagnement et la nécessité d'être proactives vis-à-vis de l'OPAP bien avant le lancement de l'appel à projet ;
 - Faire une campagne dès le début de l'année type « commencez à contacter votre OPAP » pour laisser plus de temps pour l'accompagnement
5. Analyse et partage des motifs de relance des dossiers de candidature. Faire l'analyse des erreurs administratives pour lesquelles il y a des relances à faire (ex: budget...) ;
6. Former les OSIM sur les compétences de bases, requises pour remplir le dossier de candidature (logiciels Word et Excel, outils visioconférence, envoi de mail).

Recherche de cofinancements

7. Appui au partenaire principal pour lui permettre de s'orienter vers d'autres guichets sur place pour le cofinancement (Ministères, ONG)

Appropriation du projet par les acteurs locaux

1. Systématiser une des bonnes pratiques identifiée consistant à organiser des sessions d'accompagnement mixtes entre l'équipe projet en France et le partenaire au Mali pour les amener à mieux collaborer et à être à un même niveau d'information par rapport au projet, pour que ce soit une co-construction entre les 2 partenaires ;
2. Responsabiliser les partenaires en leur attribuant des rôles spécifiques et en partageant toutes les informations (conventions, actions de terrain, etc.) à toutes les parties prenantes.

Accompagnement OSIM/ Atelier débriefing

1. Analyse et partage des motifs de refus de financement de projets. Être plus réactifs au moment de donner les motifs de refus des dossiers en vue de la réécriture des projets et proposer aux OPAP une analyse de ces motifs de refus pour identifier les pistes d'amélioration de l'accompagnement

Suivi et rédaction des comptes rendus

1. Création d'une fiche méthodologique à destination des OSIM précisant les éléments incontournables à collecter pour faire un suivi efficace du projet et rédiger un bon compte rendu ;
2. Faire des rappels trimestriels aux OSIM pour les comptes rendus (récolte factures, remplissage budget, données bénéficiaires...) pour éviter que l'OSIM s'y prenne à la dernière minute ;
3. Encourager le partage de supports /éléments visuels pour le suivi du projet, pour les OSIM qui ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques ;

4. Inclure lors de l'accompagnement une ou plusieurs sessions mixtes avec le partenaire local pour le former à la récolte et remontée d'informations en vue du compte rendu ;
5. Envisager un compte rendu allégé, permettant toutefois de constater l'avancée des travaux et de justifier la gestion de l'utilisation des fonds ;
6. Inciter les porteurs de projets à choisir des prestataires qui font des factures à l'issue des travaux avec mise en place d'un processus de règlement par tranches (au lieu de régler en 1 fois), en fonction des rapports que l'entreprise va faire et obliger celle-ci à faire des comptes rendus au fur et à mesure.

IV. Pistes de capitalisation

Retour d'expérience des OSIM

1. Réunion collective avec les responsables des OSIM en dehors des OPAP ou structures d'accompagnement pour avoir leur retour d'expérience et identifier les points forts et faibles de l'accompagnement ;
2. Organisation de Séminaires regards croisés avec les OSIM et les OPAP/Structures d'accompagnement ;
3. Mise en relation des OSIM lauréates et nouvelles participantes pour favoriser le partage d'expérience et de bonnes pratiques ;
4. Organiser des Séminaires Regards Croisés ou des sessions de capitalisation entre les dispositifs et/ou entre les OSIM lauréates des 2 dispositifs (PRA/OSIM et PMMD) ;
5. Organiser par programme, des événements type apéros rencontres de capitalisation pour les OSIM au cours desquelles elles pourraient échanger sur leurs succès, difficultés de montage, obstacles...;
6. Créer une mémoire du projet : avoir un carnet terrain/journal dans lequel seraient consignées au fil du temps les photos du projet, organisées régulièrement par l'OSIM et son partenaire local lors de leurs réunions de suivi, tous les 3 mois par exemple ;
7. Mise en place d'une plateforme WhatsApp strictement dédiée à l'échange d'expérience et de bonnes pratiques entre les OSIM lauréates ;
8. Faciliter les retours des OSIM sur l'accompagnement de leur OPAP via un questionnaire de satisfaction rempli par les OSIM et directement transmis au FORIM ;

Valorisation de l'engagement et de la contribution des OSIM au pays d'origine

1. Communiquer plus fréquemment 2 à 3 fois par mois sur les OSIM, leurs pratiques, et l'accompagnement dont elles bénéficient (via newsletters, articles, réseaux sociaux) ;
2. Communication au niveau du FORIM sur ce qui est fait par les OSIM dans le cadre des projets sous forme de portrait, d'interview, pour avoir un contenu facilement diffusable auprès d'autres OSIM, également pouvant stimuler la participation aux dispositifs.

Accompagnement aux OSIM

1. Conception d'un support d'accompagnement harmonisé, construit par le FORIM et les OPAP/structures d'accompagnement, par programme, pour généraliser et mutualiser les bonnes pratiques, outil qui sera utile aux nouveaux et anciens OPAP ;
2. Renforcer les capacités des acteurs basés au Mali : lors de sessions d'accompagnement mixtes, informer l'OSIM et son partenaire sur les dispositifs d'accompagnement technique ou financier existants au Mali ;
3. Encourager les OSIM à identifier dans le réseau de membres de la diaspora rentrés définitivement s'installer au Mali, les personnes ressources susceptibles de former partenaires/bénéficiaires et qui pourraient être incluses dans les instances de suivi des projets, comme le font déjà certaines OSIM pour améliorer le déroulement et le suivi du projet ;
4. Inciter les OSIM à repérer au sein de leur réseau associatif, des professionnels pouvant les conseiller en tant qu'experts sur les thématiques relatives à leur projet ;
5. Pour le financement des projets, suggérer aux OSIM maliennes de solliciter davantage d'autres associations de la diaspora (pratique déjà en place pour certaines OSIM interrogées) ;

6. Faire des fiches ou supports explicatifs qui pourraient être distribués aux OSIM au terme des formations, pour favoriser le partage d'acquis et de connaissances dans leur réseau ;
7. Encourager les OPAP à multiplier les échanges avec d'autres acteurs afin d'élargir la palette de partenariats techniques /financiers dont les OSIM peuvent bénéficier, voir mettre à disposition de ces derniers une cartographie des dispositifs d'accompagnement et des acteurs impliqués ;
8. Systématiser le dialogue qui a commencé entre les OPAP et CEP : créer des espaces de discussions où les instructeurs peuvent entendre le travail réalisé par les OPAP en vue de trouver des pistes d'amélioration conjointes ;
9. Valoriser l'expertise pays des OPAP (leur connaissance des acteurs clés, ou encore de la réglementation par secteur d'activité propre à un pays), en mettant en place une cartographie des compétences des différents OPAP qui soit également accessible aux OSIM ;
10. Renforcer les capacités des OPAP en augmentant le nombre de chargés d'appui disponibles au sein des OPAP en favorisant la formation à l'accompagnement d'OSIM ayant déjà porté des projets avec succès, pour que ces dernières deviennent elle-même chargées d'appui ;
11. Organisation de Séminaires regards croisés entre OPAP accompagnant des OSIM de diverses diasporas pour favoriser le partage de bonnes pratiques.

Partie 6 : Conclusion



Quelle place « idéale » de l'OSIM dans les deux dispositifs ?

La place idéale de l'OSIM dans le PMMD

Les différents constats réalisés dans le cadre de l'étude ont mis en lumière l'appui du FORIM à la diaspora malienne au travers des dispositifs PRA/OSIM et PMMD.

Dans ces deux dispositifs d'accompagnement aux associations de la diaspora, l'OSIM joue un rôle essentiel, de par sa contribution au montage et à la réalisation de projets de développement déployés au Mali.

Dans le cadre actuel du dispositif PMMD, l'OSIM intervient principalement pendant la phase de montage du projet, au cours de laquelle elle est un partenaire financier qui mobilise des ressources propres et auprès d'autres dispositifs ou associations.

Dans la phase d'exécution et de suivi du projet, le rôle et l'implication de l'association de la diaspora dépendent fortement de la relation tissée avec le porteur de projet. Ainsi, si dans la majorité des cas on observe une bonne implication de l'OSIM qui accompagne et conseille le porteur de projet dans la phase de suivi, dans certains cas le partenaire diaspora a été mis de côté une fois la subvention du Codev Mali obtenue. Or ce dernier doit être partie prenante du projet et avoir un droit de regard sur l'exécution de l'ouvrage, d'autant plus que l'OSIM contribue à plus d'un tiers du coût du projet. Le rôle de l'OSIM doit donc être fonction du rôle qui lui est attribué par le dispositif, non de sa relation avec le porteur de projet au Mali. Ainsi, la place idéale de l'OSIM doit être un rôle de conseiller et d'accompagnateur auprès du porteur de projet et ce tout au long du projet. Son rôle doit donc être renforcé afin qu'elle soit intégrée dans toutes les étapes de réalisation et décisions stratégiques liées au projet. Donner plus de place et de marge de manœuvre à l'OSIM lui permettra de jouer pleinement son rôle de partenaire aux côtés du porteur de projet et sera au bénéfice du projet réalisé (participation de l'OSIM au choix de l'entrepreneur et autres décisions stratégiques liées au projet, envoi des comptes rendu à l'OSIM, réunion en présentiel ou à distance entre les deux partenaires

notamment dans la phase de suivi, pour s'assurer que l'OSIM reste impliquée dans le projet).

La place idéale de l'OSIM dans le PRA/OSIM

Les pratiques de des associations de la diaspora et leur place dans le cadre du PRA/OSIM se déclinent notamment en plusieurs actions dont elles sont responsables tout au long de la vie du projet, à savoir : la rédaction du dossier de demande de subvention, le financement du projet, la mobilisation des différentes parties prenantes autour du projet (partenaires financiers ou techniques), le conseil et l'accompagnement à l'implémentation du projet, la supervision du bon déroulement du projet, la redevabilité de l'exécution du projet et la mobilisation des bénéficiaires pour l'appropriation des projets en vue de leur pérennisation.

Les missions et le rôle de l'OSIM telles qu'énoncées ci-dessus pourraient évoluer, en vue de conserver la pertinence et de garantir la résilience du dispositif dans les prochaines années.

Le modèle actuel du dispositif place une grande partie de la responsabilité du projet sur l'OSIM, notamment durant la phase de montage. Or, cet état de fait peut constituer un blocage ou limiter dans une certaine mesure l'appropriation du projet par les acteurs locaux (partenaires et bénéficiaires) qui jouent pourtant un rôle essentiel dans la réalisation des projets et leur viabilité. Idéalement, l'OSIM devrait partager davantage la responsabilité du montage avec son partenaire local, en lui déléguant au maximum les tâches qu'il est capable de gérer localement.

L'une des évolutions envisageables concernant le rôle de l'OSIM serait l'émergence progressive de porteurs de projets s'appuyant davantage sur les compétences de leurs partenaires locaux.

En effet, la systématisation des sessions d'accompagnement mixtes (OSIM /Partenaire local) dans le cadre des activités proposées par leurs Opérateurs d'appui pourrait instaurer une dynamique de montée en compétences des OSIM, mais aussi de leurs partenaires locaux.

En participant aux sessions mixtes, ces derniers auraient l'occasion non seulement de partager leur expérience, leurs interrogations et leurs besoins concernant le projet, mais aussi de mieux comprendre les attentes du FORIM vis-à-vis d'eux et des porteurs de projets, de mieux connaître les dispositifs d'accompagnement locaux à leur portée au Mali, de comprendre les indicateurs à mettre en place pour suivre le projet, etc. Les acquis ainsi cumulés se traduiraient à terme par un renforcement des capacités des partenaires basés au Mali (majoritairement des associations dans notre échantillon) pouvant conduire à une exécution et à un suivi plus rigoureux et plus qualitatif des projets sur place, à une augmentation de la capacité du partenaire à solliciter des financements locaux, etc. La contribution globale du partenaire local aux projets soutenus dans le cadre du PRA/OSIM, pourrait ainsi être enrichie, ce qui permettrait à l'OSIM de s'appuyer davantage sur les compétences de son partenaire.

Par ailleurs, tout en demeurant attentive aux besoins existants au Mali, les associations de la diaspora malienne pourraient à terme accroître leur capacité à identifier et à mobiliser le potentiel et les ressources pertinentes disponibles sur place dans le cadre des projets (ex : dispositif de financements locaux, associations/ONG susceptibles de former les partenaires ou les bénéficiaires, etc.), sachant que la mobilisation de celles-ci permet de renforcer l'empreinte locale de projets aujourd'hui montés à l'étranger et ainsi de garantir leur pérennité.

Les années à venir pourraient également voir apparaître une génération d'OSIM beaucoup plus présentes dans leur pays d'accueil, promptes à engager les démarches nécessaires à leur enregistrement administratif, valorisant davantage leurs activités relatives à leur vie associative et multipliant les partenariats avec les acteurs présents sur le territoire français, afin de pouvoir accomplir au mieux leurs missions dans le cadre de la mise en place de projets de développement (ex : des OSIM formalisées administrativement et donc mieux équipées pour la recherche de cofinancement).

Quelle évolution possible pour ces modèles ? (PRA/OSIM)

L'évolution du modèle PMMD

La spécificité du PMMD – CODEV Mali, par rapport à d'autres dispositifs d'appui au co-développement, est de positionner l'organisation de la diaspora en tant que partenaire et non comme porteur du projet, l'organisation locale assurant cette fonction. Le programme consiste donc à accompagner un transfert de dynamique des associations de la diaspora malienne, historiquement à l'initiative des projets vers les acteurs locaux, responsables de la maîtrise d'ouvrage du projet dans le dispositif. L'étude révèle d'ailleurs que la majorité des initiatives émanent des porteurs de projet qui associent par la suite les associations de la diaspora au projet.

Ce transfert de compétences facilite donc le processus d'appropriation du projet par les acteurs locaux, ainsi que la pérennisation de l'ouvrage. Toutefois, il apparaît nécessaire d'équiper, de former et d'accompagner les porteurs de projets à la réalisation de leur projet et ce dès la genèse de ce dernier. En effet, dans le cadre du dispositif, l'appui technique apporté par le BIC aux candidats n'intervient qu'après la première sélection de dossiers. Les porteurs de projet doivent donc trouver les ressources en leur sein ou faire appel à des bureaux d'études pour effectuer le montage du dossier de subvention en vue de la présélection faite par le comité d'évaluation de projet, occasionnant ainsi des coûts d'accompagnement non éligibles au financement octroyé par le Codev. Ces frais sont généralement payés par le porteur de projet ou l'association de la diaspora. Ainsi, la tendance pour certains porteurs de projet est de payer pour recevoir un accompagnement qui leur permettra de répondre aux appels à projets. Ce système tend donc à éliminer de fait un certain nombre d'acteurs qui ne seraient pas en mesure de payer, pouvant ainsi générer des inégalités. De plus, la qualité technique des dossiers soumis n'étant pas toujours satisfaisante, il apparaît donc nécessaire de renforcer l'appui technique fourni aux porteurs de projet, dès la phase de montage, pour les aider à répondre au mieux à l'appel à projet. En effet, s'il demeure

important que les projets émanent des acteurs locaux et soient pilotés par ces derniers, il est nécessaire de les équiper pour mener à bien ces projets.

Dans cette mesure, il pourrait être envisagé sur le moyen terme un modèle de convention entre la Cellule Technique et des bureaux d'études ou Opérateurs d'appui labellisés par le Codev Mali, sur le modèle du PRA/OSIM, pour former et accompagner les porteurs de projet au montage de projet. Cet appui technique serait notamment utile pour les associations qui rencontrent souvent plus de difficultés à rédiger le dossier de subvention que les autres types de porteurs de projets tels que les collectivités locales et les ONG, qui parviennent davantage à mobiliser les ressources internes de leur organisation pour répondre à l'appel à projet.

Par ailleurs, comme précédemment mentionné, il apparaît nécessaire de renforcer également le rôle des OSIM auprès des porteurs de projets pour une meilleure implication et participation de ces dernières en particulier dans la phase de suivi du projet. Toutefois ce renforcement du rôle du partenaire diaspora doit se faire sans inverser les rôles entre le porteur de projet et l'OSIM, ce qui annulerait le but et l'intérêt de ce dispositif. En somme, l'évolution du modèle PMMD tendrait donc à renforcer le rôle de chaque partenaire du projet en élargissant dans la durée l'accompagnement fourni aux partenaires tant au Mali qu'en France.

L'évolution du modèle PRA/OSIM

Avec le temps, on pourrait ainsi se diriger vers un dispositif PRA/OSIM qui, à défaut d'atteindre l'équilibre parfait des responsabilités et des rôles entre l'OSIM et les acteurs du Sud dans la réalisation des projets, tendrait vers une meilleure appropriation locale des initiatives réalisées par les OSIM et leurs partenaires.

Par ailleurs, en ce qui concerne la nature des projets financés la tendance vers la mise en place d'activités génératrices de revenus observée dans l'étude devrait se maintenir avec l'émergence de la seconde génération en tant que porteurs de projet.

Des changements pourraient également être observés concernant les missions et rôle des OPAP, par exemple avec la formalisation des activités aujourd'hui réalisées hors convention et en prenant en compte les profils des porteurs de projets et les besoins autres que ceux actuellement couverts dans le cadre de l'accompagnement.

Dans la perspective d'un dispositif toujours pertinent d'ici quelques années et plus que jamais apte à répondre aux objectifs de valorisation de la contribution des OSIM dans leur pays d'origine, une réflexion continue sur le rôle des principaux acteurs impliqués dans une démarche d'amélioration continue est indispensable afin de garantir la pérennité du dispositif. Les efforts fournis à l'avenir devraient non seulement viser l'adaptation continue de l'accompagnement du dispositif aux besoins et au profil des porteurs de projets, mais également le renforcement de l'encrage local des projets, notamment en équipant les acteurs locaux pour qu'ils puissent diversifier et renforcer leur contribution en tant que partenaire dans le cadre des projets de co-développement portés par les OSIM.

Annexes



OSIM maliennes lauréates du PRA/OSIM (2016 -2019)

Année de subvention	Nom de l'OSIM	Intitulé du projet	Secteur
2016	ASSOCIATION DES JEUNES DE DIAFOUNOU DIONGAGA EN FRANCE	Accompagnement des femmes à la création d'activités génératrices de revenus à Diongaga, cercle de Yélimané, région de Kayes	Education / Formation / Enseignement supérieur
2016	ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VILLAGE DE YEREKOULE SONINKE	Réalisation d'un système complet d'alimentation en eau potable dans le village de Yérékoulé soninké, commune rurale de Niamana, cercle de Nara	Eau / Hydraulique
2016	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL EN AFRIQUE	Renforcement des capacités des femmes des groupements du village d'Ireli au mali par la formation a la diversification maraichère et arboricole	Développement rural et agricole
2016	ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DU VILLAGE MOUNTAN SUD ET ENVIRONNEMENT	Renforcement des capacités du centre de santé communautaire (CSCOM)	Santé / Hygiène / Assainissement
2016	MASSADA	Installation, aménagement et gouvernance d'un centre multifonctionnel pour femmes apprenties dans le quartier de Yirimadio à Bamako	Education / Formation / Enseignement supérieur
2016	ORGANISATION POUR LE DÉVELOPPEMENT HYDRAULIQUE DE TINKARÉ	Projet de maraîchage pour l'association des femmes de Tinkare	Développement rural et agricole
2016	UNE ÉCOLE DANS MON VILLAGE	Projet d'adduction d'eau potable	Eau / Hydraulique
2017	ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT GASSA AU MALI	CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME D'ADDUCTION D'EAU (GRAVITAIRE)	Eau / Hydraulique
2017	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE DRAMANE	HEALTH FOR DRAMANE	Santé / Hygiène / Assainissement
2017	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE DE NIAGANE THIAGADOUGOU	RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CENTRE DE SANTE COMMUNAUTAIRE (CSCOM)	Santé / Hygiène / Assainissement
2017	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, L'EDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE.	AGRICULTURE BIOLOGIQUE AVEC LE SYSTÈME D'IRRIGATION GOUTTE-A-GOUTTE DANS LE VILLAGE DJELIMAEL	Développement rural et agricole
2017	UNION POUR LE DEVELOPPEMENT DE GAMERA	REALISATION DU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	Eau / Hydraulique
2018	ASSOCIATION CONSCIENCE ET ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT	PROJET D'EQUIPEMENT DU GROUPEMENT DE FEMMES DE TOGOUDOU KOLONDIÉ POUR LA PRODUCTION DU BEURRE DE KARITÉ ET LA COUVERTURE A L'ASSURANCE MALADIE VOLONTAIRE	Développement rural et agricole / Santé

2018	ASSOCIATION MALI SOLEIL	AIDE A L'INSTALLATION DE JEUNES EN COUPE, COUTURE ET STYLISME A L'ISSUE DE LEUR FORMATION	Education / Formation / Enseignement supérieur
2018	BENEVOLES FRANCO-MALIENS POUR L'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES LOCALITES DE MOUSSALA-MADIHAWAYA	ACCES A UN BON ENVIRONNEMENT SCOLAIRE A MADIHAWAYA ET MOUSSALA	Education / Formation / Enseignement supérieur
2018	DANBE KOROW	ACCES AUX ACTIVITES MARAICHERES POUR LES FEMMES DE SOYA KAGORO	Développement rural et agricole
2019	UNION DES SAMANAIS EN France POUR LE DEVELOPPEMENT	ACCES A L'ECOLE FONDAMENTALE A KOSSAYA	Education / Formation / Enseignement supérieur
2019	ASSOCIATION GUIDINTA DIAMA KAFO	PROJET D'ÉCOLE PRIMAIRE À GUIDINTA AU MALI	Education / Formation / Enseignement supérieur
2019	ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCES A L'EAU A FONGOU ET DAR ESSALAM	PRO2EAU - PROJET DE REALISATION DE DEUX ADDUCTIONS D'EAU ET DE CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU A FONGOU ET DAR SALAM	Eau / Hydraulique
2019	ASSOCIATION MALI FLO	ECOLE ASINE SECURISEE EGALITAIRE ET ATTRACTIVE POUR LES ENFANTS DU VILLAGE DE YAGUINE	Education / Formation / Enseignement supérieur
2019	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE DRAMANE	NOUVEL ELAN POUR L'ECOLE DE DRAMANE	Education / Formation / Enseignement supérieur
2019	ASSOCIATION SOLIDARITE POUR LE DEVELOPPEMENT PLUS	CONSTRUCTION D'UNE MATERNITE RURALE DANS LE VILLAGE DE LANDI COMMUNE URBAINE DE KARAN	Santé / Hygiène / Assainissement
2019	ASSOCIATION VILLAGE DE SEROUME	EXTENSION DE L'ECOLE DE SEROUME	Education / Formation / Enseignement supérieur
2019	ESPRIT D'EBENE	DIAMOND WASTE (SENSIBILISATION AUX DECHETS PLASTIQUE A BAMAKO)	Energie / Environnement
2019	SOLIDARITE ET DEVELOPPEMENT DE TAMBACARA EN FRANCE	PROJET DE CREATION D'UN JARDIN MARAICHER POUR LES FEMMES DE TAMBACARA	Développement rural et agricole

OSIM maliennes lauréates du PMMD (2017 -2019)

Année de subvention	Nom de l'OSIM	Intitulé du projet	Secteur
2017	Association des Communes de Diombougou et Sero Diamanou	De l'eau potable au robinet à Kalaou	Eau/Hydraulique
2017	Association des ressortissants de Gangaran et Bafing (ARGB)	Projet de construction de 3 salles de classes, une direction magasin, un bloc de trois latrines et une cantine à Neroumba	Enseignement supérieur/Formation/Éducation
2017	Association des ressortissants de Toukoto et Environs en France (ARTE)	Construction de 3 salles de classes, une direction, un bloc de trois latrines et une cantine scolaire au second cycle	Enseignement supérieur/Formation/Éducation
2017	Association des ressortissants de Diaye Coura en France (ARDCF) -	Aménagement du marché de Diaye Coura	Commerce
2017	Association des Ressortissants de Nioro Tougoné Rangabé en France (ARNTRF)	Réalisation d'un dalot et d'un radier submersible à l'entrée de Hamaké	Eau/Hydraulique
2017	Association Solidarité France-Afrique (SFA)	Projet d'équipement du CSCOM de Bagadadji	Santé/hygiène/Assainissement
2017	Bénévoles Franco-Maliens pour l'Aide au Développement des localités de Moussala et Madihawaya	Adduction d'eau sommaire des villages de Madihawaya et Moussala	Eau/Hydraulique
2017	Coordination des Associations de Développement des Cercles de la Région de Kayes en France (CADERKAF)	Aménagement de 3 périmètres maraichers et renforcement des capacités des exploitants dans le cercle de Diéma	Développement rural et Agricole
2017	DIAMAN KAFO	Amélioration de l'accessibilité à l'eau potable des populations villageoise de Guémou Belisse	Eau/Hydraulique
2017	FAFRAD Jeunesse	Projet de réalisation d'un périmètre maraicher pour l'autonomisation des femmes rurales de Djenné	Développement rural et Agricole
2017	FAFRAD Jeunesse	Amélioration de l'accessibilité à l'eau potable des populations villageoise de Doko	Eau/Hydraulique
2017	Action planeterre	Tri Nafama	Énergie/Environnement
2017	Association Jeunes de Sangafé	Projet d'aménagement d'un barrage hydro agricole dans le village de Sangafé	Eau/Hydraulique
2017	Association des Ressortissants de Duguwolowila (ARDF)	Appui à la réalisation de 2 périmètres maraichers pour l'autonomisation des associations féminines de la commune rurale de duguwolowila	Développement rural et Agricole
2017		Aménagement de la foire hebdomadaire de Koriga	Commerce

2017	Association – Développement – Goukha (A.D.G.)	Projet de diversification des sources de revenus et de création d'emploi par la maîtrise des eaux de surface dans le village de Goukha	Eau/Hydraulique
2017	Association Ressortissants de Soninké Mountan	Appui au renforcement de l'autonomisation de l'Association des femmes pour le développement Mountan Soninké par l'aménagement d'un périmètre maraîcher de 3 ha	Développement rural et Agricole
2019	Association « SEKO » de Bignékolobougou en France	Construction d'un micro barrage à Bignékolobougou	Eau/Hydraulique
2019	Association BENKATON de Massigui (ABM)	Réalisation d'un système multivillage d'association d'eau sommaire, la promotion et l'assainissement dans les villages de Bamana et Bougoula	Eau/Hydraulique Santé/hygiène/ Assainissement
2019	Association des Communes du Cercle de Nioro du Sahel en France (ACCNEF)	Projet de renforcement de l'adduction d'eau potable du village de Gogui	Eau/Hydraulique
2019	Association des Jeunes du Cercle de Nioro du Sahel en France (AJCN)	Aménagement et empoissonnement de 6 étangs piscicoles dans le cercle de Nioro du Sahel et renforcement des capacités des exploitants (es)	Elevage
2019	Association des Jeunes pour le Développement de Korampo (AJDK)	Amélioration de l'accessibilité à l'eau potable des populations villageoises et la diversification des revenus des femmes de Korampo	Eau/Hydraulique
2019	Association des Ressortissants de et Amis de Kourouninkoto (ARAK)	Projet d'amélioration du cadre de vie des populations de la commune de Kourouninkoto par la construction d'une infrastructure de santé communautaire dans le chef lieu de commune urbaine de Kourouninkoto	Santé/hygiène/ Assainissement
2019	Association des Ressortissants de Kobiri pour le Développement (ARKD)	Construction de 3 salles de classes, une direction, un bloc de trois latrines et une cantine scolaire	Enseignement supérieur/Formation/ Éducation
2019	Association des Ressortissants de Kokofata et Environs	Projet de construction d'un centre de santé communautaire dans l'aire de santé de Bafing Makana	Santé/hygiène/ Assainissement
2019	Association des Ressortissants de Konsiga en France (ARKF)	Projet d'extension du CSCOM de Djikoulou	Santé/hygiène/ Assainissement
2019	Association des ressortissants de Sangara en France (ARSF)	Intensification agricole et création des revenus par l'aménagement de la plaine de Sangara Commune Rurale de Samé Diongoma	Développement rural et Agricole
2019	Association Diéoura «KAPE»	Projet de réalisation d'une adduction d'eau avec station solaire de Founto	Eau/Hydraulique Énergie/ Environnement

2019	Association LEÏDIMEN	Réalisation de 4 magasins de stockage et de commercialisation de produits agro pastoraux à Douentza et de 2 magasins de stockage et de commercialisation d'aliments bétail à Boni CR de Hairé et Boré CR Dangol Boré	Commerce
2019	Association NIANANDOUYOU	Centre multifonctionnel pour les femmes de Solabougoudala	Enseignement supérieur/Formation/Éducation
2019	Association pour le développement de l'Intercommunalité et l'Epanouissement Socio-Economique (ADIESE)	Projet de construction de salles de classes pour le second cycle de Saréma	Enseignement supérieur/Formation/Éducation
2019	Association pour le Développement de SékouréMadina (ADESMA)	Aménagements hydroagicoles du bas fond de Secoureni-Secouraba – Madina	Développement rural et Agricole
2019	Association pour le développement du village de Oussoubidiagna ADVO	Création du potager verger agronomique modèle du centre culturel de Oussoubidiagna	Développement rural et Agricole
2019	Association Solidarité pour le Développement Plus France (ASSO+)	Projet de construction d'une école communautaire de trois salles de classes, une direction magasin, un bloc de trois latrines et une cantine dans le village de Dicko	Enseignement supérieur/Formation/Éducation
2019	Coordination des Associations de développement des Cercles de la Région de Ségou en France (CADERSEF)	Projet de construction et d'équipement d'un centre multifonctionnel pour le développement d'activités génératrices de revenus pour les femmes de la commune de rurale de Pelengana	Enseignement supérieur/Formation/Éducation

Liste des acteurs des dispositifs interrogés lors de l'étude

Programme	Contact	Poste
PRA/OSIM	Lamine Traoré	Chargé de mission coordination du programme PRA/OSIM
PRA/OSIM	Christelle NADO	Chargée de mission gestion et suivi de la mise en œuvre des projets PRA/OSIM
PRA/OSIM	Guénolé OUDRY	Membre du Comité d'examen Paritaire
PRA/OSIM	Bamadi Sanokho	Membre du Comité d'examen Paritaire
PRA/OSIM	Paul Kammegne	Chargé de mission information, renforcement capacité et coordination du réseau OPAP
PMMD	Benoit Mayaux	Point Focal programme « Mobilité – Migrations pour le Développement »
CELLULE TECHNIQUE CODEV (PMMD)	Aboubakar Sylla	Chargé de mission CELLULE TECHNIQUE – CODEV Mali
BUREAU D'INSTRUCTION ET DE CAPITALISATION (PMMD)	Kassé SACKO	Coordinateur des activités d'instruction et capitalisation
PRA/OSIM	Jean Charles Ahomadegbe	Président du Conseil des Béninois de France (OPAP)
PRA/OSIM - PMMD	Brice MONNOU	Présidente de Femmes et Contributions au Développement (OPAP/Structure d'accompagnement)
PRA/OSIM - PMMD	Harouna Camara	Président du Réseau des Associations du Bassin du Fleuve Sénégal (OPAP/Structure d'accompagnement)
FAFRAD	Yera Dembele	

Contacts



Anne BADJECK

anne.badjeck@innogenceconsulting.com



Diana ABIASSI

diana.abiassi@innogenceconsulting.com



**Innogence Consulting
France**
104 Avenue de la résistance
93100 Montreuil
+33 954 33 58 22

**Innogence Consulting Côte
d'Ivoire**
Riviera Attoban
Abidjan
+225 07 47 37 13 18